

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de commune de Serre-Ponçon

DIAGNOSTIC du paysage et du patrimoine de
Serre-Ponçon



PAYSAGES ET PATRIMOINE	6
1. Généralités	6
Leviers du SCoT	6
Rappels règlementaires et éléments de connaissance	6
Méthodologie et sources	9
2. Charpente paysagère du territoire : Entre lac et montagne, un cadre paysager exceptionnel	10
Un paysage de montagne, des formes du relief contrastées.....	10
Une végétation typique des Hautes Alpes, entre pins sylvestres et mélèzes	14
Repères historiques, les grandes lignes de l'histoire du développement urbain du territoire.....	16
Des implantations bâties structurantes	18
Une économie agro-sylvo-pastorale ancienne qui a façonné les paysages...	22
Synthèse, une charpente paysagère... ..	29
3. Des vues remarquables et nombreux repères visuels qualitatifs	32
Des vues saisissantes.....	32
Des points repères et silhouettes bâties remarquables	34
De nombreuses covisibilités.....	34
Sensibilité visuelle et paysagère des versants	34
L'écrin paysager du lac.....	34
4. Unités paysagères	36
Lac de Serre-Ponçon et ses versants	36
L'Embrunais.....	40
Hautes vallées et Montagnes de Chabrières, Mourre et Vautisse.....	42

Hautes vallées et montagnes du Morgon, Pouzenc et Parpaillon.....	45
5. Un patrimoine bâti et paysager riche et diversifié.....	47
Le patrimoine paysager protégé et reconnu.....	47
Le patrimoine historique et vernaculaire.....	51
6. Des constats et tendances évolutives qui menacent la qualité des paysages	63
Dynamiques urbaines et touristiques	63
Evolution des bâtiments existants	70
Nouvelles constructions.....	71
Des expériences inspirantes et des actions en cours sur le territoire.....	72
7. Synthèse du diagnostic et enjeux paysagers.....	74
Synthèse du diagnostic.....	74
Enjeux.....	75

Table des figures

Figure 1 : Extrait de la carte des unités paysagères de l'atlas des paysages des Hautes Alpes	8
Figure 2 : Géologie du territoire	10
Figure 3 : Topographie du territoire	11
Figure 4 : Le Morgon	11
Figure 5 : Les Aiguilles de Chabrières	11
Figure 6 : Marnes noires	12
Figure 7 : Les marnes dans le paysage	12
Figure 8 : Cheminées de fées ou demoiselles coiffées, Pontis Sauze-du-Lac	12
Figure 9 : Cargneules du cirque de Bragousse, lessivées par l'érosion, « cheminées de fées »	12
Figure 10 : Bloc erratique, Puy Sanières	12
Figure 11 : Bloc erratique dans la forêt, Pontis	12
Figure 12 : Hydrographie du territoire	13
Figure 13 : L'immense cône de déjection du torrent du Boscodon depuis Puy-Sanières, partiellement boisé et occupé par une sablière.	13
Figure 14 : Torrent du Boscodon et son cône de déjection depuis le chemin de ceinture du cirque de Bragousse	13
Figure 15 : Torrent du Coulet. Puy-Saint-Eusèbe	13
Figure 16 : Torrent du Coulet, Puy-Saint-Eusèbe	13
Figure 17 : L'étagement de la végétation : schéma de principe (Pascal Chondroyannis) - Source : Les paysages de la vallée de l'Ubaye.	14
Figure 18 : Peuplements forestiers du territoire	15
Figure 19 : Sapinières, mélézins, alpages du Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse.	15
Figure 20 : Ripisylve de la Durance	15
Figure 21 : Mélézin de la forêt de Boscodon	15
Figure 22 : Forêt de Pontis	15
Figure 23 : Département des Hautes Alpes, Atlas national de France, 1790-1811	17
Figure 24 : Chorges, baie saint Michel base nautique de plein air (BNPA 1972) et camping municipal	18
Figure 25 : Savines-le-Lac, Camping municipal et CCAS, les Eygoires.	18
Figure 26 : Le Sauze, centre de vacances Shell 1974 (le Foreston)	18
Figure 27 : Chorges, Le Vergeret Oriental, Pechiney-Ugine-Khulmann 1980, aujourd'hui VAL-VVF	18
Figure 28 : Chorges, résidences des Hyvans CNRO 1976	18
Figure 29 : Embrun, le plan d'eau en 1963	18
Figure 30 : Embrun, perchée sur son rocher, surplombe la vallée, plan relief	19
Figure 31 : Chorges, sur le tracé de la route antique	19

Figure 32 : Vieux village de Savines, installé de l'autre côté du pont sur la nouvelle route tracée au XVIème siècle.	19
Figure 33 : Crots, qui prit son ampleur avec la nouvelle route tracée au XVIème siècle.	19
Figure 34 : Saint Apollinaire	19
Figure 35 : Puy Saint Eusèbe	19
Figure 36 : Chorges	20
Figure 37 : Prunières	20
Figure 38 : Puy Sanières, ensemble des hameaux du village	20
Figure 39 : Réallon	20
Figure 40 : Embrun	20
Figure 41 : Saint-Sauveur	20
Figure 42 : Châteauroux les Alpes	20
Figure 43 : Saint-André d'Embrun	20
Figure 44 : Baratier	21
Figure 45 : Pontis	21
Figure 46 : Crots	21
Figure 47 : Le Sauze	21
Figure 48 : Savines-le-Lac	21
Figure 49 : Les Orres	21
Figure 50 : Crévoux	21
Figure 51 : Cultures et prairies de l'adret (Puy-Sanières, Réallon)	22
Figure 52 : Bocage de Crots-Baratier.	23
Figure 53 : Espaces agricoles du territoire	23
Figure 54 : Alpage au col de la Rousse	23
Figure 55 : Bocage – Crots	24
Figure 56 : Chorges	24
Figure 57 : Noyer en bord de route et haie bocagère, Puy-Sanières	24
Figure 58 : Alignement de peupliers, Chorges	24
Figure 59 : Arbre remarquable, Embrun	24
Figure 60 : Arbre remarquable, Puy-Saint-Eusèbe	24
Figure 61 : Des restes de vergers, alignements ou ponctuation de fruitiers dans les prairies, Crots, Embrun	25
Figure 62 : Des restes de vergers dans les prairies, Chorges	25
Figure 63 : Une plantation de pommiers, Savines-le-lac	25
Figure 64 : Des vergers autour des villages, Réallon	25
Figure 65 : Clapiers, Puy-Sanières	25
Figure 66 : Clapiers, Puy-Saint-Eusèbe	25
Figure 67 : Clapiers en cours de colonisation végétale, Réallon	26
Figure 68 : Clapiers en cours de colonisation végétale, Puy-Sanières	26
Figure 69 : Murets, Embrun	26
Figure 70 : Terrasses, Réallon	26

Figure 71 : Canal, Plaine de Crots	26	Figure 108 : Clocher simple, Saint Apollinaire	56
Figure 72 : Canal, Plaine de Crots	26	Figure 109 : Chapelle Saint Michel	56
Figure 73 : Jardin potager, Puy-Saint-Eusèbe	27	Figure 110 : Ruines du château, Réallon	56
Figure 74 : Jardin potager, Réallon	27	Figure 111 : Château de Picomtal., Crots	56
Figure 75 : Jardin potager, Baratier	27	Figure 112 : Saint Jullien, Savines-le-Lac	57
Figure 76 : Motifs paysagers ruraux	28	Figure 113 : Baratier	57
Figure 77 : Vue 3D de la charpente paysagère du territoire	29	Figure 114 : Construction du nouveau pont de Savines-le-Lac à côté de l'ancien	57
Figure 78 : Charpente paysagère	30	Figure 115 : Organisation des maisons rurales, en longueur ou massives, dessins Sylvestre Garin.	58
Figure 79 : Coupe type du territoire	31	Figure 116 : Maisons en longueur, dessin Sylvestre Garin	59
Figure 80 : Vue dominante sur Embrun	34	Figure 117 : Embrun, « mountô »	59
Figure 81 : Perceptions visuelles	35	Figure 118 : Puy Saint Eusèbe, les Pins	59
Figure 82 : Unités paysagères du territoire	36	Figure 119 : Chorges, Augiers Seymats	59
Figure 83 : Structure paysagère de l'unité du lac de Serre-Ponçon et de ses versants	37	Figure 120 : dessin Sylvestre Garin	59
Figure 84 : Chorges et l'adret de Chabrières	38	Figure 121 : Chorges, Bernars Roux	59
Figure 85 : Le versant des Puys	38	Figure 122 : Cabane de vigne, dessin Sylvestre Garin	60
Figure 86 : L'ubac du Morgon	39	Figure 123 : Cabane de vigne intégrée dans un jardin, Embrun	60
Figure 87 : Le piémont du Pouzenc	39	Figure 124 : Cabanes de vigne Puy Saint Eusèbe, Charnier	60
Figure 88 : Embrun et la vallée de la Durance	40	Figure 125 : Fontaine-bassin, Pontis	61
Figure 89 : Structure paysagère de l'unité de l'Embrunais	41	Figure 126 : Fontaine-bassin, Prunières, Pra Périer	61
Figure 90 : La montagne et les hautes vallées : vallée de Réallon	43	Figure 127 : Fontaine-bassin, Baratier	61
Figure 91 : Station de Réallon, sous les Aiguilles de Chabrières	43	Figure 128 : Fontaine, Saint Apollinaire	61
Figure 92 : Structure paysagère de l'unité des Hautes vallées et Montagnes de Chabrières, Mourre et Vautisse	44	Figure 129 : Crots, Années 30.	62
Figure 93 : Station de sports et de loisirs de montagne des Orres	45	Figure 130 : Savines-le-Lac, Années 60, l'église, la poste, la mairie.	62
Figure 94 : Village des Orres	45	Figure 131 : Savines-le-Lac, Années 60, les Eygoires, équipement touristique.	62
Figure 95 : Structure paysagère de l'unité des Hautes vallées et Montagnes du Morgon, Pouzenc et Parpaillon	46	Figure 132 : Chorges, Années 70-80, Les Hyvans complexe touristique.	62
Figure 96 : L'abbaye de Boscodon vue dans son écrin - ©Christèle Gernigon / ONF	50	Figure 133 : Mitage du coteau de Prunières et fermeture du paysage par la végétation.	63
Figure 97 : Paysages régionaux (Source : DREAL PACA)	50	Figure 134 : Baratier vers Puy-Sanières et Puy-Saint-Eusèbe (carte postale ancienne)	64
Figure 98 : Architecture Contemporaine Remarquable, Station de sports et de loisirs de montagne Les Orres	53	Figure 135 : Photo actuelle (2014)	64
Figure 99 : Architecture Contemporaine Remarquable, Savines-le-Lac (Source : Culture.gouv.fr)	53	Figure 136 : Etalement du bâti sur le coteau d'Embrun.	64
Figure 100 : Patrimoine bâti et paysager protégé ou inventorié	54	Figure 137 : Perte de vue par développement de la végétation.	64
Figure 101 : Abbaye de Boscodon, Crots	55	Figure 138 : Abandon et dégradation du patrimoine bâti, Puy Saint Eusèbe, Peyre Grosse.	70
Figure 102 : Cathédrale Notre-Dame du Réal d'Embrun, Embrun	55	Figure 139 : Rénovation peu respectueuse du bâtiment dans son entièreté, Saint Apollinaire	70
Figure 103 : Eglise Saint Florent de Savines-le-Lac	56	Figure 140 : Rénovation peu respectueuse de l'ouverture originelle, Chorges	70
Figure 104 : Eglise de Chorges	56	Figure 141 : Rénovation, Savines-le-Lac	71
Figure 105 : Eglise de Crots	56	Figure 142 : Rénovation intéressante de patrimoine bâti, Embrun	71
Figure 106 : Eglise de Saint Sauveur	56	Figure 143 : Rénovation intéressante de patrimoine bâti, Prunières	71
Figure 107 : Eglise de Réallon	56	Figure 144 : Rénovation intéressante de patrimoine bâti, Prunières	71
		Figure 145 : Extensions et développements altérant la qualité et l'identité des paysages	72

Figure 146 : Puy Sanières, Extension mairie © CAUE 05	73
Figure 147 : Embrun, Maison insérée en contexte patrimonial © CAUE 05	73
Figure 148 : Embrun, Résidence Les Soléiades (Hameau de 6 maisons) © CAUE 05	73
Figure 149 : Chorges, Bâtiment agricole © CAUE 05	73
Figure 150 : Baratier, Aire multiservices	73
Figure 151 : Crévoux, Foyer nordique © CAUE 05	73
Figure 152 : Serre Ponçon, Aménagement des plages de Serre Ponçon, bâtiment de plage © CAUE 05	73

Tableaux

Tableau 1 : Dispositions de la Charte du Parc National des Ecrins en rapport avec le paysage et le patrimoine	8
Tableau 2 : Sites inscrits sur le territoire (source : DREAL PACA)	48
Tableau 3 : Sites classés sur le territoire (source : DREAL PACA)	48
Tableau 6 : Arbres remarquables du territoire (Source DREAL PACA – Méluzine)	49
Tableau 4 : Monuments historiques	52
Tableau 5 : Edifices labellisés architecture contemporaine remarquable	52
Tableau 7 : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces	74

1. GENERALITES

LEVIER DU SCOT

Perceptible par tous et contribuant à sa valeur patrimoniale et culturelle, mais également à son attractivité, le paysage est un élément majeur d'analyse d'un territoire. Pour contribuer à la préservation ou à la restauration des paysages, le SCoT, en tant qu'outil de planification, doit veiller à limiter les zones de développement sur des secteurs sensibles aux perceptions paysagères et au devenir des formes urbaines (épaississement de la tache urbaine plutôt qu'urbanisation linéaire, mitage, etc.). Il peut de plus prescrire des préconisations sur l'architecture à déployer dans les PLU et PLUi.

RAPPELS REGLEMENTAIRES ET ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Au niveau national

- La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature reconnaît dans son article 1 que la protection des paysages est une mission d'intérêt général.
- La loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes, modifiée par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Elle définit le cadre réglementaire qui garantit à la fois la liberté d'expression et la protection de la qualité de vie.
- La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.
- La loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral concerne aussi les rivages lacustres.
- La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993, dite Loi Paysage (décret d'application no 94-283 datant du 11 avril 1994) vise à protéger et gérer les paysages naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels en matière d'aménagement et d'urbanisme.

- La loi ALUR (Volet Paysages) du 24 mars 2014 qui inscrit la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle, qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) a réformé l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés, aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), aux zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et aux abords des monuments historiques. Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) remplacent les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et les AVAP.
- La loi pour la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages du 9 août 2016 qui inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, reconnaît les atlas du paysage et la fixation d'objectifs de qualité paysagère.
- La Convention européenne du paysage du 20 octobre 2000 : Il s'agit du premier traité international dédié au paysage. La Convention européenne du paysage - appelée également Convention de Florence - a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie), est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006 et publiée au Journal officiel par décret du 22 décembre 2006. Cette convention fixe un cadre juridique aux politiques de paysage de 43 États européens.

Préambule de la Convention européenne du paysage : « Le paysage...

... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et ... constitue une ressource favorable à l'activité économique... ;

... concourt à l'élaboration des cultures locales et ... représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe... ;

...est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... ;

...constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

Définition : « Paysage »

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Le terme « paysage » est défini comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains). Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément.

Au niveau régional, départemental et local

Le SRADET

Au niveau régional, le Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADET) fixe deux objectifs relatifs au paysage :

- Objectif 17 : préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants
- Objectif 37 : rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville

La charte du Parc National des Ecrins

Au niveau local, le Parc National contribue également au maintien des paysages au travers de sa Charte.

Le Parc National des Ecrins concerne 15 communes de la CCSP. Le SCoT doit être compatible avec la Charte du PN. Celle-ci a été approuvée en 2012 et s'articule autour de quatre grands axes :

1. Pour un espace de culture vivante et partagée
2. Pour un cadre de vie de qualité
3. Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire
4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

Objectif	Intitulé des mesures associées à l'objectif	Rôle du Parc
Objectif 5 : Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur	3.2.1. Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore	Conseil aux usagers et sensibilisation ; partage d'information sur les enjeux patrimoniaux ; conventionnement et contractualisation des usages ; appuis technique/financier et ingénierie dans le montage de projets.
	3.2.2. Contribuer à l'animation et à la gestion des sites Natura 2000	
	3.2.4. Préserver les équilibres entre espèces animales/végétales et activités humaines	
	3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés	
	5.1.c. Préserver l'intégrité des milieux naturels les plus vulnérables et la quiétude des zones refuges de la faune	

Tableau 1 : Dispositions de la Charte du Parc National des Ecrins en rapport avec le paysage et le patrimoine

Le Plan Paysage de Serre-Ponçon

Le Plan Paysage de Serre-Ponçon s'articule autour de 3 grandes orientations organisées de la façon suivante :

1. Révéler la qualité des paysages pour conforter l'attractivité du territoire
 - Mettre en scène la découverte des paysages
 - Maintenir les équilibres et la composition du grand paysage
 - Mettre en valeur les patrimoines qui fondent le caractère du paysage
2. Organiser et maîtriser le développement résidentiel, économique et touristique du territoire
 - S'accorder sur la répartition du développement
 - Stopper le mitage, densifier plutôt que s'étaler
 - Construire la qualité des paysages bâtis
3. Renouveler et qualifier les espaces déjà bâtis
 - Concevoir des extensions urbaines bien insérées dans le paysage
 - Améliorer l'insertion des nouvelles constructions et leur architecture

Les atlas des paysages

L'**atlas des paysages des Hautes-Alpes** a été réactualisé en 2014. Il vise à explorer et comprendre tous les paysages présents ; il propose en outre une mise en exergue des dynamiques à l'œuvre afin de repérer les enjeux qui y sont associés. Sur cette base, le Département des Hautes-Alpes a souhaité dégager les champs des possibles des paysages futurs en gestation, pour rendre lisibles à lui-même et à ses partenaires l'information et l'analyse prospective qui en découlent, de manière à lancer des débats pour in fine conduire ses politiques publiques de manière éclairée. Ces éléments ont été repris à titre d'illustration dans le présent document, au chapitre des tendances évolutives et menaces qui pèsent sur les paysages.

Le territoire est concerné par 4 unités paysagères, identifiées et caractérisées dans l'atlas :

- Les vallées du lac de Serre Ponçon
- Le Bassin de Gap
- La vallée de la Haute Durance
- Les vallées des Ecrins

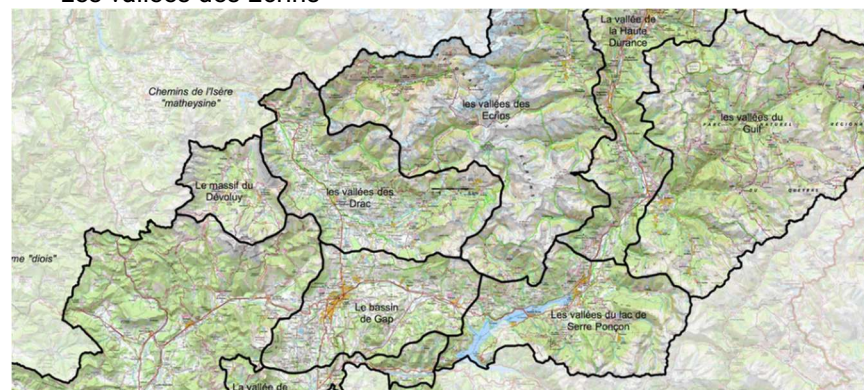


Figure 1 : Extrait de la carte des unités paysagères de l'atlas des paysages des Hautes-Alpes

L'**atlas des paysages des Alpes de Haute Provence** a été réalisé en 2003 et réactualisé en 2017. La commune de Pontis s'inscrit dans l'unité paysagère de la Basse vallée de l'Ubaye.

Méthodologie et sources

Le paysage se définit par les interactions entre l'homme et le socle naturel. Il se dessine à travers le temps. L'histoire géologique façonne la morphologie du territoire, les interventions et pressions anthropiques liées au développement de l'agriculture jusqu'aux mutations modernes de l'ère industrielle ont participé aux modifications de ce paysage. Le paysage peut être à dominante naturelle, rurale, urbaine, industrielle... Le paysage n'est jamais figé, il évolue au fil des années, c'est un élément en perpétuelle transformation.

- La notion de paysage implique la présence d'un observateur. Chacun porte un regard sur le paysage en fonction de ses sensibilités, de son histoire, de son vécu, de sa culture... Sur un même lieu, le regard de l'agriculteur, du promoteur, du naturaliste, du touriste... ne sera pas le même.
- Le paysage peut participer à l'attractivité d'un territoire par un ou plusieurs facteurs déterminés par le patrimoine, l'économie et le cadre de vie. Certains paysages sont reconnus et inventoriés, ou classés, comme patrimoniaux. Ils peuvent être le support d'activités économiques, touristiques. Ils contribuent au cadre de vie quotidien de la population et à son bien-être.
- Le paysage est porteur de la réciprocité des vues par rapport aux territoires voisins. Sur les territoires montagnards, le relief amplifie les perceptions du paysage. Le territoire offre une ambiance de l'extérieur comme de l'intérieur des limites communales.
- Le paysage n'est pas figé et évolue dans le temps, selon l'interaction de l'homme et de son environnement. Ces cinquante dernières années, la surface urbanisée a doublé en France. De nombreux paysages changent rapidement de visage, et certains changements brouillent la lecture des lieux.

Si le paysage est une notion subjective (liée à chaque individu), elle repose cependant sur des motifs et des valeurs reconnus collectivement au sein d'une culture partagée. L'approche paysagère du SCOT de Serre-Ponçon a ainsi pour objectifs de :

- Rendre lisible la structuration du territoire,
 - Caractériser les composantes et ambiances paysagères et les perceptions visuelles du territoire,
 - Comprendre les évolutions du paysage,
 - Identifier les valeurs paysagères reconnues par les acteurs locaux,
 - Repérer structures et motifs paysager vecteurs d'identité et de qualité,
- Afin de :
- Définir les enjeux paysagers au regard du projet de développement, en termes de protection, de mise en valeur, d'aménagement et de maîtrise de l'évolution des paysages,
 - Qualifier les futurs aménagements en s'appuyant sur la géographie des lieux et les paysages qui y sont liés
 - Interroger le dialogue entre les différentes échelles de paysage ainsi qu'entre les paysages naturels, agricoles et urbains.

L'approche paysagère s'est appuyée sur :

- Une analyse des données existantes :
 - Les Atlas des paysages des Hautes-Alpes et des Alpes de haute Provence
 - La documentation du Parc National des Ecrins
 - Le Plan Paysage de Serre Ponçon – Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) - 2015
 - Les éléments de la candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras
 - Le Référentiel Départemental de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction durable + Documentation - CAUE des Hautes Alpes
- L'exploitation de diverses données compilées dans l'étude, par thématiques (milieu naturel, activité agricole, cadre de vie...) qui participent à la qualification des composantes paysagères.
- Des investigations de terrain qui ont permis d'apprécier les paysages et les perceptions visuelles du territoire

2. CHARPENTE PAYSAGERE DU TERRITOIRE : ENTRE LAC ET MONTAGNE, UN CADRE PAYSAGER EXCEPTIONNEL

UN PAYSAGE DE MONTAGNE, DES FORMES DU RELIEF CONTRASTEES

L'histoire géologique

Ere secondaire : sédimentation

La région est couverte d'une mer très peu profonde où se dépose du gypse, puis du calcaire. Des mouvements de convection au sein du manteau entraînent l'étirement O-E de la plaque qui se fracture en sous-ensembles où se déposent du calcaire à faible profondeur et des marnes à moyenne profondeur. A la fin de l'ère des Flyschs à helminthoïdes se déposent à l'est de la zone Briançonnaise. Ils se forment par avalanches sous-marines successives : les matériaux s'étalent sur les fonds marins en couches régulières montrant un granulo-classement des éléments du plus grossier au plus fin.

Ere tertiaire : plissement alpin / collision alpine

Le plissement alpin génère une importante activité tectonique. L'océan alpin est enfoui par subduction, les sédiments déposés à l'est sont métamorphisés et charriés sur de grandes distances vers l'ouest (ils viennent progressivement recouvrir les terrains autochtones). Des plis et des chevauchements successifs, dont les axes suivent l'axe alpin, affectent ensemble les terrains autochtones et charriés.

Ere quaternaire : acquisition de la morphologie

L'ensemble de la région a été occupé par les glaciers de la Durance et de ses affluents. Ils ont alors modelé les vallées selon la dureté des roches (marnes, roches tendres découpées et creusées ; formation de verrous au contact de calcaires, plus résistants). Les versants ont été rabotés et se sont formés des bosses et creux, des plans inclinés, et des replats en surplomb.

Les alluvions glaciaires et fluvio-glaciaires se sont accumulées sur les versants : abondant recouvrement morainique.

L'érosion du quaternaire récent a déblayé par endroit l'épais colmatage d'alluvions morainiques pour faire apparaître les couches marneuses (Terres noires). A la fin de l'ère des Flyschs à helminthoïdes se déposent à l'est de la zone Briançonnaise. Ils se forment par avalanches sous-marines successives : les matériaux s'étalent sur les fonds marins en couches régulières montrant un granulo-classement des éléments du plus grossier au plus fin.

SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE (SCoT)
CC Serre-Ponçon

GEOLOGIE

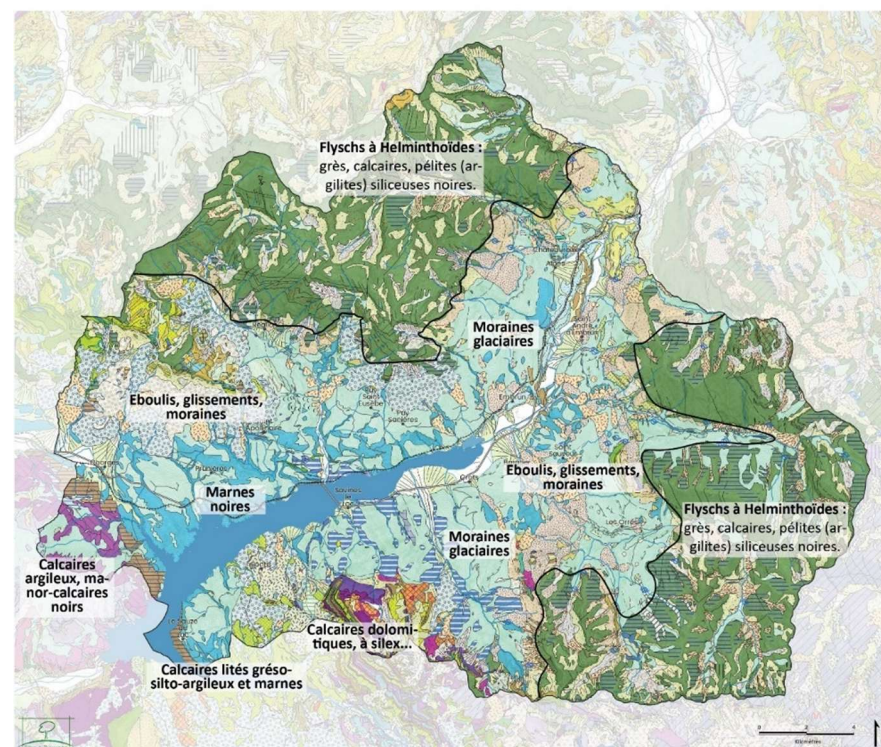


Figure 2 : Géologie du territoire

Le territoire de Serre-Ponçon est ainsi constitué :

- De terrains autochtones (fabriqués et transformés sur place : là où ils se sont déposés) sur les basses pentes des versants, essentiellement constitués de Terres Noires et d'importants recouvrements morainiques.
- D'un ensemble de terrains allochtones (qui viennent d'ailleurs) : nappes dites « de l'Embrunais-Ubaye ».

La limite entre les nappes charriées et l'autochtone se situe aux environs de 1500 m, altitude, qui correspond aussi à la limite supérieure des alluvions glaciaires.

Des formes du relief contrastées

Les massifs doivent leur altitude élevée à l'empilement des unités charriées de part et d'autre du lac :

- Le **massif de Piolit-Chabrières** : versants escarpés accidentés de falaises et formés de couches calcaires.
- Le **massif du Morgon** : énorme bloc de calcaire posé sur les terres noires (les couches du sommet sont plus anciennes que celles du soubassement!). Au nord, il se termine par des falaises qui surplombent le lac. Au nord-est, il domine la vallée de Boscodon par des ravins spectaculaires creusés dans d'énormes accumulations de gypses et de cargneules ocre.
- Les **massifs du Mont Guillaume, l'Hivernet, la Tête de Vautisse** (3156m)... et le **massif du Parpaillon**, (Grand Parpaillon à 2 990m) : parties supérieures, charriées, constituées par le Flysch à helminthoïdes¹ de la nappe de Parpaillon, affectée par de multiples plis.

Le Dôme de Remollon est constitué de collines établies sur des alternances marno-calcaires, abondamment recouvertes de formations glaciaires, et entaillées par la Durance. Il forme un vaste bombement anticlinal que l'érosion a mis en relief.

¹ Le Flysch « à helminthoïdes » (« vermiforme » en grec, car il renferme des empreintes évoquant des pistes de vers) est une puissante formation de 1000 à 2000 m

Le Bassin d'Embrun, vaste auge glaciaire, et le sillon de Gap-Chorges, large combe monoclinale, sont aménagés dans les Terres noires.

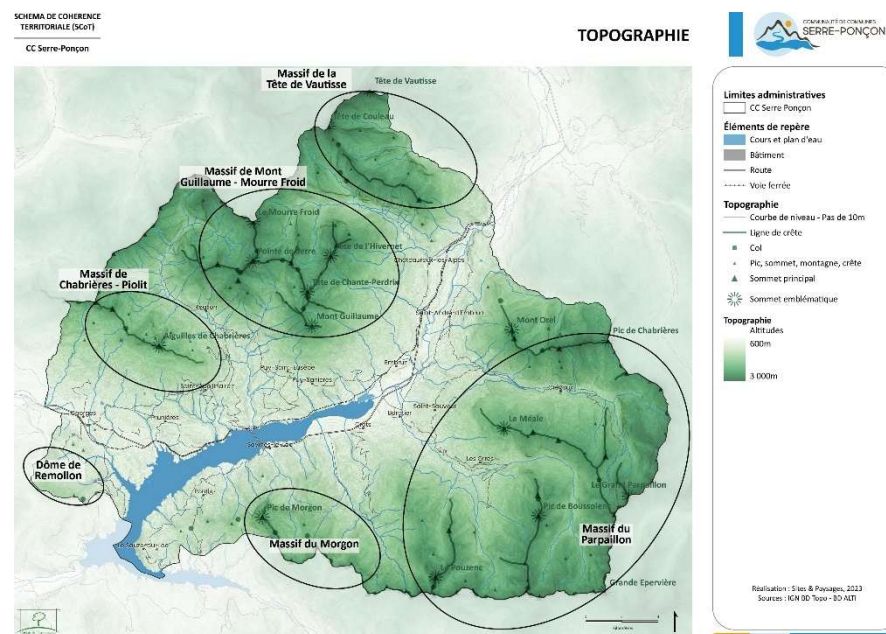


Figure 3 : Topographie du territoire



Figure 4 : Le Morgon



Figure 5 : Les Aiguilles de Chabrières

d'épaisseur. Il est constitué d'une alternance de bancs de type gréseux (niveaux grossiers) et de type argilo-calcaire (niveaux plus fins).

L'érosion est une dynamique paysagère constante, lisible et marquée dans les paysages de Serre-Ponçon :

- L'alternance de gel-dégel en montagne provoque le démantèlement des reliefs et les éboulis.
- L'érosion torrentielle a creusé et modelé encore les paysages. Vive dans les roches tendres (marnes, moraines), elle forme des ravins (robines) particulièrement présents dans les paysages de Serre Ponçon et formant un motif paysager de qualité et vecteur d'identité.

Des motifs paysagers caractéristiques

Les marnes noires

Les marnes sont des roches sédimentaires constituées d'un mélange d'argile et de calcaire. Elles sont peu résistantes à l'action de l'érosion.

Les marnes constituent un motif paysager majeur sur le territoire. Sculptées par l'érosion, les robines entaillent les versants et plateaux, structurent et rythment le paysage. En termes de perceptions, elles attirent et focalisent les regards, elles confèrent une ambiance naturelle voire sauvage, elles créent de forts contrastes avec la végétation alentour ou le lac (couleurs et textures). Pour autant, leur valeur paysagère n'est pas reconnue par tous.



Figure 6 : Marnes noires



Figure 7 : Les marnes dans le paysage



Figure 8 : Cheminées de fées ou demoiselles coiffées, Pontis Sauze-du-Lac



Figure 9 : Cargneules du cirque de Bragousse, lessivées par l'érosion, « cheminées de fées »



Figure 10 : Bloc erratique, Puy Sanières



Figure 11 : Bloc erratique dans la forêt, Pontis

Des motifs géologiques insolites qui ponctuent le paysage

Les cheminées de fées ou demoiselles coiffées, sont des colonnes, chacune surmontée d'un bloc de pierre. Elles se forment dans les terrains hétérogènes comme les moraines (qui couvrent l'ensemble des versants, jusqu'à 1500m environ). Le bloc forme un chapeau protecteur et tasse le terrain sous-jacent, tandis qu'autour de la colonne l'érosion déblaie. La consolidation provient de la remontée, par capillarité d'eaux chargées en calcaire. Ces eaux s'évaporent et le calcaire cimente la colonne. Les demoiselles coiffées du Sauze-du-lac sont classées au titre des sites.

Les blocs erratiques sont des gros blocs transportés par le glacier, qu'il a laissé loin de leurs lieux d'éboulement.

Une hydrographie structurante

Le réseau hydrographique est important et structurant dans le paysage, la Durance comme structure paysagère majeure, à l'origine de la vallée, et les nombreux torrents affluents marqués par une érosion active. Le creusement qui en résulte produit des vallées adjacentes, étroites et profondes : torrents de Boscodon, des Vaches, de Crévoux, de Réallon, de Rabiou...

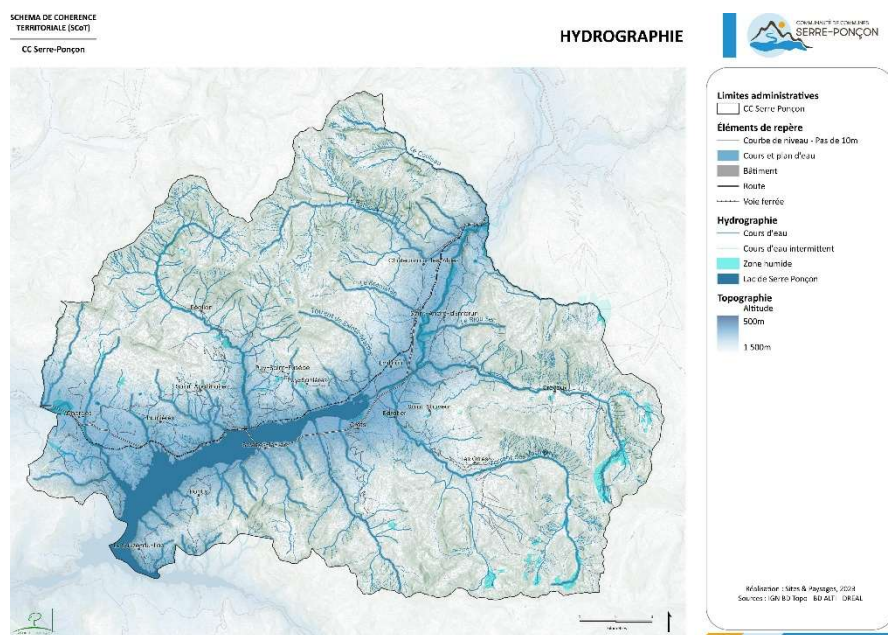


Figure 12 : Hydrographie du territoire

Chaque torrent est constitué de 3 parties :

- Un bassin de réception en amont qui forme un entonnoir et réceptionne les matières arrachées par les nombreux torrents. L'érosion régressive agrandit le bassin en amont.
- Un chenal d'écoulement qui constitue un goulet d'étranglement, une zone de transport des matériaux avec creusement du lit

- Un cône de déjection au débouché du torrent, au contact avec la vallée principale. La pente s'affaiblit, le torrent dépose les matières arrachées. Le torrent du Boscodon constitue un « cas d'école » en matière d'érosion torrentielle. Il se termine par un vaste cône de déjection, exceptionnel par son étendue, en partie masquée par le lac de Serre-Ponçon.



Figure 13 : L'immense cône de déjection du torrent du Boscodon depuis Puy-Sanières, partiellement boisé et occupé par une sablière.



Figure 14 : Torrent du Boscodon et son cône de déjection depuis le chemin de ceinture du cirque de Bragousse



Figure 15 : Torrent du Coulet, Puy-Saint-Eusèbe



Figure 16 : Torrent du Coulet, Puy-Saint-Eusèbe

Au débouché des torrents, la pente s'affaiblit et le dépôt des matières arrachées forme un cône de déjection, à la géomorphologie bien particulière. De nombreux cônes de déjection rythment les bords du lac. Souvent, ils accueillent des implantations bâties (pentes douces) ou des terres agricoles (fertilité des alluvions).

La végétation qui accompagne les torrents les signale dans le paysage. Ces ripisylves sont des motifs paysagers naturels fondamentaux qui structurent le paysage et participent à sa lisibilité. Elles jouent également un rôle important en termes de d'habitats et de réseau écologique.

En synthèse, sont issus de la géomorphologie :

- Une structure paysagère affirmée
- Des vues remarquables en lien avec la topographie
- Des motifs paysagers remarquables qui rythment le paysage et contribuent à sa spécificité :
 - Sommets emblématiques
 - Marnes, entailles et ravines dans les versants
 - Cônes de déjection
 - Eléments insolites : cheminées de fées, blocs erratiques
- Des matériaux de construction (utilisés dans l'architecture traditionnelle)

UNE VEGETATION TYPIQUE DES HAUTES ALPES, ENTRE PINS SYLVESTRES ET MELEZES

Zone biogéographique des Alpes intermédiaires, le territoire est établi à la transition des étages de végétation collinéen et montagnard, aux affinités supra-méditerranéennes marquées, dans un environnement géologique et climatique très contrasté. Cela se traduit par la présence de végétation riche et diversifiée :

L'étage collinéen ou supra méditerranéen (de 800m à 1200m)

Les essences caractéristiques sont le chêne pubescent et le genévrier thurifère. Beaucoup de secteurs sont agricoles occupés par des cultures. Dans les parties les plus pauvres, présence de pelouses sèches et d'éboulis

thermophiles. A noter également ponctuellement, la présence de Zones humides (bordures de cours d'eau, de prairies humides).

L'étage montagnard (1000 – 1800 m)

Sur les versants sud présence de hêtraies pures ou en mélanges (érables, chêne), de pinèdes sèches à pin sylvestre. Sur l'Ubac, les forêts sont dominées par le hêtre ou en mélange avec du sapin et de l'épicéa.

L'étage subalpin (de 1600m à 2300m)

Il est principalement occupé par des milieux ouverts : landes à rhododendron, prairies de fauche montagnarde, pelouses subalpines (alpages), prairies marécageuses (cuvettes glaciaires, bordure de lacs naturels et des ruisseaux). Ponctuellement on peut encore trouver de la forêt : pinèdes pins à crochets (sur des terrains pentus et rocheux à toutes les expositions), pessières ou mélèzins.

L'ensemble est parcouru par un ensemble de cours d'eau de nature plutôt torrentiels accompagné de ripisylves (saules arbustifs, bouleaux, frênes, peupliers...) souvent mises à mal par les crues.

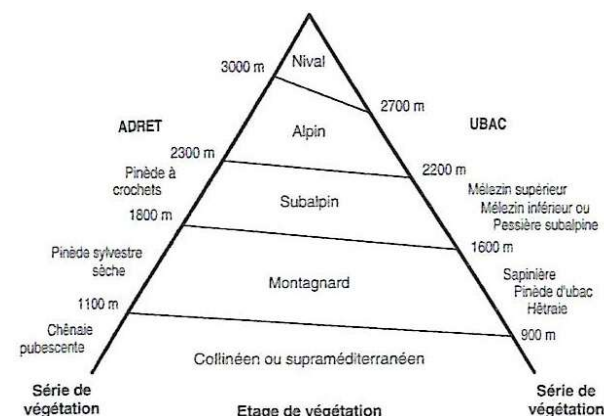


Figure 17 : L'étagement de la végétation : schéma de principe (Pascal Chondroyannis) -
Source : Les paysages de la vallée de l'Ubaye.

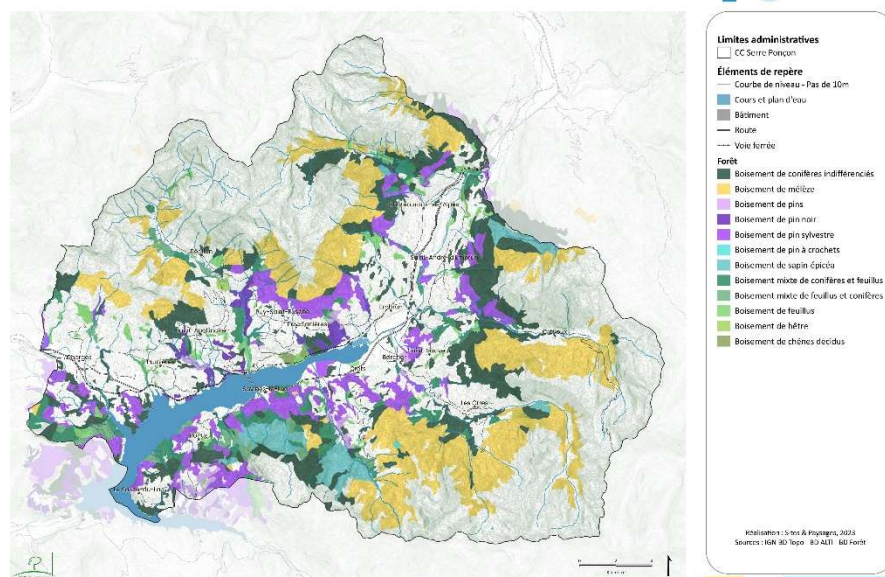


Figure 18 : Peuplements forestiers du territoire



Figure 19 : Sapinières, mélézins, alpages du Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse.



Figure 21 : Mélézins de la forêt de Boscodon

Figure 22 : Forêt de Pontis

Pour limiter l'érosion des sols, qui était importante au 19^e siècle en lien avec de nombreux déboisements (coupe de bois de chauffage et de construction, prairies d'élevage), le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) a reboisé les flancs abrupts des montagnes. Ces forêts de protection sont aujourd'hui lisibles dans le paysage.

En synthèse, sont issus de la couverture végétale naturelle :

- Une composition lisible du paysage au regard de son étagement selon l'altitude
- Une lecture des fortes pentes boisées et des ruisseaux soulignés par leur ripisylve
- De belles forêts, historiques : forêt de Boscodon, bois du Morgon...
- Des motifs paysagers remarquables
 - Le mélèze et le pin sylvestre, emblématiques du territoire
 - Les ripisylves le long des torrents

REPERES HISTORIQUES, LES GRANDES LIGNES DE L'HISTOIRE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DU TERRITOIRE²

On peut distinguer 5 grandes étapes du développement urbain du territoire :

1. La romanisation,
2. Le développement de l'Archevêché, des villes et de leurs défenses au Moyen-Age (bourgs médiévaux),
3. Le développement des fortifications bastionnées et leur modernisation jusqu'au milieu du XIXème siècle,
4. Les prémisses du tourisme (à Embrun) dès le début du XXème siècle,
5. L'entrée dans la modernité, seconde moitié du XXème siècle, avec la création de la retenue de Serre-Ponçon, les stations de sports et loisirs de montagne, le village nouveau de Savines-Le-Lac.

Période romaine

Les voies romaines reprennent le tracé de routes encore plus anciennes : la Via Domitia d'Arles à Milan passe par Gap, Chorges et Embrun, la Via Cottia, d'Arles à Suze passe aussi par Embrun.

Embrun, Eburudunum est bien postée dans la vallée de la Durance sur le tracé de la Voie « Cottia per Alpem », laquelle rejoint l'Espagne et la voie Domitia. La cité des Quariates (Queyras) traversée par des grandes routes muletières menant en Italie (voir les vestiges des Escoyères) ainsi que la cité de Caturigomagus (Chorges) unissent leur force pour créer une métropole : Eburudunum devient capitale des Alpes Cottiennes. Les fouilles récentes à Embrun ont permis la redécouverte de la ville antique attestée sur une surface de 10 à 12 hectares.

Moyen-Age

Durant le Moyen-Age, Embrun devient l'un des 3 chefs-lieux de province ecclésiastique de Provence avec Arles et Aix. L'Archidiocèse d'Embrun

englobe alors les diocèses de Digne, Senez, Glandèves, Nice et Vence et ponctuellement d'Antibes et de Grasse. Le développement de l'Archevêché se lit dans le développement urbain de la cité épiscopale, de ses sept paroisses, de ses défenses (première et deuxième enceinte) et de ses bourgs. Mais également, au-delà à l'échelle du diocèse, puisque l'archevêque fait construire des forteresses pour protéger les biens : Chorges, Châteauroux, Le Sauze...

Le village de Savines se situe en rive droite sur une arête rocheuse facilement défendable (la « vieille Paroisse »). Plus tard il descend à « La Chapelle » où un marché est créé en 1605.

Temps Modernes

Vers 1550, un pont sur la Durance est construit au niveau de Savines et une route est aménagée rive gauche, jusqu'à Embrun. L'ancien tronçon est réputé difficile. Une auberge s'implante de l'autre côté du pont, au lieu-dit « le Forest ». Progressivement une nouvelle communauté, « La charrière », se rassemble le long de la route. Ce nouveau site d'implantation deviendra le chef-lieu (Savines) en 1825 deux ans après la construction de son église.

L'incursion du Duc de Savoie en 1692 marque l'arrivée sur le territoire de la fortification bastionnée. Pour protéger les voies principales entre la France et la Savoie Louis XIV commande deux places fortes à Vauban : Embrun et Saint Vincent les Forts (dernier village avant la frontière).

² Source : Candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire, Plan Paysage de Serre-Ponçon



Figure 23 : Département des Hautes Alpes, Atlas national de France, 1790-1811

Les itinéraires « construisent » le territoire, accélérant son développement ou sa désertification.

Le plateau des Puy s'éteint après l'abandon du tracé ancien, Savines qui connaît quatre villages dans son histoire profite du pont et du nouveau tracé de la route, il en est de même pour Crots.

Le chemin de fer semble avoir peu d'impact sur le développement du territoire.

La mise en eau du lac bouleverse les itinéraires établis, le territoire se recompose.

XIXème et XXème siècles

Le territoire connaît un pic de population important au XIXème siècle qui se traduit à la fois par le développement de la société agro-sylvo-pastorale, des

paroisses, des villages et des chalets d'estive (conquête de la pente) mais également par l'aménagement du territoire au travers des routes (1824 la route royale future nationale N94), et de l'arrivée du train (chemin de fer reliant Gap à Mont-Dauphin via Embrun, en rive droite, 1883 à Embrun). L'installation du chemin de fer a aussi eu pour effet d'accélérer l'émigration.

Après la seconde guerre mondiale, le développement du territoire est marqué par la création de :

- Le barrage de Serre-Ponçon (1959-61, mise en eau du lac) : Lors de la mise en eau du lac, le réservoir de Serre-Ponçon avait 3 rôles :
 1. Régulation de la Durance (maîtriser les crues dévastatrices, réguler les périodes de sécheresse)
 2. Irrigation (réserve agricole d'eau pour garantir l'alimentation des canaux d'irrigation des plaines de la basse Provence)
 3. Aménagement de la force hydraulique pour la production d'énergie électrique
- Le village nouveau de Savines-le-Lac : le pont de Savines qui franchissait la Durance est reconstruit pratiquement au même endroit, désormais il traverse le lac. Savines est reconstruite (Savines-le-Lac est le 4e village de son histoire).
- Le plan d'eau d'Embrun (seul lieu de baignade et seule plage publique et surveillée à l'époque) et de l'urbanisation de la « petite Nice des Alpes » sur les hauteurs de la ville,
- Les stations de sports et loisirs de montagne dans les hauts de vallée (Les Orres, les stations villages Crévoux et Réallon).

Le développement du tourisme permet le développement économique du territoire et se traduit notamment par un nombre important de centres de vacances, mais aussi d'équipements, de bâtiments publics et d'activités (architectures du XXème siècle) le long de la Durance et de ses affluents.

Le XXIème siècle ouvre une nouvelle ère d'évolution urbaine marquée par les enjeux de développement durable et de transition écologique en général et de lutte contre l'artificialisation des sols en particulier.



Figure 24 : Chorges, baie saint Michel base nautique de plein air (BNPA 1972) et camping municipal



Figure 25 : Savines-le-Lac, Camping municipal et CCAS, les Eygoires.



Figure 26 : Le Sauze, centre de vacances Shell 1974 (le Foreston)



Figure 27 : Chorges, Le Vergeret Oriental, Pechiney-Ugine-Khulmann 1980, aujourd'hui VAL-VVF



Figure 28 : Chorges, résidences des Hyvans CNRO 1976



Figure 29 : Embrun, le plan d'eau en 1963

DES IMPLANTATIONS BATIES STRUCTURANTES

Le bâti s'est organisé le long des anciens itinéraires

Les bourgs et les villages se sont implantés le long des itinéraires historiques. Embrun et Chorges sont des villes très anciennes, présentes sur l'itinéraire antique.

- Embrun, perchée sur son rocher, surplombe la vallée :
 - Ville alliée et poste militaire romain
 - Ville épiscopale dès le IV^{ème} siècle
 - Ville fortifiée, (enceinte et citadelle), avec une structure médiévale
 - Ville militaire, renforcée par Vauban
- Chorges : La cité caturige est construite sur un promontoire. A l'intérieur des anciennes fortifications sa structure est médiévale.

Prunières, Saint Apollinaire, Puy Saint Eusèbe, Puy-Sanières étaient situés le long du « grand chemin », qui a été délaissé au XVI^{ème} siècle suite à la construction du pont.

Ville neuve des années 60, Savines-le-Lac a été construite à proximité du bourg du XVI^{ème} siècle qui prit place de l'autre côté du pont. Crots se développe également sur cette belle route.

Baratier et Pontis sont situées sur des itinéraires de montagne importants car ils franchissaient des cols.

La diffusion des hameaux sur le territoire est plus récente cependant elle est constatée dès le XVIII^{ème} siècle (carte de Cassini). Dans ces périodes plus calmes il devient possible de quitter la protection des bourgs et villages et d'aller s'installer sur les terres qu'on exploite et développer son activité. Les pentes douces et suffisamment exposées ne manquent pas, les hommes s'installent à proximité des sources.

Les forêts tenues par les moines de Boscodon (en particulier le bois de Morgon, le bois de Boscodon) ont certainement constitué des obstacles à l'installation d'autres hameaux rive gauche.

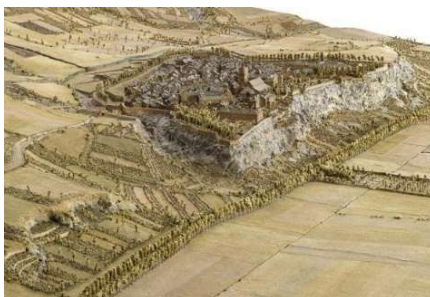


Figure 30 : Embrun, perchée sur son rocher, surplombe la vallée, plan relief



Figure 31 : Chorges, sur le tracé de la route antique



Figure 32 : Vieux village de Savines, installé de l'autre côté du pont sur la nouvelle route tracée au XVIème siècle.



Figure 33 : Crots, qui prit son ampleur avec la nouvelle route tracée au XVIème siècle.

Les structures urbaines anciennes

Bourgs et villages ont un noyau historique homogène, avec une structure médiévale, déterminée par l'église et les itinéraires majeurs qui les traversent.

Qu'il s'agisse du centre-ville d'Embrun, des cœurs de villages en basse vallée ou sur les versants à mi-pente, chacun des lieux est caractérisé par une forme urbaine dense et une architecture traditionnelle (composée principalement d'une maçonnerie agrémentée de détails constructifs et de

modénatures plus ou moins détaillée). Ils se sont développés en fonction des caractéristiques géographiques du site (topographie, hydrographie) et de manière à se protéger historiquement des attaques et intempéries (de façon radio concentrique, étagée...).

La trame des rues est plutôt étroite et sinueuse. Les rues rectilignes et larges sont dessinées ou percées au XIXème-XXème siècle. L'ordonnement des ouvertures et balcons est stricte (alignement). Les façades principales reçoivent un traitement plus noble (enduit lisse avec badigeon coloré, encadrement souligné, balustrade de balcon en fer forgé...).

Dans la pente les constructions de villages suivent les courbes de niveau ; les toitures sont orientées de la même façon afin de profiter d'un ensoleillement maximal. Suivant l'exposition, l'implantation en étage peut permettre à chaque bâtiment de profiter de la lumière. Habituellement, l'implantation dans la pente est judicieuse, avec un accès arrière (grange) par un montoir. Ces constructions, inscrites sur les versants, sont trapues et couvertes d'une large toiture.



Figure 34 : Saint Apollinaire

Construit sur une colline, ses maisons s'articulent dans la pente sur un plan convexe, au pied de l'église.



Figure 35 : Puy Saint Eusèbe

Les constructions du village s'égrènent le long de la route D109a. L'église se trouve en position médiane.



Figure 36 : Chorges

Ville ancienne (Cité caturige) construite sur un promontoire. Le noyau ancien est bien lisible à l'intérieur des anciennes fortifications. Il a une structure médiévale, avec un plan circulaire organisé autour de l'ancien fort.

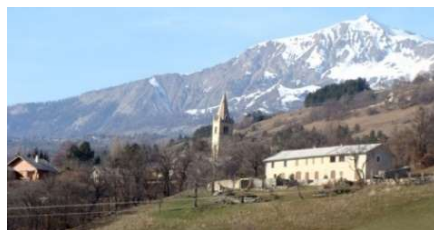


Figure 37 : Prunières

Le village est constitué de plusieurs entités en enfilade le long de la route D109, entre Pra Périer (hameau assez important) et l'église (isolée). En contrebas le château est construit sur un petit promontoire.



Figure 38 : Puy Sanières, ensemble des hameaux du village

Le centre de vie principal est localisé aux Truchets : quelques constructions alignées le long du chemin du mounet au croisement de la route. En position dominante l'église et la cure. En contrebas la mairie. A noter que de part et d'autre du village les hameaux des Bouteils et du Serre sont des structures anciennes plus importantes.



Figure 39 : Réallon

Installé au pied de la barre de Roche Méane, le village se développe de part et d'autre du torrent de la Pisse, sur plusieurs rues étagées dans la pente. Les constructions sont alignées et serrées le long des rues qui suivent les courbes de niveau. Implantées ainsi, les unes au-dessus des autres, elles partagent l'ensoleillement.



Figure 40 : Embrun

Perchée sur son rocher, en aplomb sur la vallée, la ville comprend un noyau ancien bien lisible à l'intérieur des fortifications, avec une structure médiévale (bâti serré le long de rues étroites et sinueuses, anciennes portes) organisée par rapport à la cathédrale.



Figure 41 : Saint-Sauveur

Sur le versant Ouest du Méale, Saint-Sauveur présente plusieurs petites structures bâties sous forme de hameaux. Le chef-lieu s'organise dans la penet, autour de l'église et dessine une silhouette remarquable qui se détache du versant.



Figure 42 : Châteauroux les Alpes

Installés sur les versants de la Tête de l'Hivernet et de la Tête de Clotinaile, plusieurs hameaux composent Châteauroux les Alpes. Le chef-lieu dessine un village rue à flanc de versant tandis que le hameau de Saint Marcellin dévoile une silhouette remarquable par son implantation « perchée » et son organisation le long des courbes de niveau et autour de l'église.



Figure 43 : Saint-André d'Embrun

Sur le versant du Mont Orel, Saint-André d'Embrun montrent plusieurs groupements avec un bâti resserré et implanté dans la pente



Figure 44 : Baratiez

Dominant le torrent des Vachères qu'il a toujours dû maîtriser, le village s'articule le long de sa rue principale (rue de la Côte, rue Guillaume Apollinaire) qui monte droit dans la pente. L'église se situe en bas, sur la place. Les alignements sont marqués par les constructions mitoyennes et les murs en pierres, donnant des ambiances de rues.



Figure 45 : Pontis

Le village à l'échelle d'un petit hameau. Quelques constructions voisinent avec l'église, sans organisation évidente. Le château se situe à l'écart sur une position dominante sur la vallée et le lac aujourd'hui.



Figure 46 : Crots

Une structure urbaine ancienne compacte qui s'articule le long de la rue principale et en épaisseur le long d'une dizaine de rues perpendiculaires, bordées de maisons mitoyennes. Un chemin de ceinture cerne l'ensemble.



Figure 47 : Le Sauze

Situé en belvédère au-dessus du lac, en position de proue sur un plateau perché au-dessus des marnes, ce qui le rend visible de toutes parts, le village ancien s'articule autour de l'église en bas, au bord du belvédère et le long de la rue principale. Les constructions serrées mais non mitoyennes (car le plus souvent dissociées par des venelles) présentent leur petit côté sur la rue.



Figure 48 : Savines-le-Lac

Ville neuve des années 60, Savines-le-Lac a été construite à proximité du bourg du XVIème siècle, dans le cône de déjection du torrent de Barnafret, au pied du pic du Morgon et à la croisée des routes RN94 et RD954. Rare exemple en France de village nouveau des années 60 en zone de montagne, dessiné par Achille de Panaskhet.



Figure 49 : Les Orres

Le village des Orres s'organise à flanc de versant le long de la rue principale qui suit les courbes de niveau.



Figure 50 : Crévoux

Village de Crévoux blotti autour de l'église et étagé dans la pente. Les constructions sont alignées et serrées le long des rues qui suivent les courbes de niveau. Implantées ainsi, les unes au-dessus des autres, elles partagent l'ensoleillement.

UNE ECONOMIE AGRO-SYLVO-PASTORALE ANCIENNE QUI A FAÇONNE LES PAYSAGES

L'ancienne économie agro-sylvo-pastorale était adaptée aux contraintes du milieu montagnard. Les terres étaient défrichées pour les cultures et les prés de fauche, et étaient en partie irriguées. L'élevage ovin nécessitait d'importantes surfaces en herbe (forts besoins en fourrages) : les bois étaient limités à l'adret et la limite supérieure de la forêt à l'ubac était régulièrement abaissée. Le bois était utilisé pour le chauffage et la construction.

L'étagement des activités agricoles

- Terrains relativement plats (fond de vallée et cônes de déjection : terres alluvionnaires) jusqu'à 1200m : cultures céréalières et fourragères, irriguées. Grandes parcelles, en lien avec la topographie (planéité vallée, cônes de déjection).
- Replats et versants (couverts de moraines et entaillés par les ravines) (1300-1600m) : terres céréalières (pour les secteurs les moins pentus et les plus accessibles) progressivement remplacées par prés fauchés puis pâturés au fur et à mesure que l'on monte en altitude. Un ancien système d'irrigation façonnait les versants. Le sol est mis en valeur jusqu'à la limite des ravines. Un bocage arboré irrégulier, lié à l'activité d'élevage, dessine un paysage spécifique. Avec l'altitude, il laisse progressivement place à la forêt. De nombreux chemins sont soulignés par des arbres isolés ou haies champêtres.
- En altitude (à partir de 1600-1800m) : prairies, prés de fauche (terres organisées en terrasses, parcelles plus petites et plus pentues ponctuées ou limitées de clapiers) et alpages.

Un écrin de jardins potagers et de vergers ceinture souvent les noyaux bâtis, quel que soit l'étagement.

Dès le Moyen-Âge, la forêt est abondante sur les pentes du Morgon, alors qu'elle est en voie de disparition sur l'adret entre Chorges, Saint-Apollinaire et Embrun. Les noms de hameaux de Chorges (La Blache, Les Lagiers) témoignent de cette implantation ancienne et très tôt disparue.

Sur le territoire, la forêt est exploitée depuis longtemps. Au 11^e s. déjà, des actes font mention du flottage de bois sur la Durance (sapins de la forêt de Boscodon, mélèzes de l'Embrunais et de l'Ubaye), pour approvisionner les villes provençales (bois d'œuvre et de charpente) et les chantiers navals (bois de marine).

L'économie agricole traditionnelle, basée sur l'élevage d'ovins, nécessitait des surfaces de pâturages et fauche toujours plus importantes obtenues par déboisement. Les ovins ont aussi la particularité de manger les jeunes pousses, empêchant le renouvellement de la forêt. La surexploitation de la forêt, associée au surpâturage, a généré une forte érosion des sols et des risques naturels (glissements de terrain, inondations).

A la fin du 19^e s. le Service de Restauration des terrains en montagne (RTM) a réalisé de nombreuses plantations et travaux dans les cours d'eau, dans un but d'utilité publique, pour lutter contre l'érosion torrentielle et les risques naturels. Ces travaux ont contribué à transformation des paysages.



Figure 51 : Cultures et prairies de l'adret (Puy-Sanières, Réallon)

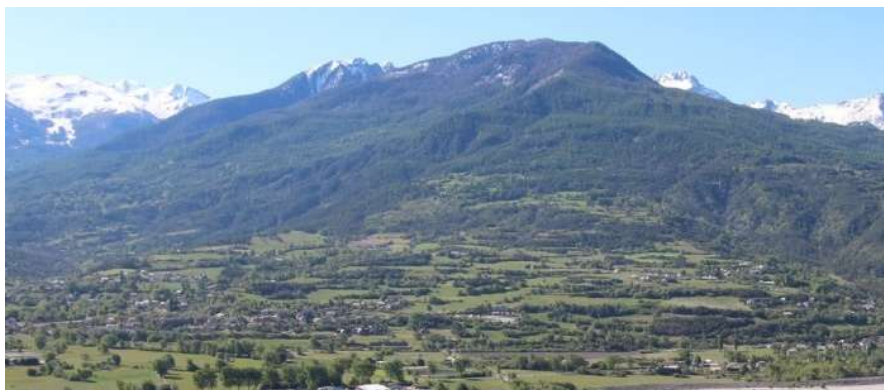


Figure 52 : Bocage de Crots-Baratier.

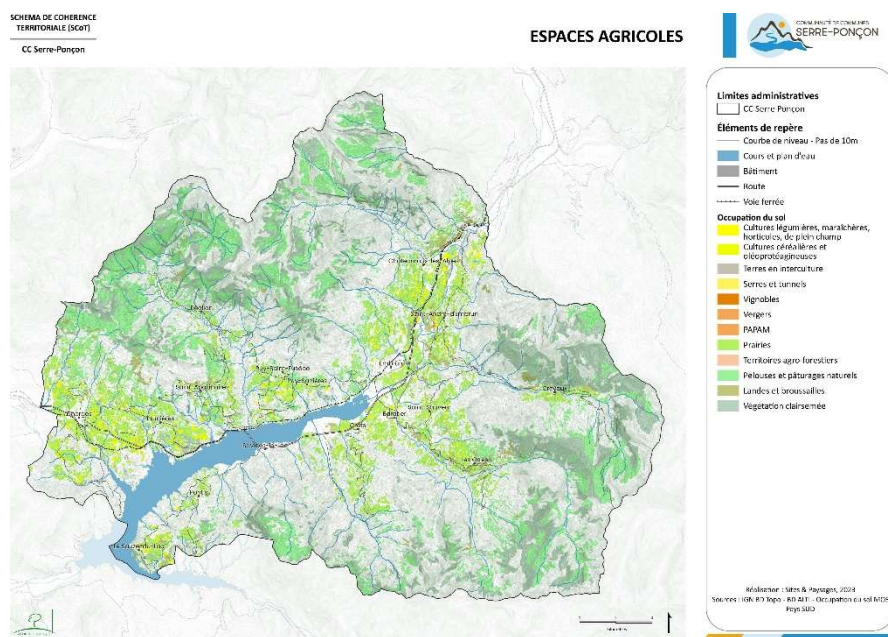


Figure 53 : Espaces agricoles du territoire

Des motifs paysagers ruraux qui spécifient les paysages

Issus de pratiques agricoles ancestrales, qui se sont adaptées au contexte naturel (sols, pentes...) et à la particularité des lieux, les motifs paysagers ruraux constituent une valeur paysagère et patrimoniale conséquente. Ils participent à la qualité et à la diversité des paysages et des milieux naturels. Ils constituent de véritables vecteurs d'identité et de spécificité du territoire.

Les prairies, les cultures, les alpages

L'activité agricole traditionnelle d'élevage ovin a façonné les paysages avec les prés de fauche et les pâturages qui assuraient fourrage pour hiver et parcours d'herbe fraîche nécessaires entre fin printemps et premières neiges. Aujourd'hui l'herbe est encore très présente sur les versants (prés de fauche et pâturages) et en montagne (alpage). Les cultures, sur les versants et en fond de vallée à Embrun, participent aussi l'ouverture et à la qualité des paysages.



Figure 54 : Alpage au col de la Rousse

Les haies et le bocage

Un bocage au maillage irrégulier, en lien avec l'activité d'élevage, structure les paysages de versants, dessine des « tableaux paysagers ». Les haies champêtres limitent champs et prés.

Essences feuillues : érable, frêne, saule, peuplier (aux abords des habitations, le long des chemins), sorbier, merisier, noisetier, églantier, nerprun, viorne, argousier... Les arbres et la trame arborée sont intégrés dans le système agro-sylvo-pastoral (rôle utilitaire : complément de nourriture pour les animaux, paniers...). En plus de leur intérêt paysager, ils assurent une fonction écologique (maintien du sol, drainage en zone humide, régulation thermique, abri contre le vent et dessèchement...).



Figure 55 : Bocage – Crots



Figure 56 : Chorges

Les arbres isolés, en alignement, en bouquet

En bordure de chemins, le long des talus ou ruisseaux, bosquets épars, arbres isolés ou en alignement animent les paysages et contribuent à l'ambiance rurale qui en émane (mise en scène du paysage, points repère, rapport d'échelle...).

Les vergers, les noyaies

Autour des villages, de nombreux vergers (pommiers surtout) et noyaies (pour l'huile) complétaient l'économie agro-sylvo-pastorale de subsistance. Ces vergers constituent la seconde couronne autour des villages (après celle formée par les potagers). Ils font transition entre le groupement bâti et l'espace cultivé, ils signalent l'arrivée au village et constituent un motif paysager qualitatif. De nombreux vergers relictuels, arbres fruitiers épars,

parsèment encore certaines parcelles. Des plantations de noyaies récentes apparaissent sur l'adret.



Figure 57 : Noyer en bord de route et haie bocagère, Puy-Sanières



Figure 58 : Alignement de peupliers, Chorges



Figure 59 : Arbre remarquable, Embrun



Figure 60 : Arbre remarquable, Puy-Saint-Eusèbe



Figure 61 : Des restes de vergers, alignements ou ponctuation de fruitiers dans les prairies, Crots, Embrun



Figure 62 : Des restes de vergers dans les prairies, Chorges



Figure 63 : Une plantation de pommiers, Savines-le-lac



Figure 64 : Des vergers autour des villages, Réallon

La vigne (anecdotique)

La vigne était autrefois très présente, essentielle dans la vie sociale et collective des familles, qui avaient chacune leur « quartier de vigne ».

Sur les terres les mieux ensoleillées, quelques rares vignes ponctuent encore le paysage : aux Celliers, aux Treilles (Savines-le-Lac), et près de Chateauroux. Sur le cône de déjection de St-André-d'Embrun, le paysage viticole est remarquable, notamment par son bocage minéral. Autrefois les

terroirs viticoles étaient partagés avec les habitants propriétaires des alpages. La limite supérieure de la vigne est 900 m.

Les clapiers, les murets, les terrasses

Les clapiers sont des tas de pierres issus de l'épierrage « continuel » des parcelles. Les pierres remontées à la surface sous l'action du gel et du dégel, ou transportées par la neige ou les torrents, étaient retirées de l'espace « utile » et regroupées en limite de parcelles ou sur les lieux incultes comme talus, les bords de chemin ou de cours d'eau. Les clapiers sont souvent ponctués par une végétation spontanée en partie choisie : frênes, peupliers, noyers, fruitiers rustiques, bouquets d'arbustes.

Les terrasses ont été réalisées pour tirer profit des terres malgré la pente et pour éviter les glissements de terrain. Les murets de pierres sèches soutiennent les chemins muletiers, les routes et les terres de cultures. Associant pierres locales (issues de l'épierrage des champs) et savoir-faire local, ils suivent souvent les courbes de niveau et dessinent un paysage « culturel » très structuré. Ils apparaissent aussi au cœur des groupements bâtis pour retenir les terres des jardins ou former des ruelles.



Figure 65 : Clapiers, Puy-Sanières



Figure 66 : Clapiers, Puy-Saint-Eusèbe



Figure 67 : Clapiers en cours de colonisation végétale, Réallon



Figure 68 : Clapiers en cours de colonisation végétale, Puy-Sanières



Figure 69 : Murets, Embrun



Figure 70 : Terrasses, Réallon



Les canaux

L'eau a toujours été l'une des conditions nécessaires à l'installation et au maintien des populations en montagne. Les moraines et marnes noires qui caractérisent les sols des versants ne retiennent pas l'eau et nécessitaient de la capter depuis les combes et les torrents.

Ainsi, un important réseau de canaux et rigoles d'arrosage, parcourt les paysages et sillonnent les pentes, évitant les obstacles les plus difficiles (marnes, secteurs de risques naturels...).

Ils sont issus d'un travail conséquent des anciens pour irriguer les parcelles exploitées. L'eau, prise à la source ou en amont dans les torrents, était

acheminée par un premier canal, le canal maître (la beliera) qui suivait un itinéraire parfois long et périlleux. Il se scindait ensuite en plusieurs canaux secondaires (béals) à la tête des secteurs à arroser, puis en rigoles divisant la parcelle en plusieurs bandes horizontales assez étroites (les versanas). L'arrosage se faisait par gravité.

Des matériaux simples guidaient le parcours de l'eau dans le réseau : gros cailloux, lauzes plates... Quelques canaux, les plus importants, sont encore utilisés aujourd'hui, générant parfois des conflits d'usage entre agriculteurs et résidents.



Figure 71 : Canal, Plaine de Crots



Figure 72 : Canal, Plaine de Crots

Les potagers

Les jardins potagers constituaient autrefois la « première ceinture » autour des noyaux bâtis (villages et hameaux).



Figure 73 : Jardin potager, Puy-Saint-Eusèbe



Figure 74 : Jardin potager, Réallon



Figure 75 : Jardin potager, Baratier

En synthèse, sont issus de l'agriculture :

- Des paysages agricoles remarquables, « patrimoniaux » et culturels (qualité et diversité des paysages et des milieux naturels, ambiances rurales)
- Des vues remarquables en lien avec la présence d'espaces agricoles ouverts
- Des motifs paysagers remarquables :
 - prairies, prés de fauche, alpage
 - vergers
 - vigne
 - potagers
 - bocage, haies, arbres isolés et en alignement
 - clapiers, terrasses, murets
 - canaux d'irrigation

Sont issus de la sylviculture :

- Des forêts remarquables : forêt de Boscodon, du Morgon, de Pontis...
- Les motifs paysagers produits par les plantations RTM

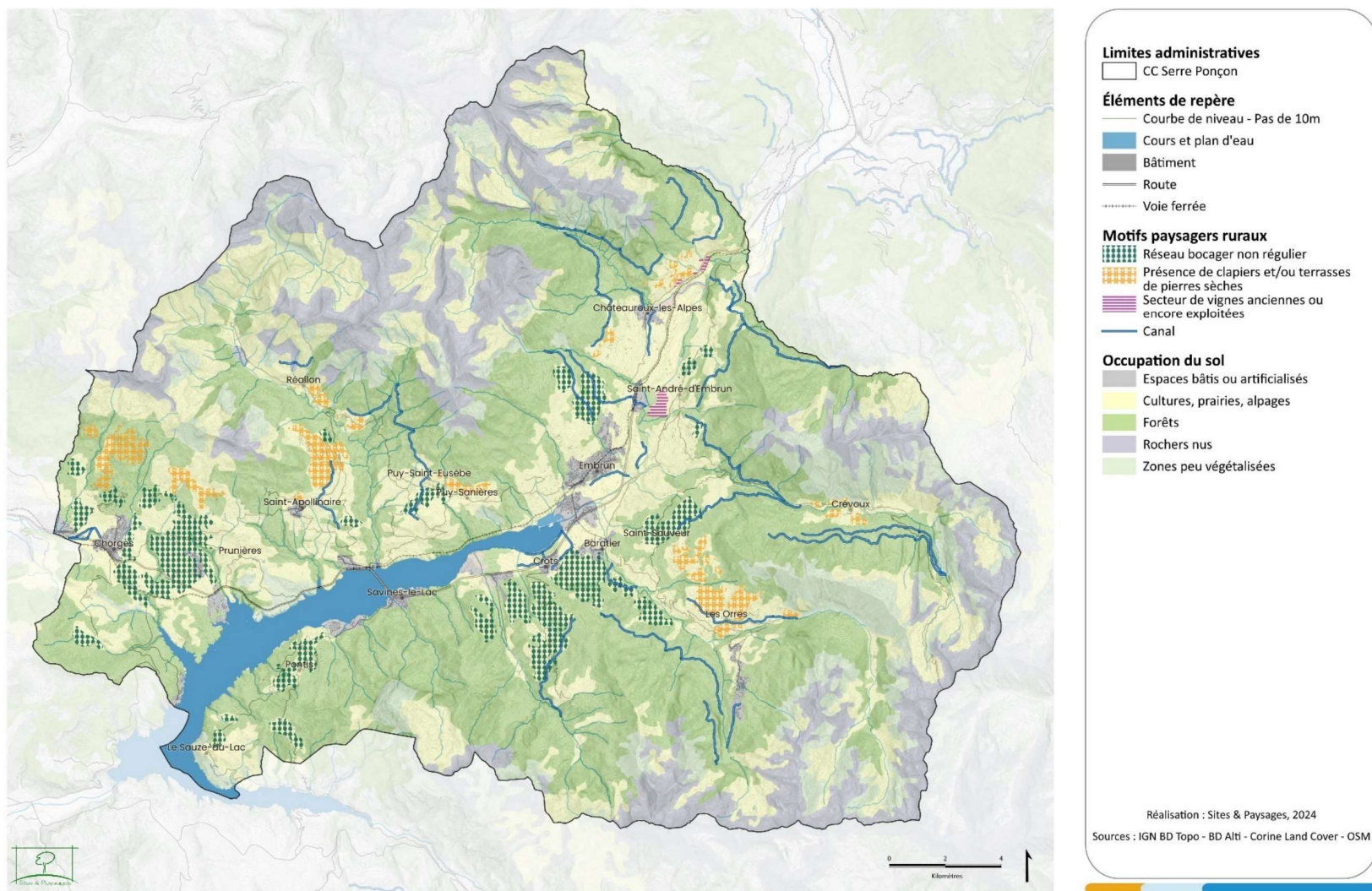


Figure 76 : Motifs paysagers ruraux

SYNTHESE, UNE CHARPENTE PAYSAGERE...

Une structure paysagère affirmée

- Des massifs **élevés** (grès et calcaires, versants escarpés, falaises), vaste auge glaciaire du bassin d'Embrun (ravines et marnes noires, moraines)
- **L'eau** composante majeure du paysage : lac, torrents **structurants** (étroits et profonds, cônes de déjection), zones humides
- Une **trame végétale diversifiée et spécifique** (mélézin, pinèdes sèches à pins sylvestres, hêtraies, chênaies...) qui souligne les reliefs, anime et dessine les paysages agricoles (arbres isolés, haies)
- Une occupation humaine **ancienne** : des **structures urbaines anciennes** (bourgs, villages et hameaux aux implantations structurantes dans le paysage), des **structures urbaines issues du mouvement moderne** (Savines-le-Lac, station des Orres), qui animent les paysages
- Des **espaces agricoles à dominante herbagère qui ouvrent les paysages**, s'étagent dans la pente et spécifient les ambiances : **cultures**, prairies, quelques vignes et vergers, haies.

Des ambiances diversifiées

- Ambiances naturelles : torrents, « lac » (malgré le caractère artificiel), versants boisés, espaces d'altitude, torrents et milieux humides
- Ambiances rurales : espaces agricoles, trame arborée structurante, villages groupés cernés de jardins et pré-vergers
- Ambiances de montagne habitée : fortes pentes, petites structures bâties imbriquées dans la trame végétale naturelle
- Ambiances touristiques (mobil home, campings, résidences touristiques, équipements...) : rives de lac, station de sports et loisirs de montagne
- Ambiances urbaines : cœurs historiques, extensions résidentielles et espaces d'activités

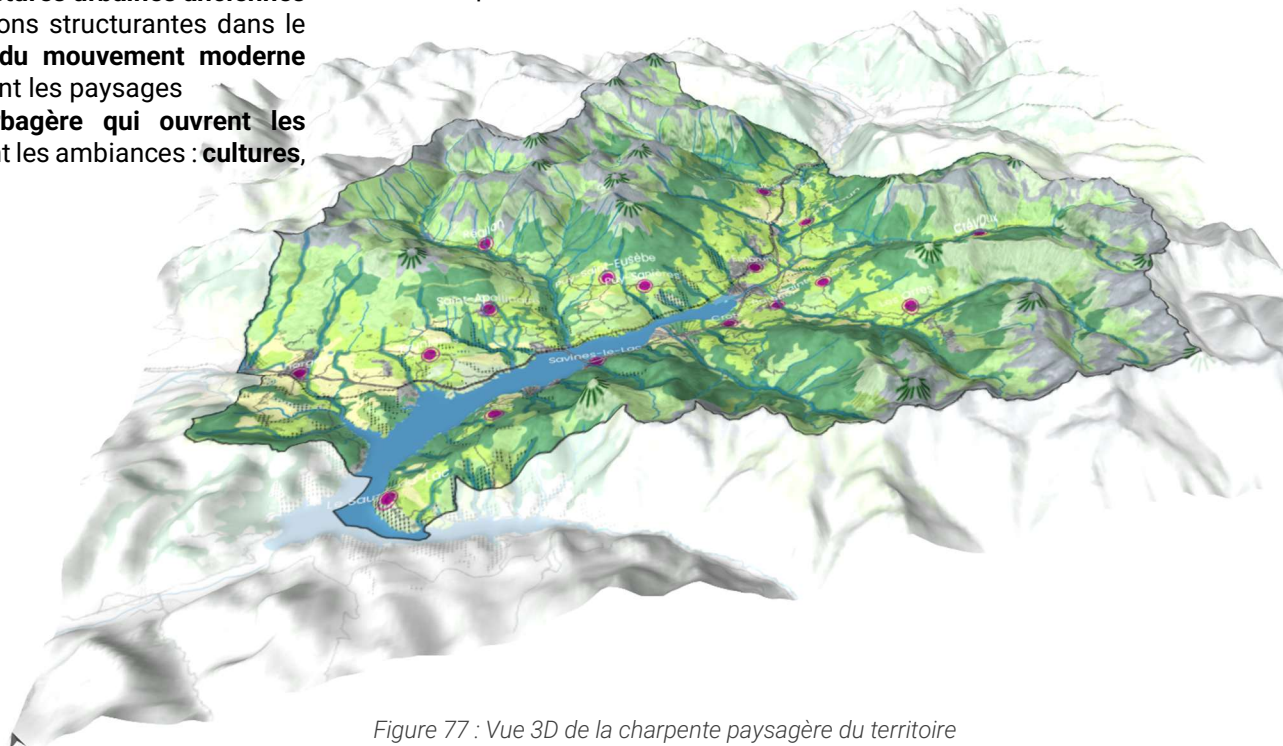
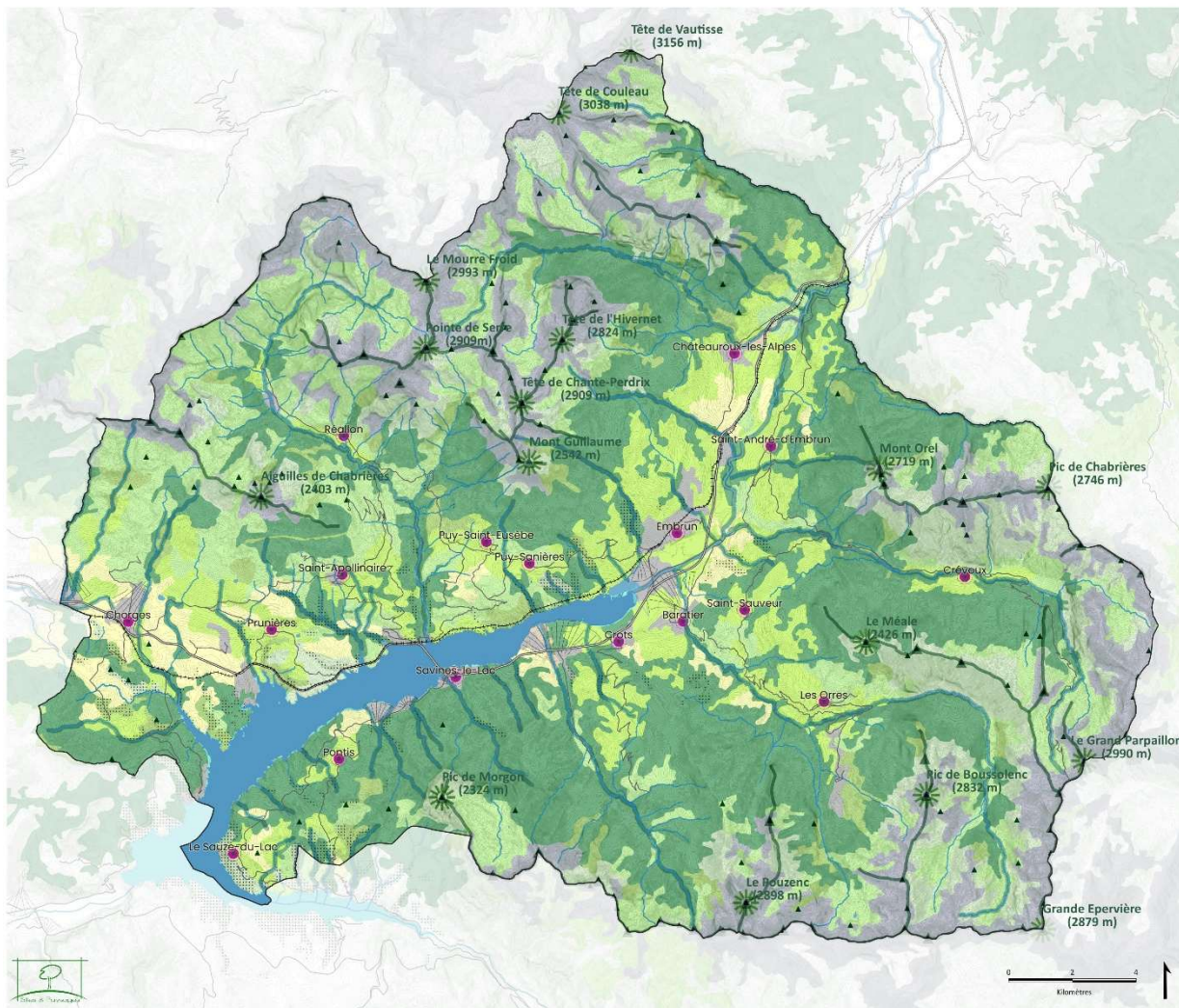


Figure 77 : Vue 3D de la charpente paysagère du territoire

CHARPENTE PAYSAGERE



Limites administratives

CC Serre Ponçon

Éléments de repère

Courbe de niveau - Pas de 10m

Cours et plan d'eau

Bâtiment

Route

Voie ferrée

Structures paysagères liées à la topographie et l'hydrographie

Ligne de crête principale

Sommet principal

Sommet emblématique

Lac

Cours d'eau principal

Cône de déjection

Marnes noires

Structures paysagères liées au bâti

Noyau bâti

Ambiances paysagères

Espaces bâtis ou artificialisés

Cultures

Prairies et systèmes cultureux et
parcellaires complexes

Forêts

Pelouses et pâturages naturels

Secteur en cours d'enfrichement

Zones peu végétalisées

Rochers nus

Réalisation : Sites & Paysages, 2023
Sources : IGN BD Topo - BD Alt - Corine Land Cover -
Infoterre

Figure 78 : Charpente paysagère

Le **lac, structure paysagère majeure** de l'unité, qui attire tous les regards, met en scène les paysages.
Rives marquées par des **aménagements touristiques** (campings centre de loisirs nautiques, village de vacances...), parfois résidentiels



Sommets et alpages,
ambiances de montagne



Sommets et alpages,
ambiances de montagne



Station de sports et loisirs de montagne
de Réallon implantée sur le versant des
Aiguilles de Chabrières

Station de ski des Orres implantée
sur le versant du Pic de Boussolenc,
lisible dans le paysage par les tracés
des pistes dans le couvert forestier

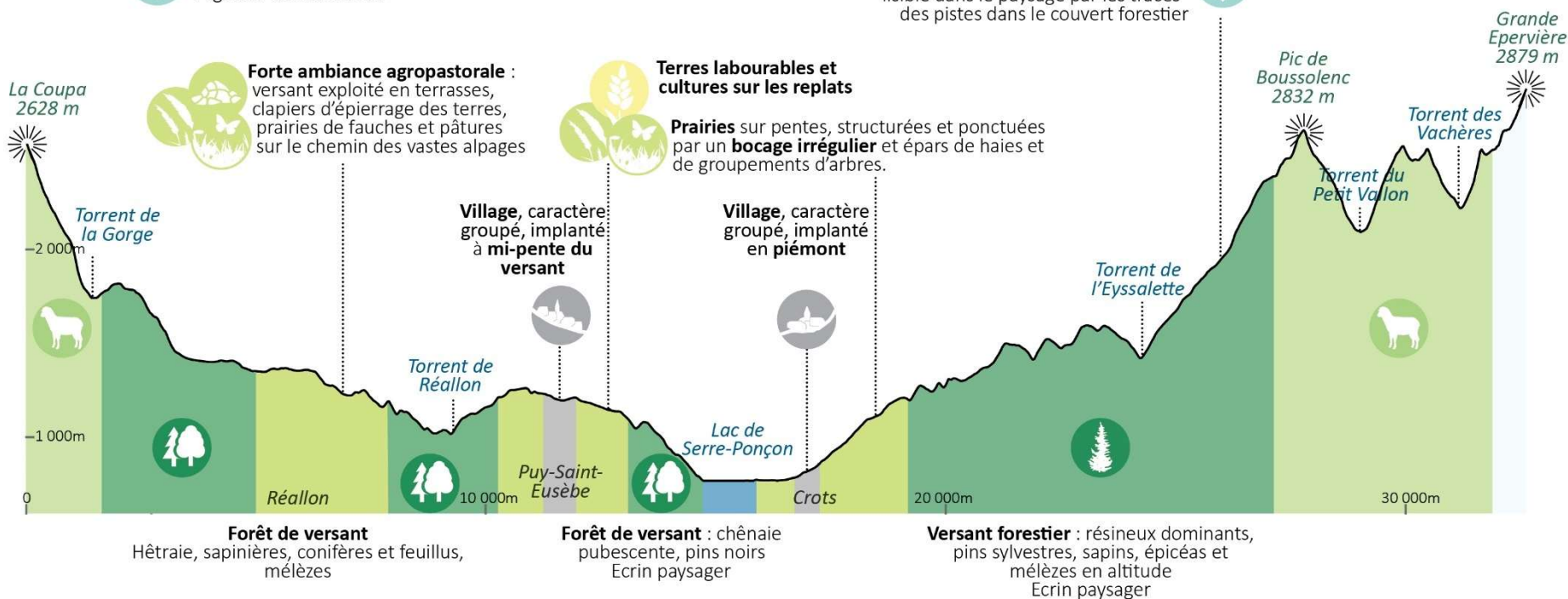


Figure 79 : Coupe type du territoire

3. DES VUES REMARQUABLES ET NOMBREUX REPERES VISUELS QUALITATIFS

DES VUES SAISSANTES

La structure paysagère affirmée, le cadre paysager montagnard et les situations topographiques diverses offrent des vues remarquables, en tous sens depuis toutes les communes.

- Des vues « belvédère » : vue d'ensemble sur le lac depuis un point haut et dégagé. Perception du lac dans son cadre paysager.
- Des vues panoramiques en balcon, depuis les nombreuses routes et chemins à mi-pente des versants, qui offrent des vues d'une rive à l'autre : le lac est au centre de la composition du paysage ou à l'arrière-plan, il joue un rôle de présentation visuelle du versant perçu mais apparaît aussi, selon les vues, en toile de fond...
- Des vues à fleur d'eau avec le lac au premier plan, comme plan de présentation visuelle.

Les vues remarquables vers le lac, sur le grand paysage, sont saisissantes et constituent une valeur et une spécificité que partagent toutes les communes autour du lac. Le caractère remarquable des vues est issu de :

- La topographie (qui permet des vues lointaines et panoramiques), le cadre paysager montagnard, les sommets et lignes de crête emblématiques
- La présence du lac qui attire les regards et met en scène les paysages
- La présence d'espaces agricoles ouverts qui conditionnent les vues, la qualité et la lisibilité des paysages perçus
- Les implantations et les formes des groupements bâtis (bourgs, villages, hameaux) qui constituent des points repère dans le paysage

Le lac attire incontestablement les regards, et participe à la qualité des paysages offrant :

- Une grande ligne horizontale étonnante dans un paysage de montagne, marqué par les obliques : une ligne, un plan reposant et apaisant dans le paysage.
- Une couleur et une texture qui enrichissent le paysage et les perceptions, un plan qui permet le reflet des montagnes et met en scène le paysage de montagne.
- Un plan de présentation visuelle du paysage, des versants, qui participe à leur mise en scène et mise en valeur

Les espaces agricoles ouverts sont fondamentaux dans la perception et la qualité du paysage :

- Ils offrent des premiers plans ouverts qui permettent des vues, et mettent en scène les seconds et arrière-plans perçus (plans de présentation visuelle qui portent la vue).
- Ils permettent la lecture de la topographie, l'identification et le repérage des ruisseaux signalés par leur ripisylve, des groupements bâtis, des motifs paysagers ruraux...
- Ils génèrent des ambiances rurales de qualité, déclinent des couleurs et textures variées.
- Ils attirent les regards par contraste de couleurs et de textures avec les bois, et constituent des « puits de lumière ».
- Ils constituent des « espaces de respiration » entre les groupements bâtis, entre les groupements bâtis et la forêt en amont ou en aval



Depuis la RD7 (Pontis) vers Prunières et Saint-Apollinaire (versant en face) et Savines-le-Lac en bord de lac



Vers Puy-Sanières (versant opposé), Embrun et la haute vallée de la Durance, Saint-Sauveur (piémont du Méale)



Depuis la RD9 (Embrun) vers Saint-Sauveur, Baratier, Crots.



Vers Savines-le-Lac



Depuis Puy-Sanières



Plaine d'Embrun depuis le belvédère de la ville



Vallée de Réallon depuis la RD609



Depuis la RD465 (Embrun, Caléryère) vers la ville d'Embrun, versants de Saint-Sauveur, Baratier et Crots



Depuis Saint-Sauveur

DES POINTS REPERES ET SILHOUETTES BATIES REMARQUABLES

Certains groupements bâtis (bourgs, villages et hameaux) constituent des points repère dans le paysage et attirent les regards, ils participent à la lisibilité du paysage. Les lieux d'implantation des noyaux bâtis (points hauts, lignes de crête) et leur forme urbaine génèrent des silhouettes remarquables qui participent à la qualité du paysage.



Figure 80 : Vue dominante sur Embrun

DE NOMBREUSES COVISIBILITES

La notion de covisibilité regroupe :

- Les relations visuelles d'un point donné à un autre et inversement, par exemple d'un versant à l'autre, d'un village à l'autre : lorsque l'observateur est sur un versant, il voit le versant opposé, et inversement. Les versants sont en covisibilité.

- Les relations visuelles entre deux points donnés, perçus ensemble depuis un point quelconque : par exemple depuis un versant, l'observateur perçoit le lac et le versant opposé. Le lac et le versant opposé sont en covisibilité, ils sont perçus ensemble.

Les covisibilités sont nombreuses et constantes sur l'ensemble du territoire, elles participent à la lisibilité du paysage (appréhension globale du paysage) et à sa qualité.

SENSIBILITE VISUELLE ET PAYSAGERE DES VERSANTS

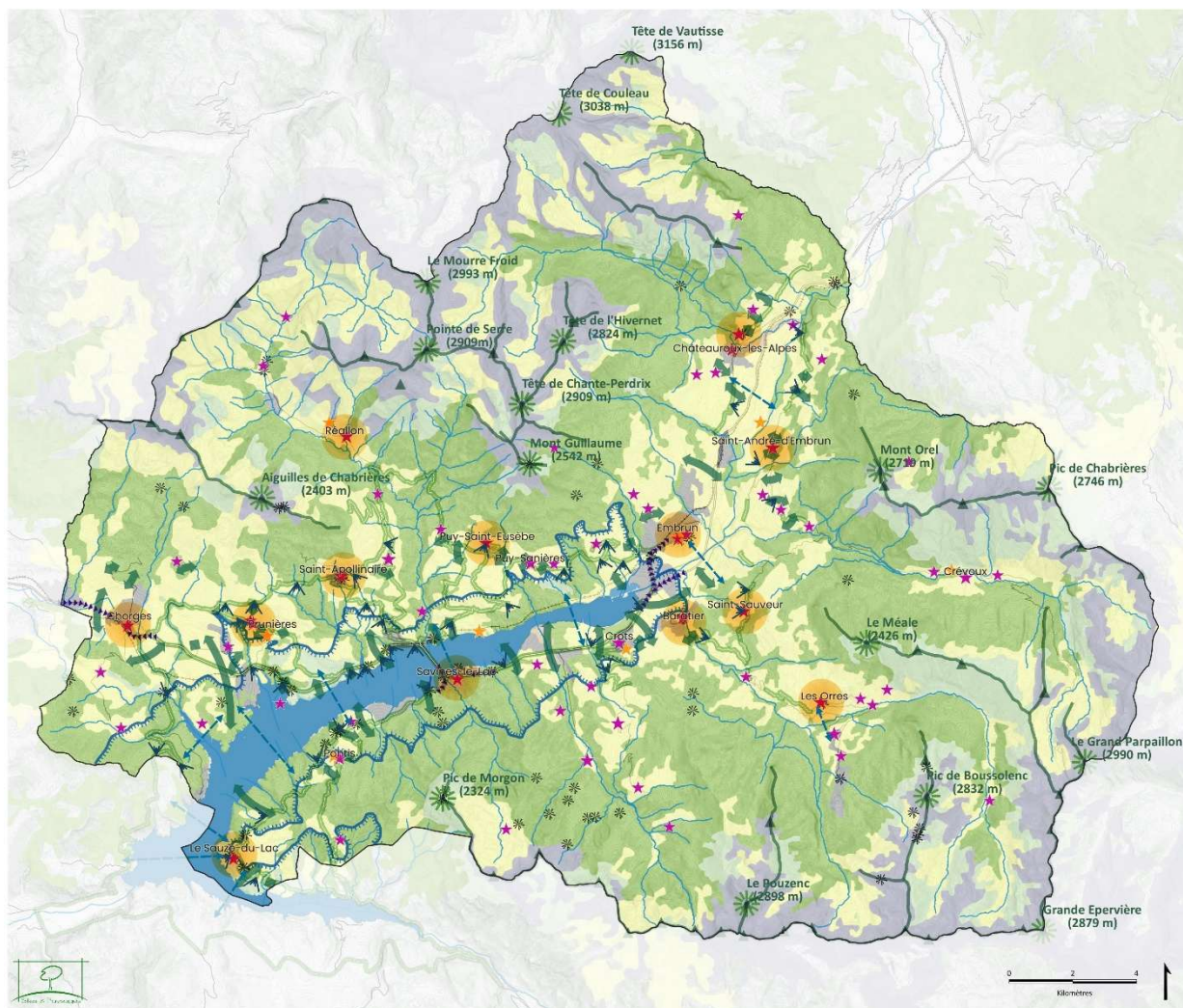
Les situations de versants, en front visuel, génèrent des sensibilités paysagères importantes, car plus perceptibles et plus visibles. Tout aménagement sur les versants prend une importance considérable.

L'ECRIN PAYSAGER DU LAC

Le lac, élément paysager majeur qui attire incontestablement les regards, contribue à la qualité des paysages notamment par, le plan reposant et apaisant qu'il dessine, la mise en scène (par contraste et effet miroir) des paysages de montagne. L'écrin paysager du lac, constitué par les espaces cernant le lac jusqu'aux premières lignes de crête ou ruptures de pente, présente un caractère « sauvage » marqué par de fortes pentes boisées découpées par des affleurements rocheux et marneux. Quand la pente s'adoucit, les espaces sont cultivés ou entretenus et constituent de petites unités paysagères rurales patrimoniales très qualitatives qui attirent les regards (par effet de contraste avec les pentes boisées) et contribuent à l'identité paysagère des bords de lac.

La création du lac a marqué fortement le territoire et a accéléré son évolution, contribuant à son attractivité résidentielle et touristique. En quelques décennies des opérations d'importance (lotissements, secteurs d'activité, secteurs touristiques) ont été réalisées en dehors des agglomérations historiques, près et/ou très visibles du lac. Certaines de ces opérations, parfois récentes, créent aujourd'hui des impacts visuels et paysagers non négligeables, liés aux lieux d'implantation inappropriés, aux formes urbaines et aux architectures développées (terrassements, organisation des constructions, architecture sans accroche au territoire...).

PERCEPTIONS VISUELLES



Limites administratives

CC Serre Ponçon

Éléments de repère

Courbe de niveau - Pas de 10m

Cours et plan d'eau

Bâtiment

Route

Voie ferrée

Points repères et sensibilités liés à la topographie et à l'hydrographie

Ligne de crête principale

Sommet principal

Sommet emblématique

Lac

Perceptions visuelles

Point de vue, belvédère

Vue remarquable

Phénomène de covisibilité

Route paysage

Coupure verte

Ecrin paysager du lac

Points repères et sensibilités liés au bâti

Silhouette bâtie remarquable

Point repère : église, chapelle

Point repère : château, tour, fort, divers

Entrée de ville dégradée

Occupation du sol

Espaces bâtis ou artificialisés

Cultures, prairies, alpages

Forêts

Rochers nus

Zones peu végétalisées

Réalisation : Sites & Paysages, 2024

Sources : IGN BD Topo - BD Alti - Corine Land Cover - OSM

Figure 81 : Perceptions visuelles

4. UNITES PAYSAGERES

Source : Plan Paysage de Serre Ponçon, Atlas des Alpes-de-Haute-Provence ; Atlas des Hautes-Alpes ; Observatoire des paysages de Rhône-Alpes

L'atlas des paysages des Alpes-de-Haute-Provence a été révisé en 2017 et celui des Hautes-Alpes en 2014.

Sur le territoire de la CCSP, 4 grandes unités paysagères sont identifiées :

1. Le lac de Serre-Ponçon et ses versants
2. L'Embrunais
3. Les hautes vallées et montagnes de Chabrières, Mourre et Vautisse
4. Les hautes vallées et montagnes du Morgon, Pouzenc et Parpaillon

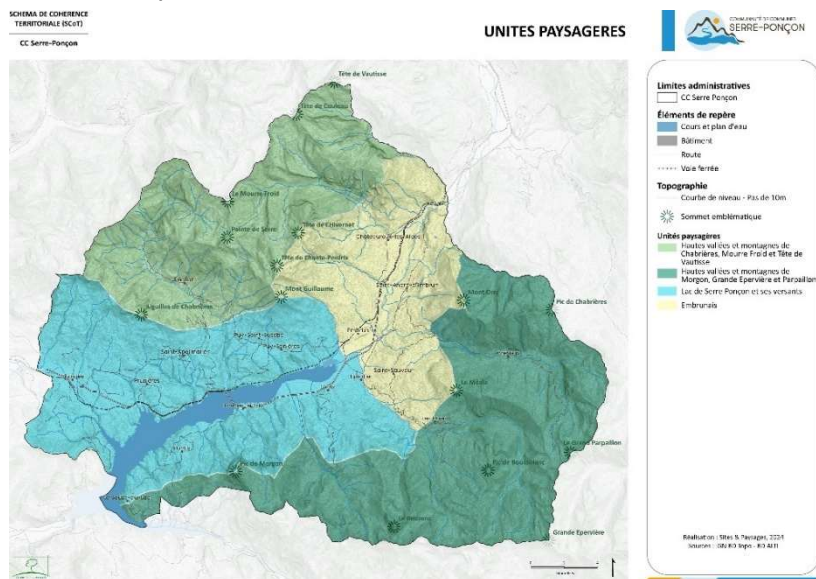
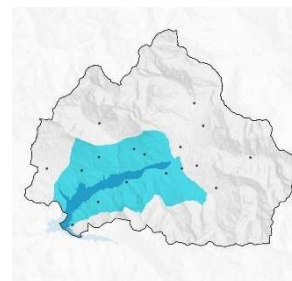


Figure 82 : Unités paysagères du territoire

³ * : Commune concernée partiellement par l'unité

LAC DE SERRE-PONÇON ET SES VERSANTS



Communes concernées :

Baratier^{3*}, Chorges*, Crots*, Embrun*, Le Sauze-Du-Lac*, Pontis*, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe*, Puy-Sanières, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur*, Savines-Le-Lac.

Cette unité s'organise autour du lac et comprend ses versants adret et ubac :

- Au nord, ligne de crête du Piolit jusqu'aux aiguilles de Chabrières, puis du Mont Guillaume à la tête de l'Hivernet

- Au sud, ligne de crête du Sauze-du-lac jusqu'au Morgon puis limite haute du piémont, limitant les hautes vallées

- A l'ouest, l'unité pourrait être limitée par le torrent des Moulettes pour n'intégrer que le versant orienté vers le lac. La vallée de Chorges constitue presque une unité particulière, qui se poursuit vers Gap, compte tenu de son orientation et de son isolement visuel par rapport au lac.

- A l'est, le torrent de Ste-Marthe (Embrun) puis le torrent des Vachères (Baratier-St-Sauveur)

Caractéristiques

Le lac de Serre Ponçon constitue un élément majeur de la vallée, par son invention, son influence sur la Durance et l'Ubaye, par les paysages qu'il a façonnés et l'économie qu'il a générée. Entre paysage lacustre et ambiances montagnardes, miroir d'eau et sommets emblématiques de la haute montagne, il émane de cette unité un cadre exceptionnel.

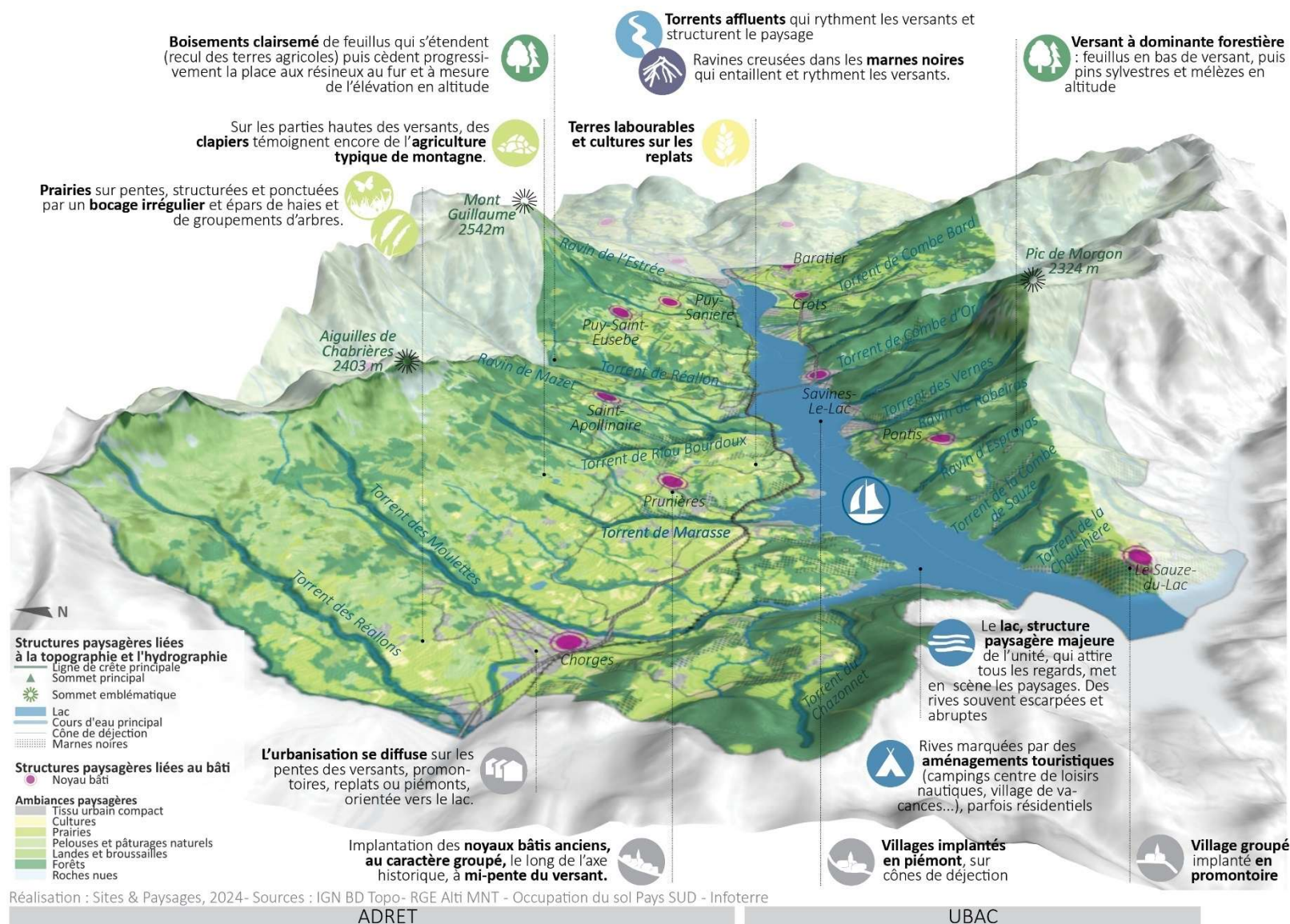


Figure 83 : Structure paysagère de l'unité du lac de Serre-Ponçon et de ses versants

L'adret de Serre Ponçon

A l'adret, la topographie en pente relativement régulière depuis les sommets jusqu'aux rives du lac, accueille des espaces agricoles ouverts et entaillés, rythmés, de ravines creusées dans les marnes noires. Un réseau de haies et de groupements d'arbres forme un bocage irrégulier et épars qualifiant les paysages, tout comme les noyers ou peupliers fastigiés qui les ponctuent et enrichissent ses ambiances rurales. Sur Prunières, le remembrement a produit de grandes parcelles ouvertes, sans haie. Sur les replats, plutôt en bas de versant, les terres sont principalement dédiées aux céréales. Sur les parties hautes des versants, des clapiers témoignent encore de l'agriculture typique de montagne.

Les Forêts de chênes, de pins sylvestres et de mélèzes et pins à crochet couvrent les parties hautes des versants. Le pin est ici dans son rôle d'essence pionnière avec une strate arbustive de reconquête des espaces ouverts, terres agricoles délaissées et abandonnées. Les boisements sont dans une dynamique d'expansion mais aussi d'évolution avec des essences qui s'installent au-delà de leur aire de répartition connue. La pineraie partage le sol avec la chênaie pubescente dans des étages qui dépassent l'altitude de l'étage collinéen.

Les groupements bâtis originels sont implantés le long de l'axe historique, à mi-pente du versant. L'urbanisation récente, en relation visuelle avec le lac, concerne tout le versant. Elle génère un mitage du paysage et une impression d'éclatement de l'urbanisation issus des formes urbaines récentes sans lien avec les formes groupées traditionnelles.

Par son implantation en retrait de la vallée et son lien avec le bassin de Gap, Chorges se distinguent des villages de l'adret. Bourg fortifié à l'origine, construit à l'intérieur de remparts et protégé par son "castrum", la ville s'est considérablement développée : diffusion de l'habitat sur le versant et développement d'activités en lien avec la RN94.

En bord de lac, dès lors que la topographie le permet, les rives sont marquées par des aménagements touristiques et résidentiels. Ailleurs, les berges restent naturelles boisées ou rocheuses.

Le torrent de Réallon partage le versant entre l'adret de Chabrières à l'ouest (pentes relativement régulières du sommet aux rives) et le versant des Puys à l'est (replat incliné en balcon sur le lac).



Figure 84 : Chorges et l'adret de Chabrières



Figure 85 : Le versant des Puys

L'ubac de Serre-Ponçon

A l'ubac, le couvert forestier (feuillus en bas de versant, puis hêtres et sapins, pins sylvestres et mélèzes en altitude) est important, notamment à l'ouest (ubac du Morgon) jusqu'à la vallée du Boscodon, elle-même étroite, encaissée, très boisée et peu habitée (pour ces raisons sans doute, elle accueille l'abbaye de Boscodon du 12-13e siècle). Les bois descendent jusqu'aux rives du lac, hormis sur quelques cônes de déjection qui accueillent le village de Savines-le-Lac ou un développement touristique. Le versant de Pontis dévoile encore quelques espaces agricoles ouverts autour d'un habitat dispersé, mais l'ensemble tend à se fermer.

A l'ouest de la vallée du Boscodon (sous-unité du piémont du Pouzenc), la topographie plus accueillante et les pentes moins fortes, ont permis l'installation des villages et hameaux de Crots et Baratier, ainsi que l'exploitation des pentes par une agriculture céréalière et fourragère. Un

réseau de haies structure fortement ce paysage qui s'offre en tableau depuis le versant opposé. Les ravines constituent ici aussi des limites naturelles qui entaillent le versant.

Le développement résidentiel montre également une dispersion de l'habitat au sein des entités agricoles, qui nuit à la lisibilité et à la qualité du paysage. En pied de versant et aux abords du lac, la topographie plane a permis le développement d'une agriculture céréalière et l'implantation de zones industrielles et d'activités le long de la route qui tendent à banaliser les paysages. Ces secteurs constituent des points noirs tant par la disparité des constructions (volume matériaux, destination) que par le traitement des espaces extérieurs.

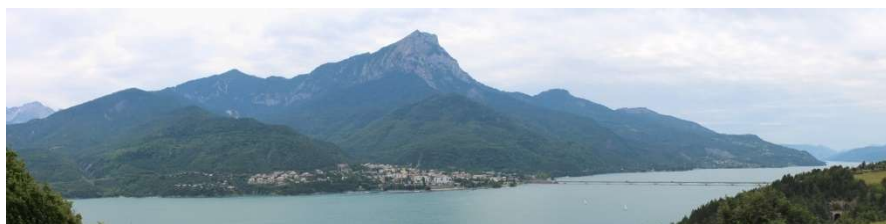


Figure 86 : L'ubac du Morgon

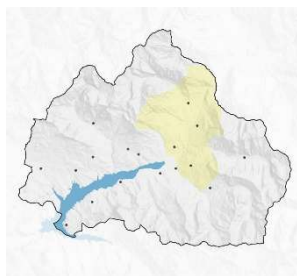


Figure 87 : Le piémont du Pouzenc

Enjeux paysagers

- L'écrin paysager du lac formé par ses rives, ses versants et replats, les crêtes qui constituent son horizon
- L'unité et l'écrin paysager constitué par les forêts de versant
- La mosaïque agricole et son imbrication avec la trame naturelle, l'activité agro-pastorale et les motifs paysagers de clapiers, murets, qui témoignent de l'occupation humaine et des savoir-faire ancestraux
- L'enrichissement et la recolonisation des terres par une végétation spontanée arborescente conduisant à la fermeture des milieux, à la perte de lecture des subtilités du relief et à l'appauvrissement de la biodiversité
- La forme groupée des villes, villages et hameaux, leur lisibilité dans le paysage, leurs qualités urbaines et leur caractère patrimonial
- La pression urbaine (diffusion, mitage et étalement du bâti) et l'effacement des structures paysagères, bâties, rurales ou naturelles, la perte de lisibilité et de qualité du paysage
- La qualité des extensions urbaines, leur insertion dans le paysage et leur cohérence avec les formes urbaines originelles
- La qualité des entrées de villes (Chorges, Savines-le-Lac)
- Le développement des structures d'accueil touristique (camping, parc de mobil home, résidences hôtelières, centres de vacances...)
- Les aménagements des berges en plage et en port
- L'accès visuel et physique au lac, les parcours de découverte, la qualité des lieux et la gestion de la fréquentation

L'EMBRUNAIS



Communes concernées :

Châteauroux-les-Alpes⁴, Embrun*, Les Orres*, Saint-André-d'Embrun*, Saint-Sauveur*.

- Au nord, la Tête de Vautisse, le ravin de l'Aristol, le couleau puis le torrent de Palp et la ligne de crête vers le Mt Orel

-Au sud, le torrent de Ste-Marthe (Embrun) puis le torrent des Vachères (Baratier-St-Sauveur)

-A l'ouest, du Mont Guillaume, à la crête de Rougnous, à la Tête de l'Hivernet jusqu'à la Tête de Clotinaille

-A l'est, du Mont Orel au Méale, en limite de la haute vallée du torrent de Crévoux

Caractéristiques

La vallée de la Durance est une vallée glaciaire, aux pentes affirmées et marquée par ses terrasses et verrous glaciaires. Le fond de vallée est couvert d'alluvions fertiles, tandis que les versants reposent sur des calcaires et dolomie triasiques. Le cours de la Durance est ici lisible, parfois encaissé, parfois inséré dans la plaine cultivée.

Les forêts de pins sylvestres, mélèzes voire chênes pubescents couvrent les adrets, et les boisements de sapins et de hêtres se retrouvent sur les ubacs. Quelques noyers animent le fond de vallée.

Les épaulements et glacis qui jalonnent la Durance ont conditionné l'implantation des villages soit en pied de versants, soit sur des replats glaciaires, protégés des crues de la Durance et bénéficiant d'un meilleur

ensoleillement. L'habitat est traditionnellement groupé, répondant aux fortes contraintes économiques et naturelles des secteurs de montagnes (comme sur les autres unités du territoire), et préservant les terres agricoles.

La géomorphologie de la vallée est à l'origine de structures agraires différentes en fond de vallée ou sur les versants. Prairies et vignes accrochées aux pentes des reliefs, cultures et céréales en fond de vallée ou replats, ponctuation arboricoles, imbrication avec la trame arborée et naturelle..., composent une mosaïque agricole issue de la polyculture vivrière représentative de cette agriculture de montagne respectueuse de son socle support. Les marnes noires constituent un motif paysager récurrent.

Embrun s'inscrit en un point charnière, sur son roc (ancienne terrasse alluviale) qui domine la vallée de la Durance, juste en amont du lac. La plaine agricole protégée qui met en scène la ville et le roc a été préservée de l'urbanisation. La ville s'est largement étendue et développée sur son versant adret (étalement très perceptible dans le paysage). Plus près du lac, l'agriculture a été supplantée par le développement urbain pavillonnaire et des zones d'activités qui nuisent à la qualité paysagère de l'entrée de ville.



Figure 88 : Embrun et la vallée de la Durance

⁴ * : Commune concernée partiellement par l'unité

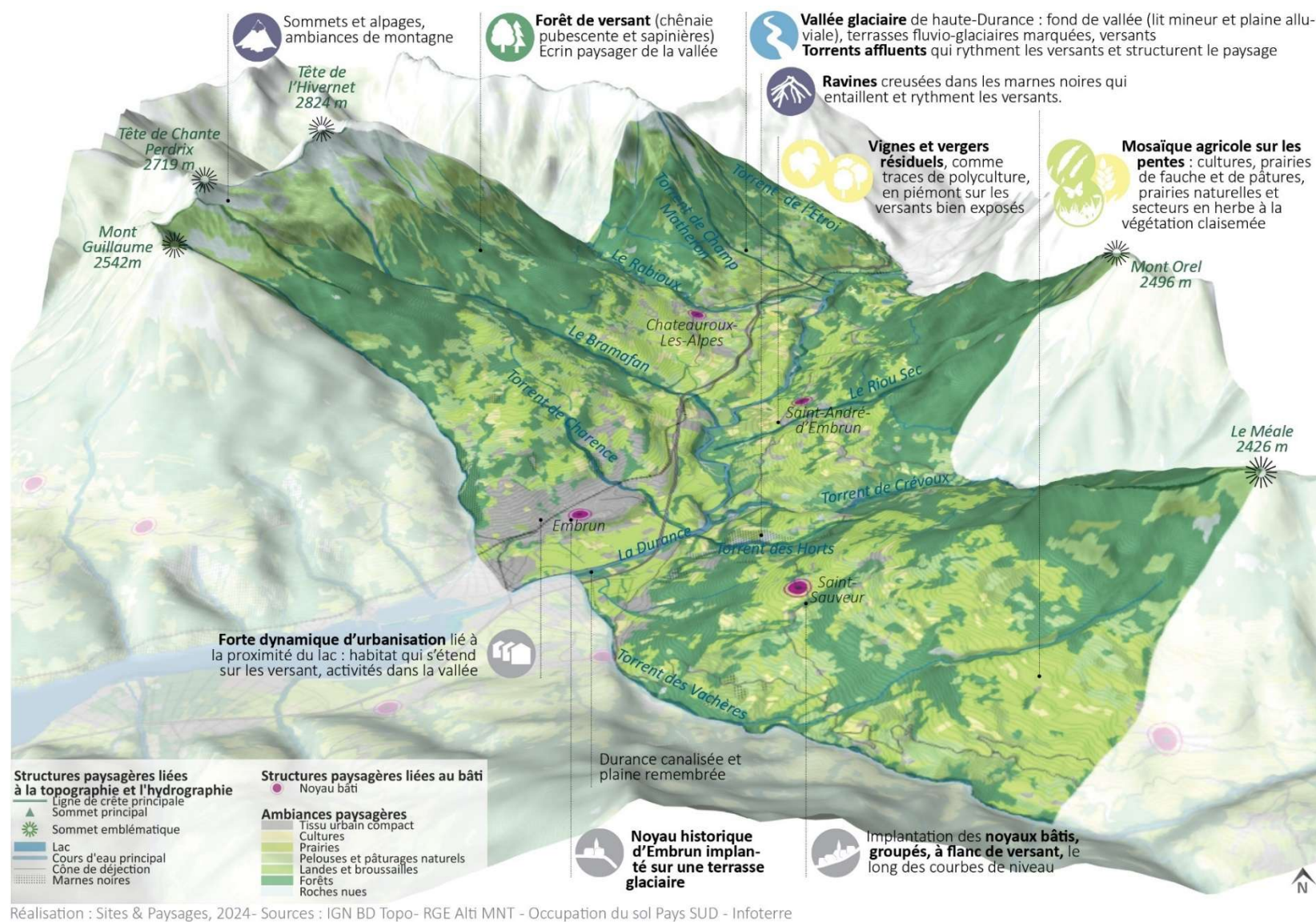
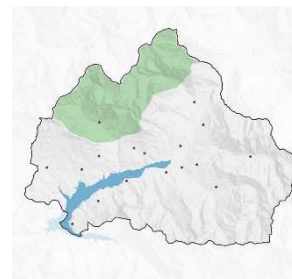


Figure 89 : Structure paysagère de l'unité de l'Embrunais

Enjeux paysagers

- La lecture de la géomorphologie (fond de vallée, lit mineur, terrasses et verrous glaciaires, marnes noires...), mise en scène par des espaces agricoles ouverts
- L'unité et l'écrin paysager constitué par les forêts de versant
- La mosaïque agricole et son imbrication avec la trame naturelle
- L'enfrichement et la recolonisation des terres par une végétation spontanée arborescente conduisant à la fermeture des milieux, à la perte de lecture des subtilités du relief et à l'appauvrissement de la biodiversité
- La forme groupée des villes, villages et hameaux, leur lisibilité dans le paysage, leurs qualités urbaines et leur caractère patrimonial
- La pression urbaine (diffusion, mitage et étalement du bâti) et l'effacement des structures paysagères, bâties, rurales ou naturelles, la perte de lisibilité et de qualité du paysage
- La qualité des extensions urbaines, leur insertion dans le paysage et leur cohérence avec les formes urbaines originelles
- La qualité des entrées de villes (Embrun)

HAUTES VALLEES ET MONTAGNES DE CHABRIERES, MOURRE ET VAUTISSE



Communes concernées :
Châteauroux-les-Alpes^{5*}, Réallon, Puy-Saint-Eusèbe*.

Caractéristiques

Les grandes lignes de crête et sommets emblématiques, avoisinant les 3000 m (la Tête de Vautisse 3156 m, la Tête de Couleau 3038 m, le Mourre Froide 2993 m...) marquent les limites de l'unité en altitude tandis que les limites basses sont définies en fonction de l'altitude et de la géomorphologie, soulignées par les Aiguilles de Chabrières à l'Ouest et le Mont Guillaume à l'Est. Cette unité de montagne constitue en grande partie le paysage « idéalisé » ou « rêvé » avec ses étages accueillant les sommets, les affleurements rocheux et les alpages.

Le socle du massif des Ecrins est essentiellement cristallin, accompagné d'une grande variété de matériaux constituée de roches sédimentaires et volcaniques qui font toute la richesse géologique de ces espaces de vallées et de montagnes.

Cette unité s'inscrit en partie dans la zone cœur du Parc National des Ecrins, qui reconnaît et affirme ses qualités environnementales et paysagères, ainsi que son caractère préservé.

^{5*} : Commune concernée partiellement par l'unité



Figure 90 : La montagne et les hautes vallées : vallée de Réallon

Les hautes vallées des Ecrins dévoilent un paysage agricole traditionnel de montagne : terrains pentus, parcelles fourragères petites et morcelées par la végétation, ponctuées ou limitées par des terrasses et clapiers, issus de l'épierrage des terres, présence de canaux (vallée du Rabioux). Ce paysage témoigne et illustre les savoir-faire ancestraux. Ces secteurs sont aujourd'hui soumis à une forte déprise agricole. Le bâti, dans la vallée de Réallon, s'organise en village et hameaux groupés, à flancs de versants. La vallée dévoile une alternance de bois et prairies jusqu'au hameau des Gourniers, puis laisse place aux alpages et à la montagne minérale. A côté des hameaux et villages, l'histoire religieuse est à l'origine de chapelles (Nativité de la Sainte Vierge au Gourniers, Saint Jacques le Majeur à Méans...), oratoires et églises (Saint Pelade à Réallon).

C'est dans ce contexte que s'est installée la station de sport d'hiver de Réallon, sur le versant des Aiguilles de Chabrières, surplombant le lac de Serre-Ponçon.

Les hautes vallées du Couleau et du Rabioux sont « sauvages », discrètes, intimes et peu aménagées. Les alpages et crêtes rocheuses dominent. Les traces d'occupation humaine ancienne sont discrètes (canal Rouvier, anciennes ardoisières à Couleau – Rabioux). Ces vallées sont à la fois porte d'entrée et corridor naturel vers le cœur du massif des Ecrins. Relativement difficiles d'accès (absence de route), leurs paysages, leurs caractères naturels et préservés, ne se découvrent qu'à l'occasion de randonnées, par pistes ou sentiers.



Figure 91 : Station de Réallon, sous les Aiguilles de Chabrières

Enjeux paysagers

- Le paysage agropastoral des hautes vallées, les alpages et les prairies, les motifs paysagers de clapiers, murets, banquettes, canaux... qui témoignent de l'occupation humaine et des savoir-faire ancestraux
- La forme groupée du village de Réallon et des hameaux, leur lisibilité dans le paysage, leurs qualités urbaines et leur caractère patrimonial
- La place et l'évolution de la station de Réallon dans le paysage
- Le respect des lieux et de l'identité « Montagne » à travers les aménagements urbains ou touristiques
- Le caractère montagnard, naturel et préservé, peu aménagé, des hautes vallées du Couleau et du Rabioux, portes d'entrée du massif des Ecrins
- La fermeture des milieux, en lien avec la déprise agricole, et la perte de lisibilité et de diversité paysagères

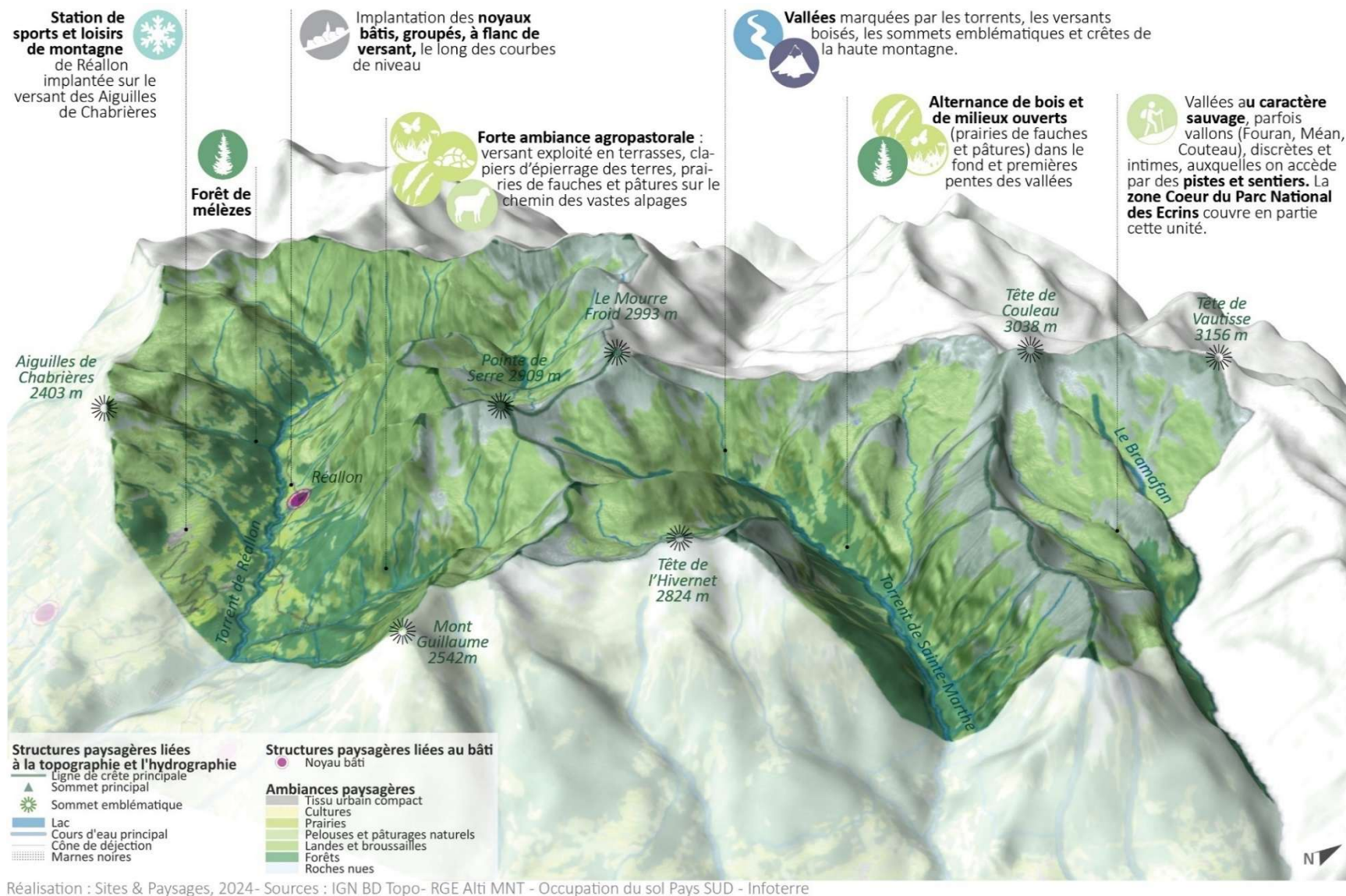
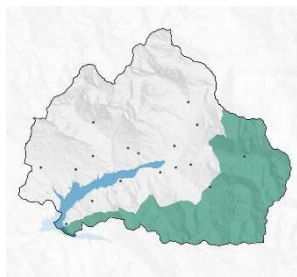


Figure 92 : Structure paysagère de l'unité des Hautes vallées et Montagnes de Chabrières, Mourre et Vautisse

HAUTES VALLEES ET MONTAGNES DU MORGON, POUZENC ET PARPAILLON



Communes concernées :
Baratier^{6*}, Crévoux, Crots*, Le Sauze-Du-Lac*,
Les Orres*, Pontis*, Saint-André-d'Embrun*.

Caractéristiques

Le Pic de Chabrières 2746 m, le Grand Parpaillon 2990 m, la Grande Epervière 2879 m... et leurs lignes de crête associées marquent les limites Est et Sud de l'unité tandis que les limites basses sont définies en fonction de l'altitude, soulignées par le Pic de Morgon 2324 m, le Méale 2426 m, le Mont Orel 2719 m, et correspondent approximativement à la ligne de partage visuel entre basses et hautes vallées.

Les vallées des Orres et de Crévoux dévoilent des versants forestiers (hêtres, sapins...) et une agriculture de montagne déclinant prairies avec traces de terrasses sur un parcellaire étroit, aux limites parfois soulignées de cordons arborés puis des alpages ouverts jusqu'aux sommets. L'espace agricole se matérialise également avec les champs et les terrains cultivés proches des villages ou des hameaux. Ceux-ci, peu nombreux, se présentent plutôt comme un cordon qui s'étire en épousant les courbes de niveaux et en restant regroupé. La déprise agricole et l'enfrichement concernent également l'ensemble de l'unité.

La vallée de Crévoux, parcouru par son torrent éponyme, accueille le village station de Crévoux, le hameau de la Chalp ainsi que le petit hameau de Praveyral. Cette station est l'une des plus anciennes des Hautes-Alpes (1936) et s'organise entre un espace alpin et un territoire dédié au ski de fond (la Chalp).

La vallée des Orres est plus particulièrement associée à la station emblématique de l'Embrunais. Ce projet des années 60 a déplacé le centre du village (le Chef-lieu) vers le hameau du Mélézet.

La vallée du Boscodon, fortement marquée par son torrent et très boisée, accueille de vastes sapinières, pineraies et mélèzins avec des sous-bois d'une richesse floristique exceptionnelle. Elle constitue aussi un pôle touristique culturel et cultuel qui attire un grand nombre de visiteurs tant pour le lieu consacré que pour les randonnées en direction du Grand Morgon, de la Grande Cabane et du Pouzenc.

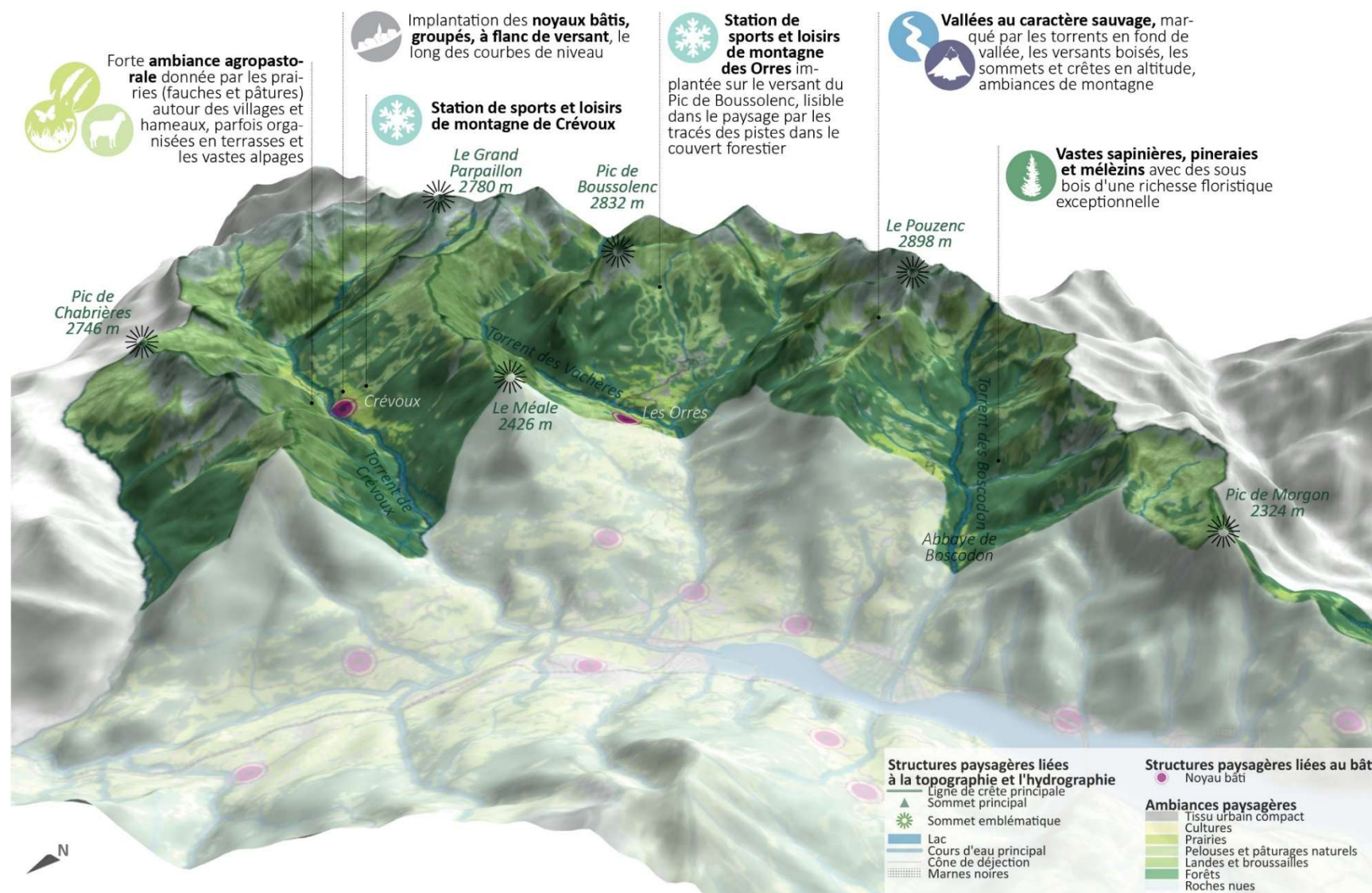


Figure 93 : Station de sports et de loisirs de montagne des Orres



Figure 94 : Village des Orres

^{6*} : Commune concernée partiellement par l'unité



Réalisation : Sites & Paysages, 2024- Sources : IGN BD Topo- RGE Alti MNT - Occupation du sol Pays SUD - Infoterre

Figure 95 : Structure paysagère de l'unité des Hautes vallées et Montagnes du Morgon, Pouzenc et Parpaillon

Enjeux paysagers

- Le paysage agropastoral des hautes vallées, les alpages et les prairies, les motifs paysagers de murets, banquettes qui témoignent de l'occupation humaine et des savoir-faire ancestraux
- L'unité et l'écrin paysager constitué par les forêts de versant
- La forme groupée des villages et hameaux, leur lisibilité dans le paysage, leurs qualités urbaines et leur caractère patrimonial
- Le patrimoine de la station des Orres, labellisée Architecture Contemporaine Remarquable, la place et l'évolution de la station dans le paysage
- Le respect des lieux et de l'identité « Montagne » à travers les aménagements urbains ou touristiques
- Le caractère montagnard, naturel et préservé, de la vallée de Boscodon, marqué par son patrimoine historique
- La fermeture des milieux, en lien avec la déprise agricole, et la perte de lisibilité et de diversité paysagères

5. UN PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER RICHE ET DIVERSIFIÉ

LE PATRIMOINE PAYSAGER PROTEGE ET RECONNU

Les sites inscrits

Les Sites Inscrits (SI) ont pour objet la **conservation de formations naturelles, de paysages, de villages et de bâtiments anciens** (entretien, restauration, mise en valeur, etc.) qui présentent un intérêt au regard de la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). Cette inscription concerne soit des sites et/ou des monuments naturels qui méritent d'être ainsi protégés, mais dont l'intérêt n'est pas suffisamment important pour entraîner leur classement, soit une mesure préalable au classement. L'inscription permet également leur préservation contre toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation, etc.). L'inscription des sites est donc souvent relayée soit par le classement pour les sites naturels ou ruraux, soit par des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager pour les ensembles bâtis ce qui constitue un outil de gestion souple. Elle introduit la notion d'espace protégé dans les raisonnements des acteurs de l'urbanisme. Cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) émet soit un avis simple sur les projets de construction soit un avis conforme sur les projets de démolition. La commission départementale des sites, perspectives et paysages (CDSPP) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

Le territoire de la CCSP présente **2 sites inscrits** pour une surface totale de protection d'environ 4649 hectares.

Nom	Communes concernées	Date d'inscription	Surface totale (ha)
Barrage de Serre-Ponçon	Chorges, Pontis, Le Sauze-du-Lac, Prunières, Savines-le-Lac, Puy-Sanières, Crots, Embrun, Baratier	21/12/1969	4648
Jardin de l'Archevêché et ses abords à Embrun	Embrun	01/08/1939	0,5
Total			4648,5

Tableau 2 : Sites inscrits sur le territoire (source : DREAL PACA)

Les sites classés

Les sites classés (SC) sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une **protection de niveau national** : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés, etc.

Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription en interdisant, sauf autorisation spéciale soit du ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, soit du Préfet du département après avis de l'Architecte des bâtiments de France, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

À noter que le classement ou l'inscription d'un site peuvent se superposer ou s'ajouter à d'autres législations : le classement ou l'inscription constituent alors des labels et apportent aussi une garantie de qualité aux travaux envisageables, les autorisations nécessaires n'étant délivrées (ou refusées) qu'après une expertise approfondie. Un permis de construire en site inscrit comme en site classé ne peut être tacite, il en va de même pour le permis de démolir qui est systématiquement requis.

Le territoire présente **4 sites classés** représentant environ 159 ha.

Nom	Communes concernées	Date de classement	Surface totale (ha)
Fontaine de l'Ours et ses abords	Crots	21/03/1939	0,8
Demoiselles coiffées du Sauze	Le Sauze-du-Lac	20/01/1966	2
Ilot Saint-Michel	Prunières	20/01/1966	0,1
Plaine "Sous le roc" à Embrun	Embrun	07/09/1978	156
Total			159

Tableau 3 : Sites classés sur le territoire (source : DREAL PACA)

L'inventaire des arbres remarquables

La DREAL PACA a mis au point en 2002, une méthodologie d'inventaire des arbres remarquables appliquée à la région sous forme d'une démarche expérimentale avec l'association EPI. Ce travail a permis la réalisation d'inventaires dans les Bouches-du-Rhône, le Var, le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence.

En continuité avec cette démarche, l'association méluzine© a recensé en 2015 les arbres remarquables des Hautes-Alpes.

82 arbres remarquables sont recensés sur le territoire.

Nom commun	Nom scientifique	Commune et lieu-dit
Mélèze d'Europe	Larix decidua	Baratier - Belvédère de Plat Aiguille
Mélèze d'Europe	Larix decidua	Baratier - Bois de Siguret
Murier noir	Morus nigra	Baratier - Domaine de Valubaye
Poirier commun	Pyrus communis	Baratier - Les Touisses
Cormier	Sorbus domestica	Châteauroux-les-Alpes - Fontfourane
Sureau noir	Sambucus nigra	Châteauroux-les-Alpes - Les Hermes - Chemin de la Fermie
Chêne pubescent - Mélèze d'Europe	Quercus pubescens - Larix decidua	

Cormier	Sorbus domestica	Châteauroux-les-Alpes - Saint-Etienne
Chêne pubescent	Quercus pubescens	Chorges - Jardin des Gardes – Jaillet
Peuplier noir	Populus nigra	Chorges - Le Fein
Peuplier noir	Populus nigra	Chorges - Le Marais
Genévrier thurifère	Juniperus thurifera	Chorges - Le Martouret
Mûrier à papier	Broussonetia papyrifera	
Mûrier noir	Morus nigra	
Mûrier noir	Morus nigra	Chorges - Les Andrieux
Noyer commun	Juglans regia	Chorges - Les Andrieux
Chêne pubescent	Quercus pubescens	Chorges - Les Andrieux - La Tour
Mûrier noir	Morus nigra	
Cormier	Sorbus domestica	Chorges - Mamiellon
Cormier	Sorbus domestica	Chorges - Pré Guérins
Mélèze d'Europe	Larix decidua	Crévoux - Les Oupuerchs
Mélèze d'Europe	Larix decidua	Crévoux - Vallon Pelat
Epicéa commun	Picea abies	Crots - Centre Village
Mûrier noir	Morus nigra	
Sequoia géant	Sequoiadendron giganteum	
Genévrier de Virginie	Juniperus virginiana	Crots - Château de Picomtal
Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos	Crots - Coucourde
Sapin pectiné	Abies alba	Crots - Forêt de Boscodon
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus	Crots - Forêt de Boscodon - Fontaine de L'ours
Mélèze d'Europe	Larix decidua	Crots - Forêt de Boscodon - Le Clos Du
Orme de montagne	Ulmus glabra	Mélèze
Mélèze d'Europe	Larix decidua	Crots - La Montagne - La Draye
Cormier	Sorbus domestica	Crots - Les Dourieux
Mûrier blanc	Morus alba	Crots - Plaine des Crots - Le Liou
Mûrier noir	Morus nigra	
Poirier commun	Pyrus communis	Crots - Saint-Jean-de-Crots
Pommier	Malus domestica	Crots - Saint-Jean-de-Crots - Les Gendres
Tilleul à grande feuille	Tilia Platyphyllos	Embrun - Centre Ville
Cormier	Sorbus domestica	Embrun - Chalvet
Cormier	Sorbus domestica	
Mûrier noir	Morus nigra	Embrun - Chalvet - Les Girauds
Mûrier noir	Morus nigra	
Poirier commun	Pyrus communis	
Peuplier grisard	Populus canescens	Embrun - Déchetterie
Mûrier noir	Morus nigra	Embrun - Dessous Le Roc
Mûrier blanc	Morus alba	Embrun - Espace de La Roche
Argousier	Hippophae rhamnoides	Embrun - Le Petit Puy
Erable plane	Acer platanoides	Embrun - Parc « Le Jardin des Portes »

Chêne pubescent	Quercus pubescens	
Châtaignier	Castanea sativa	Embrun - Route des Puys
Pommier	Malus sylvestris	Les Orres - Chef Lieu - Eglise
Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos	
Noyer commun	Juglans regia	Les Orres - Le Mélezet
Mûrier noir	Morus nigra	Prunières - Le Serre
Mûrier noir	Morus nigra	
Cormier	Sorbus domestica	Puy-Sanières - Le Serre
Mûrier noir	Morus nigra	
Noyer commun	Juglans regia	
Noyer commun	Juglans regia	Puy-Sanières - Le Truchet
Mélèze d'Europe	Larix decidua	Saint-André-d'Embrun - Forêt de Saluces - Pra Mouton
Mûrier noir	Morus nigra	Saint-André-d'Embrun - Le Serre
Mûrier noir	Morus nigra	Saint-André-d'Embrun - Serre Lombard
Mûrier noir	Morus nigra	Saint-André-d'Embrun - Village
Mûrier noir	Morus nigra	
Chêne pubescent	Quercus pubescens	Saint-Apollinaire - Les Blaches
Orme champêtre	Ulmus minor	Saint-Sauveur - Eglise
Amandier	Prunus dulcis	Saint-Sauveur - Clot Peyrolier Haut
Poirier commun	Pyrus communis	
Epicéa commun	Picea abies	Saint-Sauveur - Combe Brézès
Cormier	Sorbus domestica	Saint-Sauveur - La Madeleine
Cormier	Sorbus domestica	
Mûrier noir	Morus nigra	Saint-Sauveur - Le Coin-Bas
Mûrier noir	Morus nigra	
Mûrier noir	Morus nigra	
Cormier	Sorbus domestica	Saint-Sauveur - Les Michels
Mûrier noir	Morus nigra	
Sapin pectiné	Abies alba	Saint-Sauveur - Les Muandes
Cormier	Sorbus domestica	Saint-Sauveur - Les Touisses
Cormier	Sorbus domestica	
Mûrier noir	Morus nigra	
Cormier	Sorbus domestica	Savines-le-Lac - Le Pré d'Emeraude
Mûrier noir	Morus nigra	

Tableau 4 : Arbres remarquables du territoire (Source DREAL PACA – Méluzine)

La Forêt d'Exception® de Boscodon : une forêt emblématique des Alpes du Sud⁷

Site emblématique de l'héritage monastique des forêts domaniales et de l'histoire de la Restauration des terrains en montagne, Boscodon dévoile un patrimoine exceptionnel.

La forêt domaniale de Boscodon présente une sapinière majestueuse, qui produit du bois de qualité et héberge une formidable biodiversité. D'une surface de 878 hectares, elle est la plus petite forêt du réseau Forêt d'Exception®. Elle s'inscrit dans un territoire de montagne, entre 980 et 2400 m d'altitude.

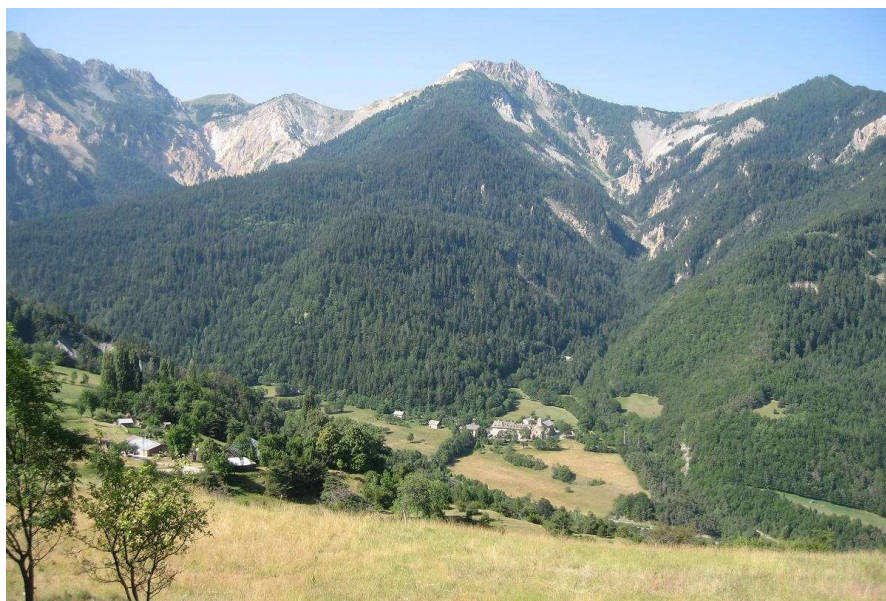


Figure 96 : L'abbaye de Boscodon vue dans son écrin - ©Christèle Gernigon / ONF

L'ensemble des partenaires de la démarche haut-alpine a signé le protocole d'accord Boscodon, Forêt d'Exception® en 2010, s'engageant ainsi à conjuguer leurs efforts autour des orientations stratégiques suivantes :

- Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon
- Inscrire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans les projets des acteurs du territoire
- Accueillir tous les publics pour une forêt à partager
- Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt
- Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages.

Serre-Ponçon, paysage remarquable

Le territoire de Serre-Ponçon est identifié et reconnu comme paysage remarquable à l'échelle de la Région PACA.

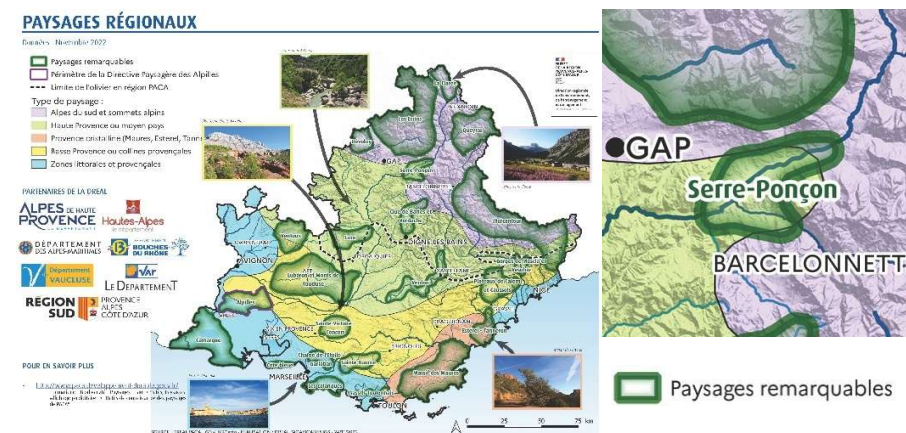


Figure 97 : Paysages régionaux (Source : DREAL PACA)

⁷ Source : ONF

LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET VERNACULAIRE⁸

Le Site Patrimonial Remarquable d'Embrun

Depuis le 8 juillet 2016, les ZPPAUP et les AVAP sont automatiquement transformées en « **Site Patrimonial Remarquable** » (SPR) et régies par l'article L630-1 du code du Patrimoine. Les règlements continuent à produire leurs effets sur les ZPPAUP et AVAP d'avant le 8 juillet 2016.

Ce zonage a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. Les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification de l'aspect des immeubles compris dans le périmètre de la zone de protection sont soumis à autorisation spéciale de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Site Patrimonial Remarquable d'Embrun date du 20/09/1988.

Archevêché des Alpes à la méditerranée, l'ancienne cité archiépiscopale d'Embrun dévoile de nombreux édifices religieux remarquable (cathédrale Notre-Dame du Réal, vestiges et traces des 7 églises paroissiales dont l'église Saint-Donat encore en élévation, ancienne église des Cordeliers, chapelle des Capucins, etc) mais présente également un patrimoine civil urbain médiéval remarquable : maison dite « des « Chanonges », ancien hôtel du gouverneur, maison Pianfetti, pour ne citer que les immeubles protégés MH.

Les immeubles protégés au titre des monuments historiques

Cette protection est soumise aux articles L 621 et suivants du code du Patrimoine, elle comprend 2 niveaux.

- **L'inscription** se fait dans le cadre régional. Elle est concrétisée par un arrêté du préfet de région après avis de la Commission régionale du

patrimoine et de sites (CRPS). Tous les travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme, le maître d'ouvrage doit informer la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la DRAC.

- **Le classement** est une mesure de reconnaissance nationale, prise par arrêté du ministre chargé de la Culture et de la Communication après avis de la Commission nationale des monuments historiques. Comme pour l'inscription les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation administrative particulière accordée par le préfet de région.

22 Monuments Historiques classés ou inscrits (dont 11 à Embrun) sont recensés sur le territoire. L'analyse de la nature des MH révèle les principales typologies de patrimoine bâti présentes sur le territoire :

- Le bâti religieux lié au rayonnement de l'ancien archevêché d'Embrun, abbaye de Boscodon, églises
- Les châteaux et forteresses le long de la Durance : château de Picomtal
- L'habitat, le bâti et le petit patrimoine rural montagnard remarquable : fontaines

Nom	Catégorie	Protection et date	Commune
Eglise paroissiale Saint-Marcellin	Architecture religieuse	Classement le 19/02/1981 Inscription le 19/02/1981	Châteauroux-les-Alpes
Eglise paroissiale Saint-Victor	Architecture religieuse	Classement le 31/12/1862	Chorges
Fontaine, place Centrale	Architecture de l'administration ou vie publique	Inscription le 11/10/1930	Chorges
Château de Picomtal	Architecture domestique	Inscription le 21/02/1989 ; inscription le 01/02/1989	Crots
Abbaye de Boscodon (ancienne)	Architecture religieuse	Classement le 08/06/1989 ; classement le 09/03/1999	Crots
Eglise paroissiale Saint-Laurent	Architecture religieuse	Inscription le 04/09/1978	Crots

⁸ Source : Atlas des Patrimoines, Candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire, Plan Paysage de Serre-Ponçon

Archevêché (ancien)	Architecture domestique	Inscription le 20/09/2005 ; classement le 05/03/1927	Embrun
Couvent des Cordeliers (ancien)	Architecture religieuse	Inscription le 19/02/1971 ; classement le 19/02/1971	Embrun
Eglise Notre-Dame	Architecture religieuse	Classement le 31/12/1840	Embrun
Immeuble 29, rue Clovis-Hugues	Architecture domestique	Inscription le 16/02/1996	Embrun
Maison des Chanonges	Architecture domestique	Classement le 24/10/1988	Embrun
Monument à Clovis Hugues		Inscription le 23/07/2009	Embrun
Hôtel des Gouverneurs	Architecture domestique	Inscription le 29/11/1948 ; classement le 22/02/1978	Embrun
Fontaine place Saint-Marcellin et rue Clovis-Hugues	Architecture de l'administration ou vie publique	Inscription le 11/10/1930	Embrun
Fontaine du 18e siècle	Architecture de l'administration ou vie publique	Inscription le 19/03/1927	Embrun
Fontaine, place Eugène-Barthelon	Architecture de l'administration ou vie publique	Inscription le 29/11/1948	Embrun
Fontaine, rue de la Liberté	Architecture de l'administration ou vie publique	Inscription le 29/11/1948	Embrun
Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Architecture religieuse	Inscription le 21/12/1992	Orres
Eglise du Mélézet	Architecture religieuse	Inscription le 13/01/1997	Orres
Eglise paroissiale Saint-Pélade	Architecture religieuse	Classement le 06/11/1948	Réallon
Eglise paroissiale Saint-André	Architecture religieuse	Classement le 08/11/1948	Saint-André-d'Embrun
Eglise paroissiale de la Transfiguration	Architecture religieuse	Classement le 21/12/1984	Saint-Sauveur

Tableau 5 : Monuments historiques

Les édifices labellisés Architecture Contemporaine Remarquable

Le label « Architecture contemporaine remarquable » a été créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du XXe siècle » qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » a pour objectif de porter un nouveau regard sur le patrimoine récent et d'encourager la sensibilisation du public le plus large (propriétaires, occupants, élus, ...) à cette architecture et à son environnement urbain. Intégré dans le code du patrimoine. Ce label est accordé à des réalisations significatives, jusqu'au centenaire de l'immeuble. Il implique la DRAC dans le suivi de l'évolution de l'œuvre. Outre sa disparition automatique au centenaire du projet, le label « ACR » peut être retiré si des travaux portent atteinte aux motifs de la labellisation.

Nom	Catégorie	Auteurs	Date de construction	Date labellisation	Commune
Station Les Orres	Station de villégiature / station de sports d'hiver	Legrand Jean-Michel	1966 ; 1970	2007	Les Orres
Village de Savines-le-Lac	Village	Panaskhet de Achille	1954 ; 1960	2011	Savines-le-Lac

Tableau 6 : Edifices labellisés architecture contemporaine remarquable

Station de sports et de loisirs de montagne Les Orres

Le projet d'une station de sports d'hiver sur le territoire de la commune des Orres est dû à l'initiative des pouvoirs publics qui constituent en janvier 1961, via la SCET (Société centrale d'équipement du territoire), filiale de la CDC. L'emplacement des zones de construction est déterminé par l'écoulement des skieurs (tout converge vers la grenouillère) et la topographie, placé à flanc de vallée, en balcon sur le lac de Serre-Ponçon. Le plan d'urbanisme de la station est tracé selon un schéma organique (plan en doigt de gants), par l'architecte urbaniste Jean-Michel Legrand. Les immeubles présentent une architecture moderne (blancs, bardages mélèzes, toiture enveloppante).



Figure 98 : Architecture Contemporaine Remarquable, Station de sports et de loisirs de montagne Les Orres

Savines-le-Lac, le « nouveau village »

Savines-le-Lac est une ville neuve des années 60, moderne par sa composition urbaine (elle est dessinée en 1957 dans son ensemble, c'est un projet urbain) et par son architecture (conception urbaine et architecturale de l'architecte Achille de Panaskhet. Elle constitue un rare exemple en France de village nouveau des années 60 en zone de montagne.

Le nouveau village s'organise autour de ses espaces publics, ses logements sociaux, ses constructions individuelles et ses bâtiments publics. Tout est imaginé et pensé pour que le village puisse s'étoffer et se développer au travers d'une architecture de création qui met en avant le béton, les toitures quasi horizontales à l'image de la surface d'eau. Véritable parti pris architectural pour tout l'ensemble du village, ce refus du pittoresque ou du plagia du chalet affiché par l'architecte, n'écarter pas son positionnement sur un usage des matériaux in situ (bois et pierres marbrières de Guillestre). Savines-le-Lac est un véritable modèle de composition urbaine et de pensée architecturale qui lui vaut aujourd'hui cette reconnaissance.



La construction du barrage de Serre-Ponçon entraîna la disparition de l'ancien village de Savines. Reconstitué au débouché du pont traversant le lac, il prit le nom de Savines-le-Lac. Nommé architecte de la commune en 1955, Achille de Panaskhet est l'auteur du plan d'ensemble et de nombreux bâtiments : école, mairie, usines, logements collectifs et individuels. L'architecture est horizontale, effilée, soulignée par des bandeaux de béton. Les enduits sont clairs et les toitures à un pan. Il réalise également l'église Saint-Florent, édifice audacieux marqué par le renouveau de l'art sacré.

Achille de PANASKHET (1916-2010)
XX 1954-1962 (architecte)

Figure 99 : Architecture Contemporaine Remarquable, Savines-le-Lac (Source : Culture.gouv.fr)

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTEGE OU INVENTORIE

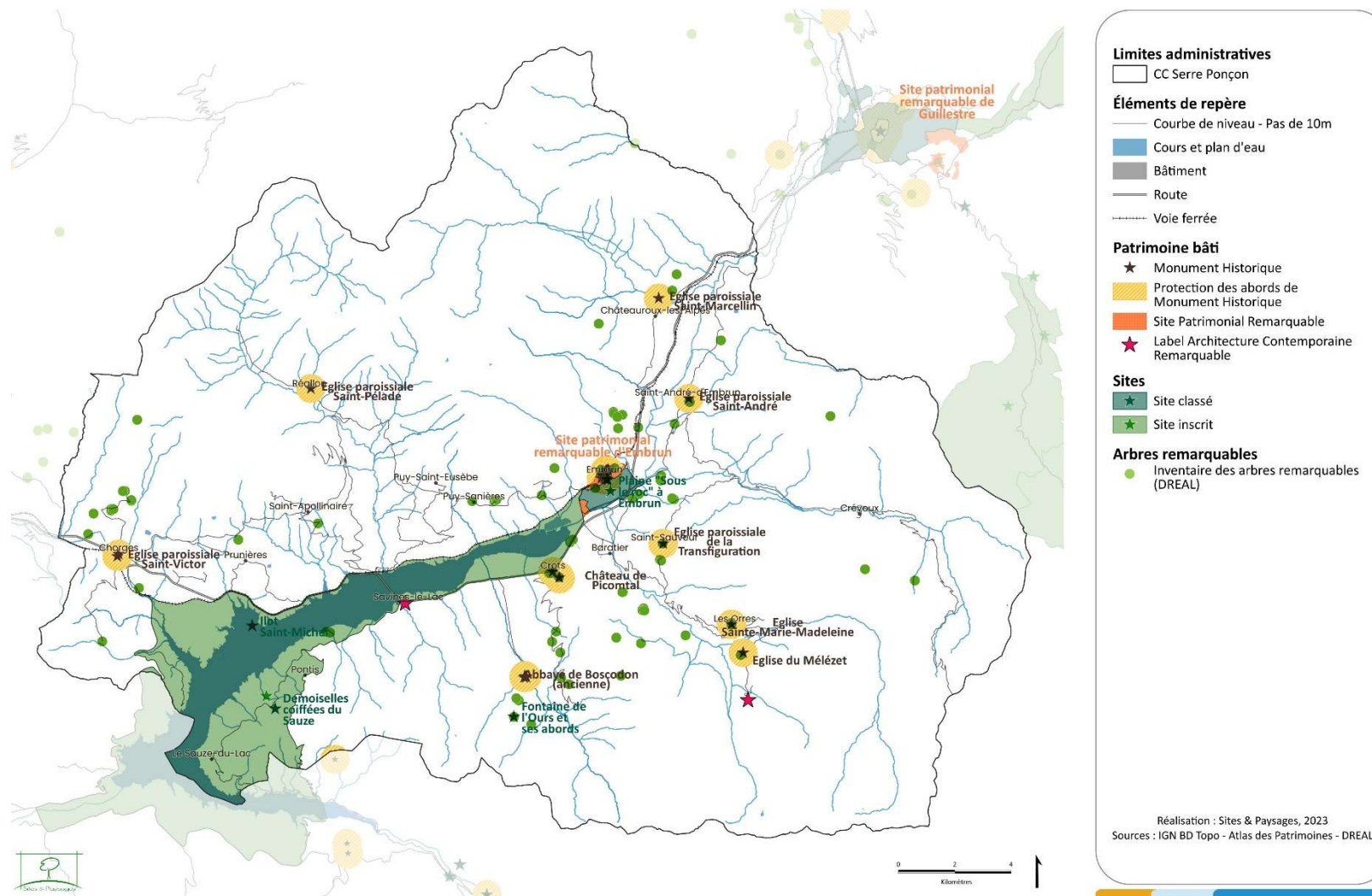


Figure 100 : Patrimoine bâti et paysager protégé ou inventorié

Une candidature pour le label « Pays d'art et d'histoire » Serre-Ponçon Guillectrois Queyras

Le label « Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

En 2011, le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (SUD), regroupant les Communautés de communes de l'Embrunais, du Savinois, d'Ubaye Serre-Ponçon et de la vallée de l'Ubaye, s'est engagé dans la démarche de ce label national (Label 2011/2021).

En septembre 2021, la Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) a intégré la compétence, le service et le personnel de l'ancien service Pays d'art et d'histoire. Afin de bâtir un nouveau projet culturel de haute qualité, les Communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillectrois-Queyras se sont rapprochées. Une nouvelle candidature au label est en cours d'élaboration, intégrant des actions de préfiguration.

La diversité des patrimoines du territoire

L'architecture religieuse

L'importance du bâti religieux apparaît clairement, liée au rayonnement de l'ancien archevêché d'Embrun, archevêché des Alpes à la méditerranée.

Le territoire se caractérise également par l'implantation et le développement de l'ordre de Chalais à l'abbaye de Boscodon à Crots (Monument Historique). Celle-ci compte des prieurés et dépendances sur le territoire dont le site des Baumes à Châteauroux-les-Alpes.

Abbaye de Boscodon, Crots

L'abbaye du Boscodon date du XII^{ème} siècle (1142), d'ordre Chalaisien. Prospère grâce aux recettes issues des forêts et du passage de la

transhumance, cette abbaye créera des filiales dans le sud-est de la Provence (ex : Pontis). D'architecture romane, elle est caractérisée par des arcs en plein cintre. La cargneule, pierre blanc ocre lui donne toute sa lumière. Isolée, dans un cadre naturel prestigieux, elle est aujourd'hui habitée par une communauté de religieux et laïques, et constitue un centre spirituel et culturel.

Cathédrale Notre-Dame du Réal, Embrun

Construite au XII^{ème}-XIII^{ème} siècle (de 1170 à 1220) à la fin de l'époque de l'architecture romane, elle se distingue par son influence lombarde (bandes horizontales de pierres bicolores). Le porche est décoré de fresques. De volume imposant, la nef est haute et lumineuse. Le clocher-tour à flèche a servi de modèle à l'architecture religieuse de toute la région.



Figure 101 : Abbaye de Boscodon, Crots



Figure 102 : Cathédrale Notre-Dame du Réal d'Embrun, Embrun

Eglise Saint Florent de Savines-le-Lac, 1961

D'architecture résolument moderne, cette église se distingue entre autres par son plan triangulaire et la forme de son clocher (étrave d'une barque ou référence aux demoiselles coiffées). Comme les églises anciennes elle émerge de la masse bâtie du village et sert de pivot à l'espace public. Architecte Achille de Panaskhet.



Figure 103 : Eglise Saint Florent de Savines-le-Lac



Figure 104 : Eglise de Chorges



Figure 105 : Eglise de Crots



Figure 106 : Eglise de Saint Sauveur



Figure 107 : Eglise de Réallon



Figure 108 : Clocher simple, Saint Apollinaire



Figure 109 : Chapelle Saint Michel

Dans le projet de mise en eau de la vallée la destruction de la chapelle Saint Michel était programmée. Mais sa situation au-dessus de la côte maximale du lac lui permit in-extremis d'être sauvegardée. Trônant au milieu du lac, c'est aujourd'hui un emblème de Serre-Ponçon.

Les églises et chapelles des villages et hameaux :

Plusieurs églises de villages sont construites sur le modèle de la cathédrale d'Embrun. Elles reprennent le clocher à flèche en pierre percé de baies romanes simples ou géminées. Nombreuses sont celles qui reprennent le principe des pyramidons disposés sur les quatre angles autour de la flèche, pour passer du plan carré du clocher au plan octogonal de la flèche. L'utilisation de la pierre marbrière locale ou l'importance des cycles de décors peints témoignent également de typologies d'architecture et modalités constructives similaires.

L'architecture nobiliaire

Des châteaux et forteresses médiévales s'inscrivent le long de la Durance, propriétés des seigneurs locaux ou des archevêques : Le château de Picomtal (MH) encore en élévation mais aussi les vestiges des châteaux de Pontis (seigneur de Pontis), de Prunières ou de Réallon. Le territoire recèle de nombreux exemples datant d'époques variées, allant du médiéval au XIXème siècle :

- **Châteaux** : Embrun (la tour Brune, la Robeyère), Crots (Picomtal), Prunières, Baratier, Puy Sanières, Pontis
- **Maisons fortes** : Savines-le-Lac : Chérines et Saint Julien
- **Ruines de châteaux ou de sites fortifiés** : Savines-le-Lac (ancienne Paroisse), Réallon, Châteauroux-les-Alpes



Figure 110 : Ruines du château, Réallon



Figure 111 : Château de Picomtal., Crots



Figure 112 : Saint Jullien, Savines-le-Lac



Figure 113 : Baratie

Les fortifications

De par son implantation stratégique au-dessus des falaises du Roc, Embrun a toujours eu un rôle de ville-forteresse. Suite à l'invasion du duc de Savoie qui détenait la vallée de Barcelonnnette, Louis XIV commande à Vauban de sécuriser le Dauphiné. Vauban dessine le premier modèle de tour bastionnée pour une place des Alpes. Il renforce ainsi la protection d'Embrun et verrouille la vallée de l'Ubaye. Le rattachement en 1860 de la Savoie et du comté de Nice à la France marque définitivement la fin de ces frontières voisines, et de l'utilité des fortifications.

De la place forte Vauban d'Embrun subsiste le magasin à poudre dit « La poudrière » construit vers 1695 et le magasin des vivres construit plus tardivement à la fin du XVIII^e siècle, aujourd'hui appelé « La Manutention ».

Le patrimoine industriel de Serre-Ponçon : les ouvrages liés au barrage de Serre Ponçon

Le barrage de Serre-Ponçon est le plus grand barrage en terre et le second lac artificiel d'Europe, construit selon une technique américaine antisismique.

Le grand pont de Savines-le-Lac est aussi record à son époque : 924m de long, 11 piles, construit en béton précontraint (architecte Jean Courbon).

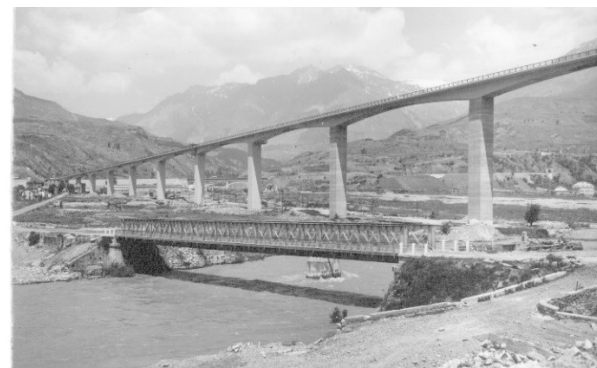


Figure 114 : Construction du nouveau pont de Savines-le-Lac à côté de l'ancien

L'architecture traditionnelle

Les maisons rurales traditionnelles, de village ou de hameau

Il n'y a pas de type régional unique et caractéristique mais plutôt une grande diversité, des variantes au sein de chaque vallée.

Constantes :

- La proximité d'une source ou un puits
- L'inscription dans la pente. Elle est étagée et calée dans le versant, le faitage est perpendiculaire à la pente. Les accès se font de plain-pied avec le terrain naturel. La grange a son entrée à l'arrière, par une porte fenièr accessible de plain-pied ou par une rampe extérieure en terre ou une passerelle, le montoir.
- La grande façade orientée vers le midi. Ainsi disposées les maisons peuvent former des ruelles qui longent les courbes de niveau, avec un ensoleillement pour toutes.
- Le volume massif et unitaire qui concentre toutes les fonctions dans un même bâtiment
- Le fonctionnement sur 3 niveaux, reliés à l'intérieur par un escalier central et un conduit vertical, le puits à foin appelé la « pastourière », reliait la grange à l'étable :

- Rez-de-chaussée semi enterré où, séparés par un couloir, on trouvait pour les hommes la cuisine, la cave, et pour les bêtes l'écurie ou l'étable, le poulailler. Construit en pierres, le rez-de-chaussée a des pièces voûtées (voûte en berceau ou voûtes d'arêtes avec pilier central)
- Etage : on y trouvait les chambres côté lumière et les réserves dans les pièces sans jour (salaisons, blé...)
- Volume sous le toit : il abritait la grange où on stockait le fourrage, les céréales. Il y a une aire intérieure.

Variantes liées aux :

- Matériaux disponibles sur place (pierre, mortier de pierre, chaux ou plâtre)
- Dispositifs fonctionnels : maisons en long ou massives
- Aménagements extérieurs (escalier, balcons, auvents...)

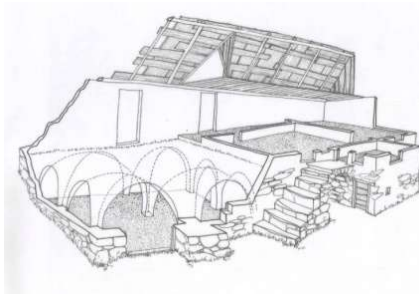
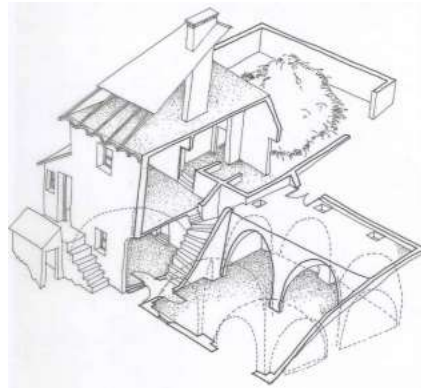


Figure 115 : Organisation des maisons rurales, en longueur ou massives, dessins Sylvestre Garin.



Les étables voûtées se retrouvent dans toutes les anciennes fermes du territoire.

Construction

L'emploi des matériaux pris sur place (ou dans des carrières qui sont le plus souvent des mines paysannes) est aussi une constante : pierre, chaux ou plâtre, pour la maçonnerie, bois pour la charpente et la fermeture des granges sous toiture, lauze de schiste, ardoises, bardeaux de mélèze pour la couverture. Plus précisément :

- Couvertures (le secteur est à la croisée des influences de la montagne et de la Provence) : Tuiles écaille (Embrun marque la limite de son emploi), tuiles et génoises (basse Durance, hautes vallées), bardeaux de mélèze, ardoises (nombreux filons, petite ardoise épaisse), lauzes de schiste. La tôle ondulée (puis le bac-acier) a tendance à remplacer ces matériaux naturels.
- Murs : l'architecture locale est surtout une architecture de pierres (murs maçonnés des bâtisses, murets de pierres sèches dans le paysage), le bois est peu utilisé pour monter les murs.
- Origine des matériaux :
 - Pierre schisteuse : carrières de Réallon, les Gourniers
 - Pierres extraites des dépôts morainiques
 - Blocs calcaires tombés des aiguilles de Chabrières
 - Marbre rose : Réallon
 - Fours à chaux : vallées de Réallon, et à proximité des forêts, du torrent. Utilisation : mortiers, crépis, badigeons (églises ou façades des maisons fortunées). La chaux mélangée aux sables locaux donne la teinte des façades
 - Fours à plâtres : entre Savines-le-Lac et le Sauze, filons de gypse. Utilisation : plâtre des plafonds, encadrement de baies.

Maisons en longueur

Principe :

- Plusieurs familles installées dans des maisons mitoyennes construites « bout à bout ». Elles peuvent être longues de plus de 70m.
- Cette mitoyenneté permet le partage : fontaines, bassins...
- Le regroupement permet d'échapper aux vents forts

Implantation, disposition :

- Disposées perpendiculairement à la pente (parallèles aux courbes de niveau) et encastrées dans la pente
- Dans les villages ces longues maisons sont implantées les unes au-dessus des autres pour partager l'ensoleillement

- Pièces principales orientées au sud, dépendances sur le versant froid, 2 entrées distinctes pour les hommes et les bêtes, habitation à l'étage, l'accès se fait par un escalier extérieur en pierre de taille
- À l'arrière accès à la grange se fait plus ou moins à niveau

Volume :

- Toitures homogènes, 2 versants
- Façades en retrait ou saillantes

Caractéristiques :

- À l'arrière, longues rampes pour le fourrage « les mountô » (importants volumes de terre rapportés)
- Escaliers extérieurs en pierre de taille, balcons extérieurs en bois (dans le prolongement de l'escalier)

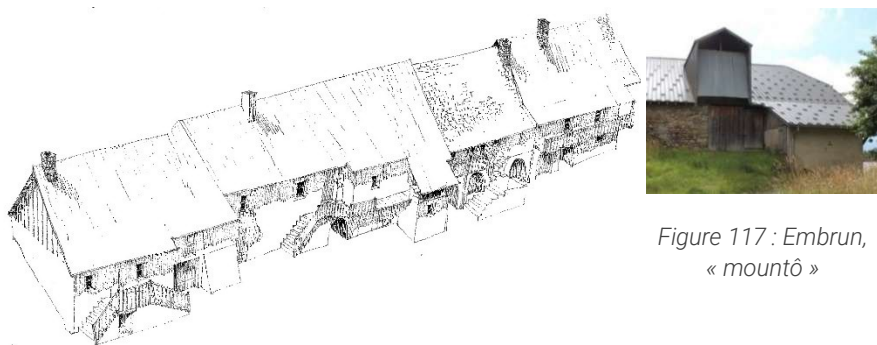


Figure 117 : Embrun,
« mountô »

Figure 116 : Maisons en longueur, dessin Sylvestre Garin



Figure 118 : Puy Saint Eusèbe, les Pins



Figure 119 : Chorges, Augiers Seymats

Maisons massives

Principe :

- La maison est occupée par une seule famille
- Type unitaire : tout se trouve sous le même toit (habitation, aire de battage, caves, écuries, fourrage...)
- Circulations internes élaborées pour éviter de sortir en hiver

Volume :

- Base carrée
- Toiture à 4 versants, petit faîtage

Caractéristiques :

- Circulations internes : escaliers maçonnés, petites trappes à travers le plancher des granges, « pusterle » (trou dans la voûte)
- Aires de battages à l'amont parfois couverts par prolongement de toiture

Décor : Dans cette architecture rurale essentiellement fonctionnelle, le décor a aussi sa place (chaînes d'angle et baies soulignées par un bandeau peint contrasté, cadrans solaires)

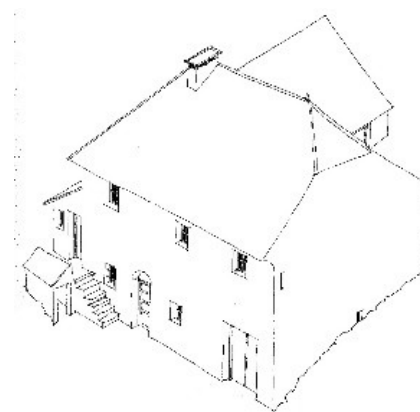


Figure 120 : dessin Sylvestre Garin



Figure 121 : Chorges, Bernars Roux

Le petit patrimoine

Le territoire dévoile une grande richesse du petit patrimoine rural non protégé qui forme des ensembles cohérents. Il témoigne notamment de l'adaptation des communautés à leur milieu et montre qu'elles ont su non seulement se protéger des aléas climatiques mais aussi utiliser au mieux les ressources de la montagne liés au soleil et à l'eau :

- Cabanes d'estive ou cabanes pastorales parfois très hautes en altitude et leur pendant en vallée, le long du Val de Durance de Saint-Crépin à Chorge
- Les cabanes de vignes et les celliers. Les cabanes de vigne attestent de l'importance de la culture de la vigne qui était autrefois répandue sur tout le territoire. Le vignoble fut décimé par le phylloxéra à la fin du XIXème siècle. C'est un abri saisonnier, on y vit quelques mois par an lors de l'entretien des cultures, nécessaire pour y loger et ranger les outils.
- Les innombrables terrasses, murs en pierres sèches et clapiers qui retiennent les sols et offrent les surfaces cultivables. Ces clapiers sont parfois de véritables édifices construits avec escaliers, cheminements et abris intégrés comme à Saint-André d'Embrun.
- Les canaux avec leur système élaboré d'écluse, de pierre de quart et de gestion de la gravité, véritable génie civil paysan, pour le partage de l'eau.
- Autre bâti alpin spécifique, émanant de l'Administration des Eaux et Forêts : au XIXème siècle au moment du pic de population dans ces hautes-terres, par la convergence de plusieurs phénomènes, ces aménagements ont dû être complétés par des ouvrages d'art mis en œuvre par l'invention du service de restauration des terrains de montagne sur le territoire. En effet, c'est sur le torrent de Vachères (Baratier) que le premier ouvrage casseur de crue, le S de de Bastelica a été édifié. Ces ouvrages seront déployés sur l'ensemble des torrents et rivières torrentielles du territoire.
- Les bassins, fontaines : on les retrouve dans tous les villages et hameaux, certains sont protégés MH.

Les cabanes de vigne

Volume :

- 4m x 5m,
- Plusieurs niveaux : écurie en bas, chambre en haut, combles pour stockage (paniers, outils)

Particularités :

- Rez-de-chaussée voûté
- Murs et voûtes de pierre construits avec des pierres ramassées sur place, les belles pierres sont réservées pour les chaînes d'angle, murs crépis à pierre vue,
- Toit 2 versants, couvert de bardeaux de mélèze ou d'ardoises
- Escalier en pierre mène à la chambre, petite terrasse, parfois murets



Figure 122 : Cabane de vigne, dessin
Sylvestre Garin



Figure 123 : Cabane de vigne intégrée dans un
jardin, Embrun



Figure 124 : Cabanes de vigne Puy Saint Eusèbe, Charnier



Figure 125 : Fontaine-bassin, Pontis



Figure 126 : Fontaine-bassin, Prunières,
Pra Périer



Figure 127 : Fontaine-bassin, Baratier



Figure 128 : Fontaine, Saint Apollinaire

L'architecture du XXème siècle

Le territoire se distingue par son entrée accélérée dans la modernité du XXème siècle, en particulier via la création du barrage de Serre-Ponçon qui modifie profondément les vallées. On peut ainsi recenser un ensemble remarquable de constructions du XXème siècle dans tous les domaines : architectures de loisirs, bâtiments publics et logement.

- **L'architecture de loisirs** : aux côtés de la station des Orres, il est intéressant en termes de typologie constructive et architecturale de

relever les autres stations de sports et loisirs de montagne du territoire : la station village de Crévoux issu du mouvement des auberges de jeunesse ou la station de Réallon, parmi les dernières stations créées dans les Alpes (1985). Autour du lac, en plus des aménagements de Savines-le-Lac, citons notamment la base nautique d'Embrun et les complexes touristiques (Hyvans, Serre du Villard, Vergeret oriental) de Chorges.

- **Les centres de vacances** constituent un ensemble patrimonial remarquable du territoire bénéficiant de la double saison touristique. Les communes en comptent souvent 2 ou 3 en moyenne. Ces patrimoines sont en transition et reconversion (ex. colonie de Saint-André d'Embrun, domaine de Chauveton à Embrun).
- **Les bâtiments de services publics** : notons en particulier le lycée climatique d'Embrun d'Henry-Jacques Le Même ainsi que l'œuvre d'Achille de Panaskhet sur le territoire en plus des bâtiments de Savines-le-Lac : salle des fêtes, poste, hôpital et école la Farandole d'Embrun.
- **Les logements** : là encore, Achille de Panaskhet réalise un programme de logements HLM sur Savines-le-Lac et Embrun. Signalons également dans l'habitat individuel un certain nombre de villas modernes dont certaines présentent des intérieurs dans leur « jus » avec mobilier design d'époque, telle la villa week-end à Baratier signée Achille de Panaskhet ou des villas du quartier du parc des 4 soleils, près du plan d'eau d'Embrun.

Les maisons de villégiature des années 30, art Déco, sont présentes sur plusieurs communes : châteauroux-les-Alpes, Crots, Baratier, Embrun...

Les constructions modernes de Savines-le-Lac : On observe des caractéristiques constructives innovantes avec l'introduction d'un nouveau langage architectural composé de toiture-terrasse, de toitures inversées à faible pente, de constructions principalement maçonnées orientées et implantées de manière à profiter du lac et de ses aménagements touristiques. Les principes constructifs de ces maisons répondent à des caractéristiques touristiques et balnéaires.

Les maisons bioclimatiques : le territoire qui se distingue par un ensoleillement généreux a su attirer des pionniers du solaire dont la Fournade villa de Saint-André d'Embrun réalisé par des élèves de le Corbusiers, Taves et Rebutato et pour le solaire par l'ingénieur Letzgu

et sa société embrunaise la Spylett. Mais ce sont également les maisons bioclimatiques d'Eric Boissel architecte constructeur (solaire thermique) ou de Romuald Marlin (mur trombe et solaire passif) présentes à Embrun, Saint-Sauveur, Saint-André d'Embrun, Châteauroux-les-Alpes. Notons également le chalet M de Pierre Lajus dans la montée des Orres, réplique du chalet de l'architecte bordelais dans les Pyrénées et recherche sur la construction écologique en bois. Le **nouveau village Puy Saint Eusèbe** : le hameau du Villard étant menacé de destruction un nouveau village est construit en 1932. Il préfigure ce que sera la reconstruction en France après-guerre (Fonctionnalisme, confort, nouveau modèle de ferme agricole)

Caractéristiques architecturales des constructions modernes de Savines-le-Lac :

- Des volumétries peu élevées et étirées,
- Des toitures terrasses ou à très faibles pentes parfois inversées,
- Une succession de terrasses et de balcons,
- Plusieurs niveaux, sous- sol, garage, séjour, reliés à des terrasses et jardins extérieurs,
- Des façades enduites ou peintes sur enduit ciment, quelques parements en pierres,
- Des ouvertures plus importantes (hauteur/largeur ≥ 1) et rectangulaires généralement plus hautes que larges,
- L'apparition d'éléments architecturaux maçonnés dans la composition des façades avec des dispositifs de brise-soleil et de bandeaux de protection en bord de toiture-terrasse.

Ces habitations ont été réalisées selon un plan général visant à créer une unité cohérente et particulièrement intégrée au paysage. Les volumétries, plates et allongées des constructions, étaient notamment conçues pour minimiser l'impact visuel des bâtiments et se fondre dans la végétation.



Figure 129 : Crots, Années 30.



Figure 130 : Savines-le-Lac, Années 60, l'église, la poste, la mairie.



Figure 131 : Savines-le-Lac, Années 60, les Eygoires, équipement touristique.



Figure 132 : Chorges, Années 70-80, Les Hyvans complexe touristique.

6. DES CONSTATS ET TENDANCES EVOLUTIVES QUI MENACENT LA QUALITE DES PAYSAGES

DYNAMIQUES URBAINES ET TOURISTIQUES

Les espaces bâtis en 1948

Au milieu du 20^e s. les espaces bâtis reflètent encore l'organisation traditionnelle et l'économie agro-sylvo-pastorale du territoire avec des bourgs importants (Embrun et Chorges), des villages et hameaux implantés dans la pente sur les versants ou à proximité de la Durance (Savines-le-Lac). Le bâti dispersé est également très présent, les fermes parsèment les terroirs agricoles.

Evolution des espaces urbanisés entre 1948 et aujourd'hui

Le développement résidentiel et touristique, lié en partie à la présence du lac, a modifié l'organisation du territoire :

- Les deux bourgs, Embrun et Chorges, se sont développés en extension des centres anciens, dans des proportions qui ont triplé voire quadruplé leur surface.
- Les versants bien exposés ont aussi accueilli un développement conséquent en extension des villages, des hameaux, des fermes isolés, contribuant à augmenter l'effet de mitage.
- En lien avec la présence du lac, des sites touristiques et/ou résidentiels se sont développés sur des surfaces vierges de construction, en bord de lac (là où la topographie était propice au développement), dans la plaine d'Embrun-Baratier, et sur les versants qui offrent une vue et une situation privilégiée.
- Les stations de sports et de loisirs de montagne se sont développées.

Des atteintes à la composition et aux équilibres du paysage

- L'étalement du bâti : les bourgs, les villages, les hameaux anciens noyés dans une nébuleuse de pavillons récents. Les structures bâties deviennent de moins en moins identifiables dans le paysage > Perte de lisibilité
- La diffusion du bâti, le mitage du paysage : les espaces de campagne sont ponctués de bâti isolé, les perceptions visuelles sont brouillées
- Des « hameaux nouveaux » créés ex-nihilo qui contrastent avec des hameaux anciens. Les logiques d'implantation et de construction sont différentes des constructions anciennes (grands terrains, implantation en milieu de parcelle, voirie d'accès, terrassements, clôtures, végétation exogène...) > Perte d'identité
- Une fermeture des paysages par la déprise agricole sur les pentes et l'avancée de la forêt
- Une réduction des espaces ouverts de présentation et de lecture des structures paysagères, une fragmentation des continuités agricoles



Figure 133 : Mitage du coteau de Prunières et fermeture du paysage par la végétation.



Figure 134 : Baratier vers Puy-Sanières et Puy-Saint-Eusèbe (carte postale ancienne)



Figure 135 : Photo actuelle (2014)



Figure 136 : Etalement du bâti sur le coteau d'Embrun.

Une dégradation des vues

- Une perte de points de vue et d'ouvertures visuelles (développement du bâti ou de la végétation)
- La dégradation des sites de points de vue : espaces délaissés qui altèrent la perception d'ensemble
- Une dégradation des silhouettes bâties et points repères remarquables
- Un brouillage des perceptions
- Des impacts paysagers ponctuels : activités et aménagements, notamment en bord de lac :
 - Le choix des sites d'urbanisation localisation des opérations et des extensions urbaines
 - Les formes urbaines mises en œuvre : implantation/site, densité, volumétrie, organisation, composition.

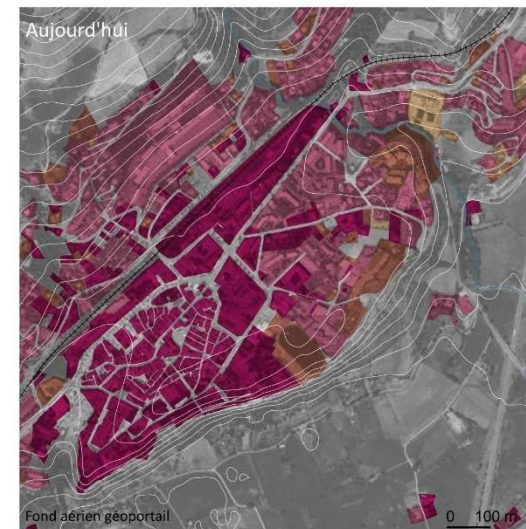
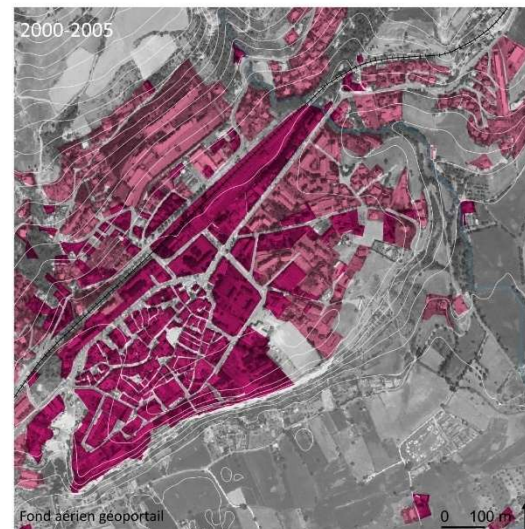


Figure 137 : Perte de vue par développement de la végétation.



Dégradation des vues par des premiers plans visuels peu qualitatifs

Embrun



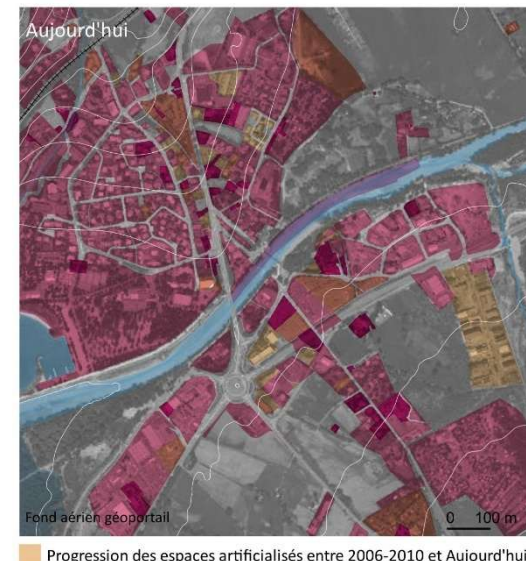
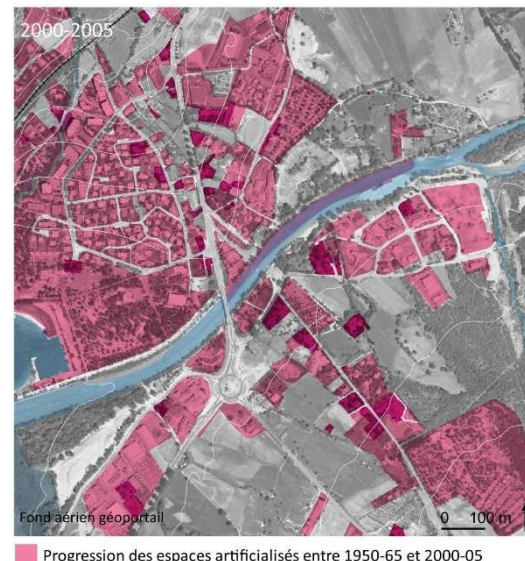
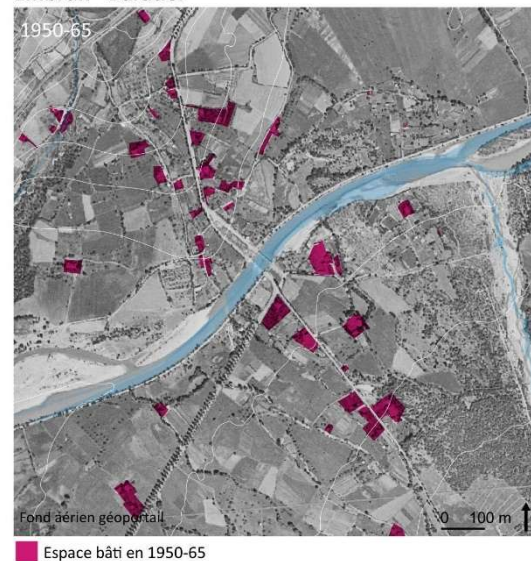
Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et aujourd'hui :

Confortement de la ville d'Embrun dans son enceinte

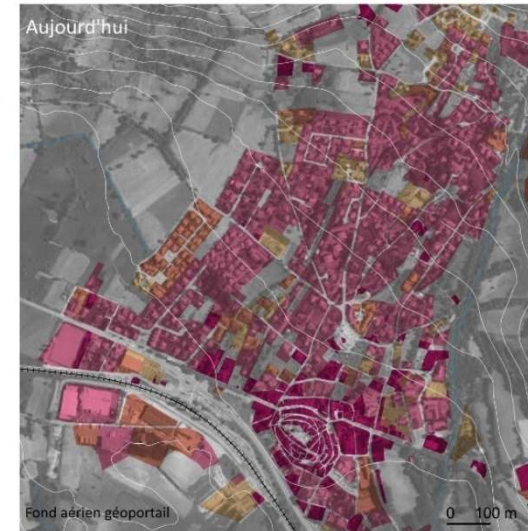
Quelques extensions sur le coteau

Des extensions résidentielles et d'activités dans la plaine

Embrun - Baratier



Chorges

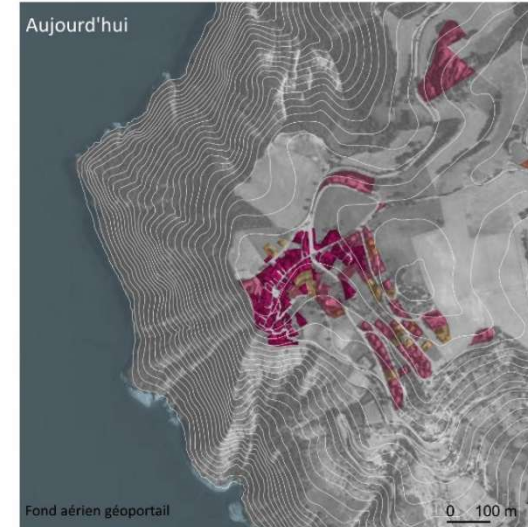
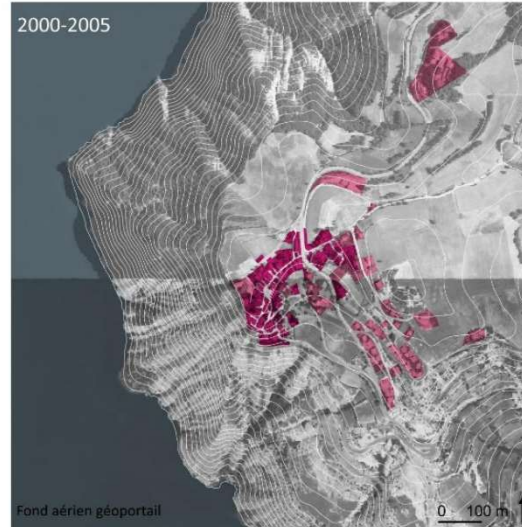
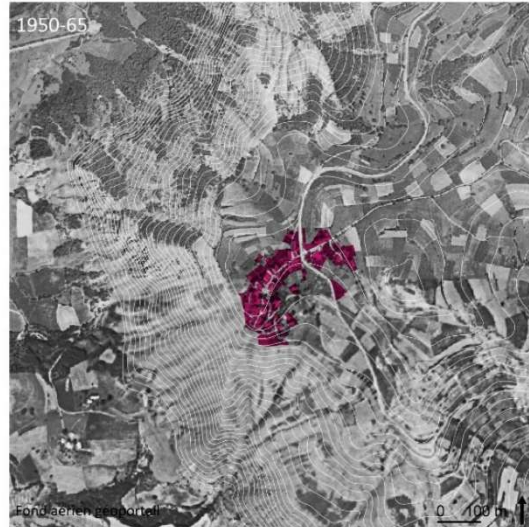


Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et aujourd'hui :

Développements résidentiels en dents creuses et en extensions sur le coteau de Chorges, en lien avec la forte progression des espaces bâtis entre 1950-65 et 2000-2005

Des extensions d'activités dans la plaine

Le Sauze-du-Lac



Au Sauze-du-Lac, développements résidentiels de petites tailles en dents creuses

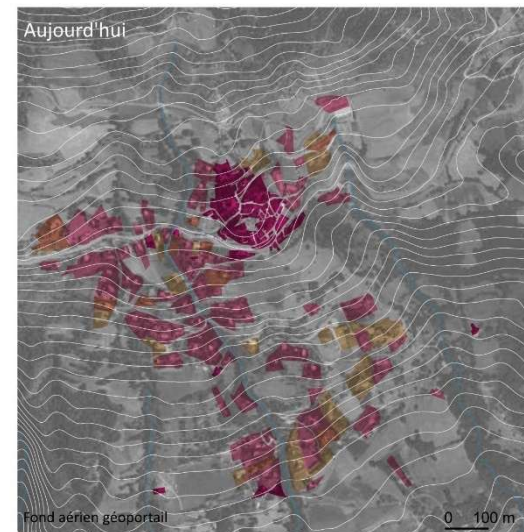
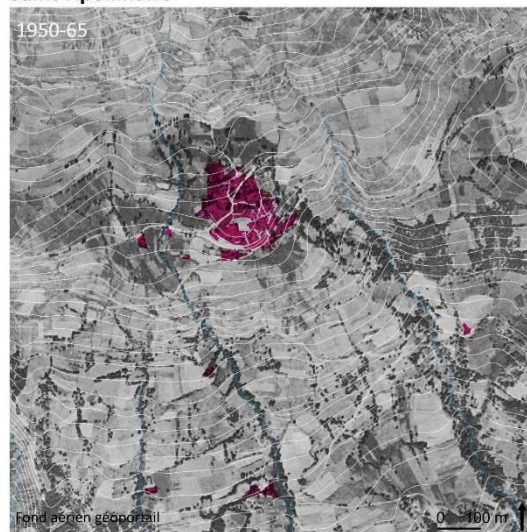
Espace bâti en 1950-65

Progression des espaces artificialisés entre 1950-65 et 2000-05

Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et Aujourd'hui

Progression des espaces artificialisés entre 2000-05 et 2006-2010

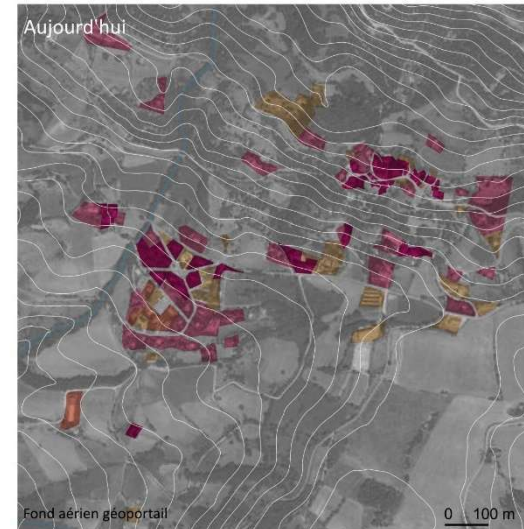
Saint-Apollinaire



Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et aujourd'hui :

Des extensions résidentielles de petites tailles et nombreuses sur le versant, en lien avec la forte progression des espaces bâtis entre 1950-65 et 2000-2005 (notamment sur Saint-Apollinaire)

Puy-Saint-Eusèbe



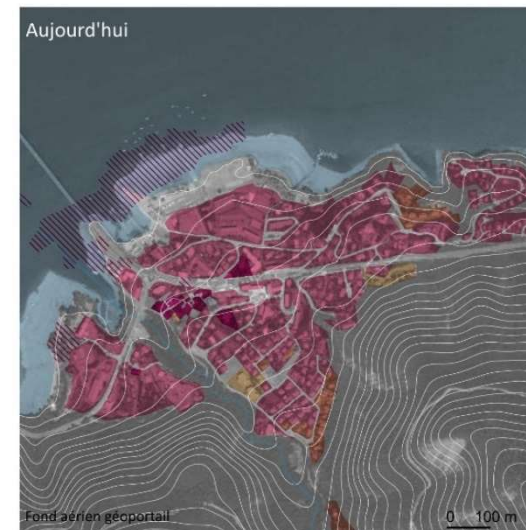
Espace bâti en 1950-65

Progression des espaces artificialisés entre 1950-65 et 2000-05

Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et Aujourd'hui

Progression des espaces artificialisés entre 2000-05 et 2006-2010

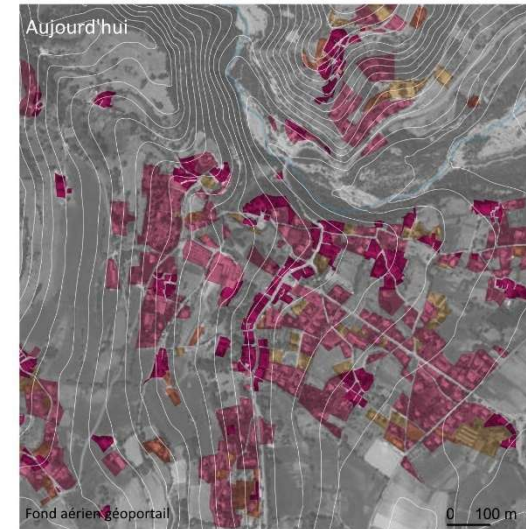
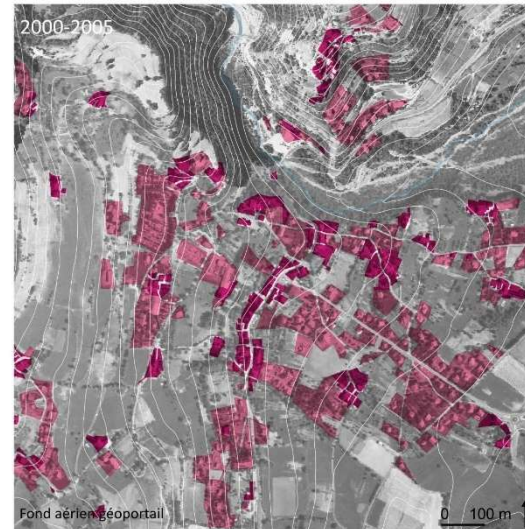
Savines-le-Lac



Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et aujourd'hui :

Confortement de Savines-le-Lac, très contrainte par la proximité du lac et du versant boisé.

Châteauroux-les-Alpes



Des extensions résidentielles de petites tailles et nombreuses sur le versant de Chateauroux-les-Alpes, en lien avec la forte progression des espaces bâtis entre 1950-65 et 2000-2005

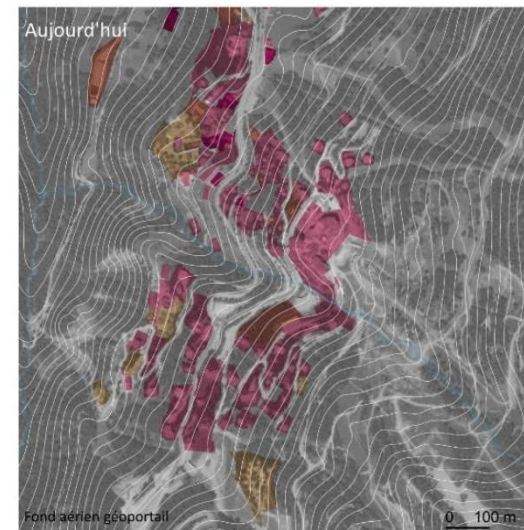
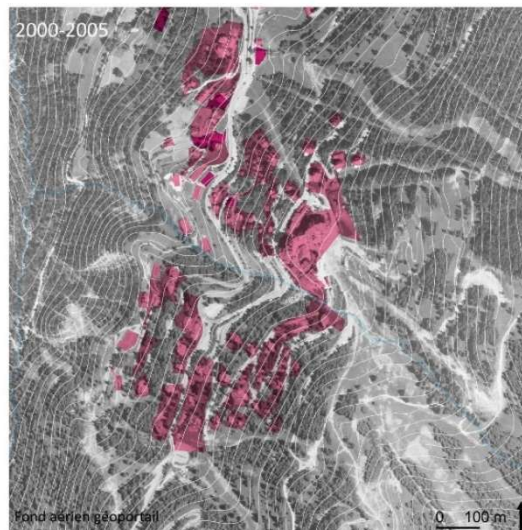
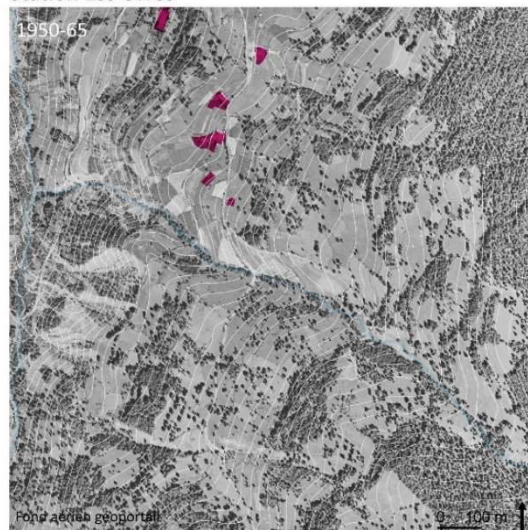
Espace bâti en 1950-65

Progression des espaces artificialisés entre 1950-65 et 2000-05

Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et Aujourd'hui

Progression des espaces artificialisés entre 2000-05 et 2006-2010

Station Les Orres

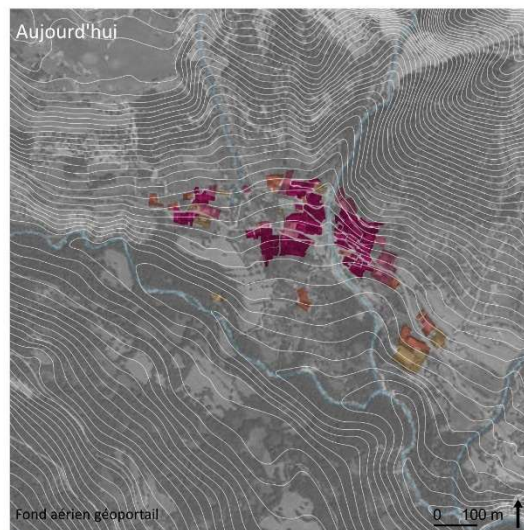
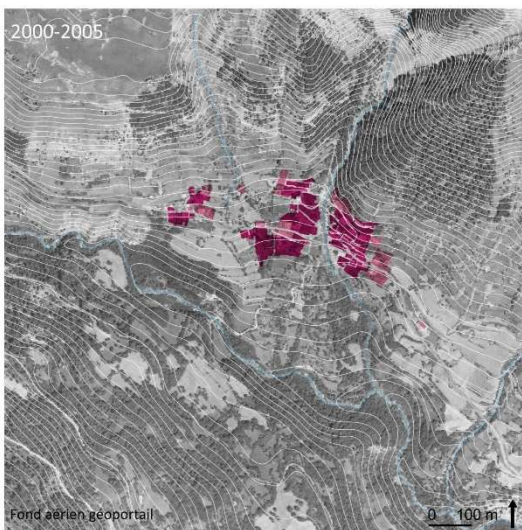
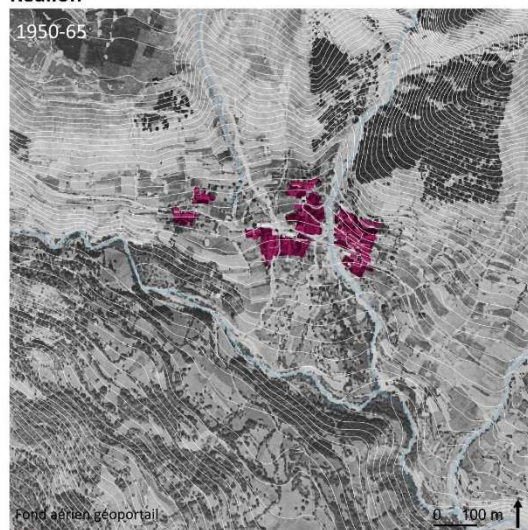


Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et aujourd'hui :

Développements en extensions liés à la station de sports et de loisirs de montagne aux Orres

Quelques développements isolés au village de Réallon.

Réallon



Espace bâti en 1950-65

Progression des espaces artificialisés entre 1950-65 et 2000-05

Progression des espaces artificialisés entre 2006-2010 et Aujourd'hui

Progression des espaces artificialisés entre 2000-05 et 2006-2010

Des menaces sur la qualité des paysages

ILLUSTRATIONS/ © Atlas des paysages 05



Photomontage : Ferme photovoltaïque

Mutations potentielles



Photomontage : Urbanisation



Photomontage : Urbanisation

EVOLUTION DES BATIMENTS EXISTANTS

- La perte du caractère du bâti traditionnel
 - en raison de leur abandon, ils se dégradent et tombent en ruines, faute d'entretien (villages, hameaux, exploitations agricoles...).
 - dans le cadre des réhabilitations ou de leur « entretien » (interventions plus ou moins importantes). Dénaturations sévères constatées : transformations des volumes, réfections en béton, mode de la pierre apparente, enduits inadaptés (au ciment ou synthétique, trop raides ou faussement rustiques), nouvelles ouvertures sans cohérence, menuiseries aux dimensions standard et banalisées (en pvc, volets roulants), conduisent à la perte radicale du caractère de ces bâtisses identitaires.

- La perte des savoir-faire traditionnels.

Un artisan qui travaille rarement sur le bâti ancien ne peut pas se former aux techniques de qualité. Il appliquera les techniques qu'il maîtrise sur support neuf mais qui sont inadaptées pour le bâti ancien



Figure 138 : Abandon et dégradation du patrimoine bâti, Puy Saint Eusèbe, Peyre Grosse.



Figure 139 : Rénovation peu respectueuse du bâtiment dans son entièreté, Saint Apollinaire



Figure 140 : Rénovation peu respectueuse de l'ouverture originelle, Chorges

- L'effacement de la modernité du bâti XXème siècle

La modernité des années 60 se caractérisait ici par des murs lisses et clairs (blanc ou jaune clair), des bardages en bois vernis (ton moyen), des petites touches de couleurs vives. Dans les années 70 les touches vives se font plus rares et le bois se colore de sombre.

Aujourd'hui lors des ravalement on opte souvent pour des teintes rosées ou soutenues, des tons clairs pour le bois, et bien souvent le bois est remplacé par du bac-acier ou un revêtement plastique. Ainsi la modernité, qui était aussi un emblème de Serre-Ponçon s'efface peu à peu.

- Il existe toutefois des réhabilitations exemplaires sur le territoire



Figure 141 : Rénovation, Savines-le-Lac



Figure 142 : Rénovation intéressante de patrimoine bâti, Embrun

De belles rénovations pour ces bâtiments, mais les choix de teintes, voire de matériaux semblent éloignés de ceux de l'époque de leur construction.



Figure 143 : Rénovation intéressante de patrimoine bâti, Prunières



Figure 144 : Rénovation intéressante de patrimoine bâti, Prunières

NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Bâtiments résidentiels ou structures touristiques : leurs incidences paysagères résultent souvent de plusieurs éléments :
 - Une implantation par rapport au terrain et la recherche d'espaces extérieurs plats qui occasionnent beaucoup de déblais et remblais et des dispositifs de soutien des terres très visibles dans le paysage
 - Une architecture qui présente beaucoup de banalité, ou des références à des styles montagne, provençal ou balnéaire sans « accroche » au territoire, ou des tentatives de modernité compliquée, ...
 - Une faible qualité esthétique des structures légères de loisirs (HLL, mobil-home, chalets...), qui ont un certain impact car elles sont de plus en plus nombreuses par opération, leur dispositions, leurs matériaux.
- Bâtiments publics : La qualité architecturale se retrouve surtout dans ces bâtiments (processus différent : concours, appel à des architectes...)

Une banalisation des paysages

- Un manque « d'accroche » au territoire (au contexte, au site, au paysage... des formes urbaines, des nouvelles constructions, des structures touristiques)
- Des limites dures et des abords peu végétalisés, un effacement des « ceintures vivrières » autour des groupements bâtis
- Des zones d'activités imperméabilisées et peu intégrées, des entrées de ville peu qualitatives marquées par la signalétique et la publicité le long des routes
- La place prépondérante de la voiture dans les cœurs de villages, des espaces artificialisés en enrobé
- Des bords de lac altérés par les aménagements, de nombreuses aires d'arrêt ponctuent les routes autour du lac et sur les coteaux. Offrant souvent des vues spectaculaires, elles sont généralement formées par une surlargeur de voirie revêtues en bicouche ou graves.

- Leur aspect délaissé, non traité et non aménagé est peu accueillant voire génère des impacts visuels et contraste avec la qualité des vues permises.
- Une perte de motifs paysagers : simplification de la trame arborée des espaces agricoles, des interventions sur le bâti traditionnel et moderne qui dénaturent le patrimoine



Figure 145 : Extensions et développements altérant la qualité et l'identité des paysages

DES EXPERIENCES INSPIRANTES ET DES ACTIONS EN COURS SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs projets, aménagements ou réflexions en cours sur le territoire témoignent d'une amélioration de la qualité architecturale, urbaine et paysagère et d'une meilleure insertion paysagère :

- Réflexions d'insertion des bâtiments dans le paysage
- Equipements et aménagements d'espaces publics
 - Mise en valeur des bords de lac
 - Mise en valeur du patrimoine urbain, bâti et paysager, place aux piétons et lieux de rencontre
 - Mise en valeur des belvédères (Aiguilles de Chabrières - Réallon)
- Petites villes de demain : Chorges et Embrun / Etudes de programmation urbaine, paysagère et architecturale
 - Requalification des espaces publics
 - Mise en valeur du patrimoine bâti
- Des projets de requalification
 - Des espaces publics villageois (Prunières, Puy Sanières, Saint-Apollinaire / Parc National des Ecrins)
 - De belvédères (Sauze-du-Lac)
 - Des bords de lac (Saint Apollinaire, Réallon)
 - Du centre station aux Orres – restructuration des terrasses avec réflexion sur les cheminements piétons



Figure 146 : Puy Sanières, Extension mairie
© CAUE 05



Figure 147 : Embrun, Maison insérée en
contexte patrimonial © CAUE 05



Figure 152 : Serre Ponçon, Aménagement des plages de Serre Ponçon, bâtiment de
plage © CAUE 05



Figure 148 : Embrun, Résidence Les
Soléiades (Hameau de 6 maisons) © CAUE
05



Figure 149 : Chorges, Bâtiment agricole ©
CAUE 05



Figure 150 : Baratier, Aire multiservices



Figure 151 : Crévoux, Foyer nordique ©
CAUE 05

7. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX PAYSAGERS

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Atouts	Faiblesses
Un cadre paysager d'exception (lac, montagne), des ambiances diversifiées, des vues remarquables L'eau (lac, cours d'eau, zones humides) fort potentiel de naturalité et de qualité d'ambiances Les espaces agricoles et les structures arborées associées sources d'identité et qualité paysagères Des silhouettes et repères bâtis remarquables Le riche patrimoine urbain et bâti du territoire	Une lisibilité du paysage altérée par les extensions et l'étalement urbain : Des continuités agricoles et naturelles fragmentées Des impacts visuels en franges urbaines Des bords de lac dégradés Des extensions urbaines « standardisées » en rupture avec les formes traditionnelles Des ambiances et paysages du quotidien dégradés (entrées de ville, espaces publics centraux des villages dédiés à la voiture, zones d'activités, abords routiers...)

Opportunités	Menaces
Le patrimoine paysager, urbain et bâti qui peut inspirer, fonder et qualifier le projet du territoire. Des aménagements, études et projets de mise en valeur (espaces publics, lac, sites remarquables...) Des projets urbains qui peuvent permettre de requalifier les paysages du quotidien	La perte ou la dégradation des vues Les impacts visuels des activités et aménagements, notamment en bord de lac La banalisation des paysages et la perte d'identité paysagère lors d'urbanisations et d'architectures peu contextualisées. La perte ou la dégradation des patrimoines bâtis et paysagers (silhouettes bâties, points repères remarquables, jardins, espaces de nature...) Une perte de structures et motifs paysagers (clapiers, bocage, terrasses, vergers...) La dénaturation du patrimoine bâti traditionnel et Moderne

Tableau 7 : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

ENJEUX

La lisibilité du territoire et les grands équilibres paysagers

« Chaque composante est à sa place et trouve une signification paysagère ». La composition équilibrée du paysage entre espaces naturels, agricoles, forestiers et bâtis repose en grande partie sur :

La continuité et la qualité des espaces ouverts (lac, marnes, prairies, cultures...) qui permettent :

- La mise en scène des perceptions visuelles : espaces de présentation et profondeur du champ de vision
- La diversité des paysages : couleurs et textures
- La lecture :
 - de la structure du paysage et des repères visuels
 - des groupements bâtis identitaires : villes, villages, hameaux, châteaux...
 - des structures arborées : ripisylves, bocage...
 - des nuances topographiques

Les menaces

- La réduction des espaces ouverts de présentation et de lecture des structures paysagères, sous l'effet de la déprise agricole (des secteurs en cours de fermeture, enrichement, bois) et du développement urbain
- L'épaississement des structures arborées : bosquets, ripisylves et haies
- L'étalement du bâti : les bourgs, les villages, les hameaux anciens sont noyés dans une nébuleuse de pavillons récents. Les structures bâties deviennent de moins en moins identifiables dans le paysage.
- La diffusion du bâti, le mitage du paysage : les espaces de campagne sont ponctués de bâti isolé, les perceptions visuelles sont brouillées.

Enjeux liés à la lisibilité et aux grands équilibres paysagers du territoire

- Maintien continuités paysagères ouvertes (espaces agricoles),
- Maintien de coupures vertes entre groupements bâtis,
- Définition de limites à l'urbanisation

La qualité des vues

La qualité des vues émane essentiellement de :

- La diversité des points de vue
 - L'offre d'ouvertures visuelles
 - La diversité des situations de vue (belvédères, en balcon, à fleur d'eau) et les phénomènes de covisibilités
 - La qualité du site du point de vue (ex. bord de route) qui conditionne aussi la perception d'ensemble
- La qualité des paysages perçus
 - La force du lac qui s'impose dans le paysage
 - La force du cadre montagnard
 - La diversité, la belle composition, la lisibilité des paysages ruraux et naturels

Les menaces et enjeux

- La perte des vues : la végétation et/ou le bâti se développent le long ou en aval des routes balcon. Peu à peu les vues deviennent moins nombreuses et moins larges.
- La dégradation des sites de points de vue : espaces délaissés qui altèrent la perception d'ensemble
- La perte de lisibilité du paysage (ci-après) : réduction des espaces ouverts, diffusion et étalement du bâti
- Les impacts visuels des activités et aménagements, notamment en bord de lac :
 - Le choix des sites d'urbanisation localisation des opérations et des extensions urbaines
 - Les formes urbaines mises en œuvre : implantation/site, densité, volumétrie, organisation, composition.

Enjeux liés à la qualité des vues

- **Maintien de paysages agricoles ouverts**
- **Préservation d'ouvertures visuelles remarquables et d'espaces de présentation visuelle des patrimoines naturels ou bâtis**
- Intégration paysagère des aménagements et équipements divers dans un contexte de forte visibilité

La diversité des paysages, entre lac et montagne, entre centres urbains patrimoniaux, montagne et « belle campagne », supports d'identité du territoire

« Ce qui rend ce paysage unique » :

Le lac et la montagne

Un caractère rural et montagnard très ancien associé à un caractère balnéaire récent, (la création du lac a marqué fortement le territoire et accéléré son évolution)

Des motifs paysagers naturels

Marnes et monuments naturels, torrents et ripisylves, forêts

Des motifs paysagers ruraux

Prairies et cultures, bocage et structures arborées, vergers, terrasses, canaux....

Des structures urbaines anciennes et modernes.

Densité, trame étroite et sinueuse des rues, organisation autour de l'église pour les villages anciens. Composition urbaine pour Savines-le-Lac, la Moderne.

Du bâti traditionnel rural

Anciennes fermes, cabanes de vigne, éléments remarquables (églises et chapelles, châteaux, maisons fortes, fortifications), petit patrimoine (fontaines)

Des bâtiments des années 60-70

Equipements, logements, structures touristiques et ouvrages liés au barrage

Les menaces et enjeux

- La perte des motifs paysagers (clapiers, bocage...) : absence d'entretien, abandon, motifs effacés par le développement des bois qui les enserrent

- Les interventions sur le bâti traditionnel et Moderne : réhabilitations, transformations, adaptations, entretien ou réparations, amélioration des performances énergétiques, traitement des abords...
- Le manque « d'accroche » au territoire (au contexte, au site, au paysage...) des formes urbaines, des nouvelles constructions, des structures touristiques, ce qui contribue à une perte d'identité et une banalisation des paysages

Enjeux liés à la diversité des paysages

- Adaptation de chaque projet à chaque lieu
- Reconnaissance, préservation et mise en valeur des patrimoines bâtis, paysagers, ruraux...
- Mise en valeur des sites et paysages remarquables via un réseau de cheminements doux

La qualité des espaces urbanisés

Qualité des ambiances « paysage vécu » :

- Des espaces publics (places de village, stationnements, espaces de loisirs...)
- Des entrées de ville/villages, des zones d'activité (commerciales, artisanales...)
- Des espaces d'accueil et de découverte des paysages : les aires d'arrêt le long des routes, les sites touristiques.

Les menaces et enjeux

- Les entrées de ville pénalisées par l'impact des zones d'activités
- La surenchère d'enseignes et de pré-enseignes à l'entrée des bourgs et des villages
- Les démolitions au cœur des villages qui ne sont pas suivies de reconstruction (pour élargir les voiries ou pour créer des stationnements)

- Les aménagements banalisants et souvent trop routiers au cœur des villages (la place prépondérante de la voiture, les espaces artificialisés en enrobé)
- L'état dégradé de la plupart des aires d'arrêt le long des routes

Rappel : les lieux d'implantation inappropriés en regard du paysage (localisation des opérations isolées, localisation des extensions urbaines) > menace sur la qualité des vues

- Les formes urbaines (à vocation résidentielle et/ou touristique) qui ne sont pas en cohérence avec leur lieu d'implantation : implantation/site (pente, contexte, vue...), échelle, densité, volumétrie, organisation et composition
- Les logiques d'implantation et de construction qui se démarquent trop de celles des constructions anciennes : grands terrains, implantation en milieu de parcelle, voirie d'accès importantes, terrassements, clôtures, végétation exogène...
- Une expression architecturale banale et/ou sans ancrage territorial.

Enjeux liés à la qualité des espaces urbanisés

- Qualification des entrées de ville et franges urbaines : Amélioration des limites et transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels
- **Valorisation des paysages du quotidien**
 - **Qualité urbaine et paysagère (intégration de la place du végétal et de la végétalisation des espaces) des futurs projets (urbains et touristiques)**
 - **Densification « qualitative » des espaces bâtis**
 - **Qualité des espaces publics**
 - Requalification de secteurs d'activités